

L'emploi, le chômage et les
conditions d'activité dans les
principales agglomérations de sept
Etats membres de l'UEMOA
Principaux résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3
de 2001-2002

Alain BRILLEAU
François ROUBAUD
Constance TORELLI

L'EMPLOI, LE CHÔMAGE ET LES CONDITIONS D'ACTIVITÉ DANS LES PRINCIPALES AGGLOMÉRATIONS DE SEPT ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

Principaux résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de 2001-2002¹

Alain Brilleau
DIAL – UR CIPRE de l'IRD
brilleau@dial.prd.fr

François Roubaud
DIAL – UR CIPRE de l'IRD
roubaud@dial.prd.fr

Constance Torelli
DIAL – UR CIPRE de l'IRD
torelli@dial.prd.fr

Document de travail DIAL / Unité de Recherche CIPRÉ

Septembre 2004

RÉSUMÉ

A l'heure où le principal objectif des politiques de développement est la réduction de la pauvreté et alors que le travail est la source quasi-exclusive de revenu des pauvres, il était paradoxal qu'aucun dispositif de suivi du marché du travail n'est encore été mis en place en Afrique. L'enquête emploi, première phase de l'enquête 1-2-3, menée simultanément en 2001-2002 dans les capitales économiques de sept pays de l'UEMOA (Abidjan, Bamako, Cotonou, Dakar, Lomé, Niamey, Ouagadougou), vise à combler cette lacune. Elle fournit pour la première fois une image détaillée des principales caractéristiques de l'activité et du chômage dans ces sept villes à partir d'enquêtes menées selon une méthodologie identique, ce qui autorise des comparaisons précises entre ces différentes villes. Cette étude, qui présente les principaux résultats de l'enquête, permet de mettre en évidence les grandes caractéristiques structurelles des marchés du travail urbains de la région, ainsi que des spécificités nationales. En identifiant leurs principales défaillances (mise au travail précoce des enfants, désajustements entre les attentes des jeunes et les perspectives réelles d'embauche, discrimination à l'encontre des femmes, inefficacité des services de placement des chômeurs, généralisation du sous-emploi, place du secteur informel, etc.), l'analyse ouvre des pistes pour la définition de politiques visant à améliorer le fonctionnement des marchés du travail.

ABSTRACT

Given that the chief objective of development policies is to reduce poverty and that work is practically the only source of income for the poor, it is paradoxical that no system has yet been introduced in Africa to monitor the labour market. The labour force survey, the first phase of the 1-2-3 survey, carried out simultaneously in 2001-2002 in the economic capitals of seven WAEMU countries (Abidjan, Bamako, Cotonou, Dakar, Lomé, Niamey, Ouagadougou), aimed to fill this gap. For the first time, it provides a detailed picture of the main characteristics of employment and unemployment in the seven cities, based on surveys using exactly the same methodology and thereby enabling precise comparisons of the different capitals. This study, which presents the principal results of the survey, helps highlight the major structural characteristics of the urban labour markets in the region, and the specific national features. By identifying their main shortcomings (early labour force participation for children, distortion between young people's expectations and real recruitment prospects, discrimination against women, inefficiency of placement services for the unemployed, generalisation of under-employment, the place of the informal sector, etc.), the study opens up new possibilities for defining policies designed to improve the way labour markets work.

¹ Cette publication a été élaborée grâce à la collaboration des Instituts Nationaux de Statistique de sept Etats membres (Béning, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, de la Commission de l'UEMOA, d'AFRISTAT (Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne) et de DIAL (Développement et Insertion internationale).

Table des matières

INTRODUCTION	6
1. PRICIPAUX RESULTATS DE LA PHASE 1 (EMPLOI) DE L'ENQUETE 1-2-3	7
1.1. Situation socio-démographique	7
1.1.1. Migration	8
1.1.2. Composition des ménages	8
1.1.3. Scolarité.....	9
1.2. Activité	11
1.2.1. Insertion des femmes sur le marché du travail	12
1.2.2. Insertion des jeunes sur le marché du travail.....	13
1.2.3. La population inactive	14
1.3. Le chômage	16
1.3.1. Profils des taux de chômage	17
1.3.2. Qui sont les chômeurs ?.....	19
1.3.3. Caractéristiques et durée du chômage	20
1.3.4. Le mode de recherche d'emploi	21
1.3.5. Le type d'emploi recherché	21
1.3.6. Prétentions salariales des chômeurs	22
1.4. Structure et dynamique des emplois	23
1.4.1. Le secteur public.....	25
1.4.2. Le secteur privé formel.....	26
1.4.3. Le secteur informel.....	26
1.4.4. La répartition de la population active occupée selon la classe d'âge	27
1.5. Revenu du travail et conditions d'activité	28
1.5.1. Les revenus du travail dans l'emploi principal.....	29
1.5.2. La distribution des revenus.....	30
1.5.3. Les femmes sont moins bien payées et leur situation est plus hétérogène	31
1.5.4. Une hiérarchie salariale toujours respectée	32
1.5.5. Horaires de travail et sous-emploi	33
1.5.6. Conditions de travail et prestations des travailleurs dépendants	35
1.6. Insertion des ménages sur le marché du travail	36
1.7. Habitat, statut d'occupation et équipement DES MENAGES	42
1.7.1. Un accès à la propriété limité	43
1.7.2. Les conditions d'habitation discriminent les villes et les catégories de ménages.	43
1.7.3. Taux d'équipement des ménages.....	44
1.8. Trajectoires et perspectives	45
1.8.1. La mobilité sociale entre générations	46
1.8.2. Satisfaction dans l'emploi et type d'emplois désirés par les jeunes générations.....	49
2. METHODOLOGIE DE LA PHASE 1 DE L'ENQUETE 1-2-3 (enquête emploi)	50
2.1. Champ de l'enquête et plan de sondage	51
2.2. Questionnaires et méthode de collecte	52
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	55
ANNEXE	56

Liste des tableaux

Tableau 1 :	<i>Population et caractéristiques démographiques</i>	8
Tableau 2 :	<i>Structure et types de ménages</i>	9
Tableau 3 :	<i>Scolarité de la population</i>	9
Tableau 4 :	<i>Taux d'activité par sexe</i>	13
Tableau 5 :	<i>Taux d'activité par âge</i>	13
Tableau 6 :	<i>Taux d'activité selon le statut au sein du ménage</i>	14
Tableau 7 :	<i>Taux d'activité par genre et selon le statut migratoire</i>	14
Tableau 8 :	<i>Répartition de la population inactive</i>	15
Tableau 9 :	<i>Récapitulation des données relatives à l'activité et aux activités domestiques</i>	15
Tableau 10 :	<i>Taux de chômage (au sens du BIT) suivant le genre et l'âge</i>	17
Tableau 11 :	<i>Taux de chômage élargi suivant le genre et l'âge</i>	17
Tableau 12 :	<i>Taux de chômage selon le cycle d'étude</i>	18
Tableau 13 :	<i>Taux de chômage selon le statut au sein du ménage</i>	19
Tableau 14 :	<i>Taux de chômage selon le statut migratoire</i>	19
Tableau 15 :	<i>Caractéristiques des chômeurs</i>	19
Tableau 16 :	<i>Niveau d'éducation des chômeurs suivant l'expérience professionnelle</i>	20
Tableau 17 :	<i>Prétentions salariales, propension à réviser la prétention salariale et salaire de réservation</i> ...	22
Tableau 18 :	<i>Caractéristiques des personnes exerçant un emploi</i>	24
Tableau 19 :	<i>Structure des emplois par secteur institutionnel et par secteur d'activité</i>	25
Tableau 20 :	<i>Structure des emplois par secteur institutionnel</i>	26
Tableau 21 :	<i>Revenu mensuel moyen par secteur institutionnel (emploi principal)</i>	29
Tableau 22 :	<i>Ancienneté moyenne dans l'emploi par secteur institutionnel (emploi principal)</i>	30
Tableau 23 :	<i>Revenu mensuel moyen par secteur d'activité (emploi principal)</i>	30
Tableau 24 :	<i>Répartition des revenus d'activité de l'emploi principal par tranche de salaire minimum garanti</i>	30
Tableau 25 :	<i>Revenu mensuel par quartile (emploi principal) et rapport interquartile</i>	31
Tableau 26 :	<i>Inégalités pour différentes mesures de revenu</i>	31
Tableau 27 :	<i>Revenu mensuel moyen, médian et indicateur d'inégalité par sexe (emploi principal)</i>	32
Tableau 28 :	<i>Revenu mensuel moyen par secteur institutionnel et par catégorie socio-professionnelle (emploi principal)</i>	33
Tableau 29 :	<i>Horaire hebdomadaire moyen dans l'emploi par secteur institutionnel (emploi principal)</i>	33
Tableau 30 :	<i>Les différentes formes de sous-emploi</i>	34
Tableau 31 :	<i>Conditions de travail des travailleurs dépendants</i>	36
Tableau 32 :	<i>Répartition des ménages selon le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage</i>	37
Tableau 33 :	<i>Caractéristiques des chefs de ménages selon leur secteur institutionnel d'activité</i>	38
Tableau 34 :	<i>Caractéristiques des membres secondaires selon le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage</i>	39
Tableau 35 :	<i>Revenus d'activité selon le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage (en milliers de FCFA)</i>	40
Tableau 36 :	<i>Revenu total des ménages selon le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage</i>	40
Tableau 37 :	<i>Origine des revenus d'activité des ménages</i>	41

Tableau 38 : Statut d'occupation des logements selon le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage.....	43
Tableau 39 : Accès à l'eau et à l'électricité selon le secteur institutionnel du chef de ménage.....	44
Tableau 40 : Taux d'équipement des ménages en biens durables.....	45
Tableau 41 : Mobilité scolaire entre générations	46
Tableau 42 : Mobilité professionnelle entre générations.....	48
Tableau 43 : Type d'emplois désirés par les jeunes.....	50

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taille des ménages et proportion de femmes chefs de ménage.....	7
Graphique 2 : Fréquentation scolaire par classe d'âge	7
Graphique 3 : Dynamique de la scolarisation sur longue période.....	11
Graphique 4 : Taux d'activité selon le genre.....	11
Graphique 5 : La double journée des femmes actives.....	12
Graphique 6 : Taux d'activité par genre et par classe d'âge de l'ensemble des sept agglomérations.....	12
Graphique 7 : Taux de chômage et part du chômage de longue durée.....	16
Graphique 8 : Taux de chômage selon le genre.....	16
Graphique 9 : Taux chômage par genre et par classe d'âge de l'ensemble des sept agglomérations	18
Graphique 10 : Parts de l'emploi informel et de l'emploi public	23
Graphique 11 : Taux de féminisation de l'emploi dans les secteurs informel et public	23
Graphique 12 : Répartition des actifs occupés par âge et par type d'emplois de l'ensemble des sept agglomérations.....	27
Graphique 13 : Taux de sous-emploi global selon le genre.....	28
Graphique 14 : Rémunération relative des femmes et poids de l'emploi informel	28
Graphique 15 : Revenu relatif des ménages publics, privés formels et informels	36
Graphique 16 : Revenu relatif des ménages dirigés par des femmes et part du secteur informel	36
Graphique 17 : Taux d'accès à l'eau et à l'électricité des ménages	42
Graphique 18 : Taux d'accès à la propriété selon le genre.....	42
Graphique 19 : Emplois publics désirés par les jeunes et postes réellement créés	45
Graphique 20 : Taux de satisfaction de l'emploi selon le genre.....	45

Liste des encadrés

Encadré 1 : Concepts et indicateurs.....	53
--	----

Liste des annexes

Annexe 1 : Le marché du travail dans la principale agglomération de sept pays de l'UEMOA.....	56
---	----

INTRODUCTION

L'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) poursuit entre autres objectifs celui « d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une surveillance multilatérale ». Pour réaliser cet objectif, il demeure prioritaire de disposer de statistiques harmonisées et fiables. Pour remédier à cette situation, la Commission de l'UEMOA a mis en œuvre un Programme régional d'appui statistique à la surveillance multilatérale des pays de l'UEMOA (PARSTAT) sur un financement de l'Union européenne. Une des composantes de PARSTAT, la composante « secteur informel urbain et emploi » a consisté à réaliser des enquêtes sur l'emploi (phase 1) et des enquêtes sur le secteur informel (phase 2) de l'*enquête 1-2-3* dans la principale agglomération de chacun des sept Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Cette opération a été confiée à AFRISTAT, qui avec l'appui technique de DIAL (Développement et Insertion internationale), avait pour mission de coordonner les activités réalisées dans chaque pays par l'Institut national de la statistique (INS).

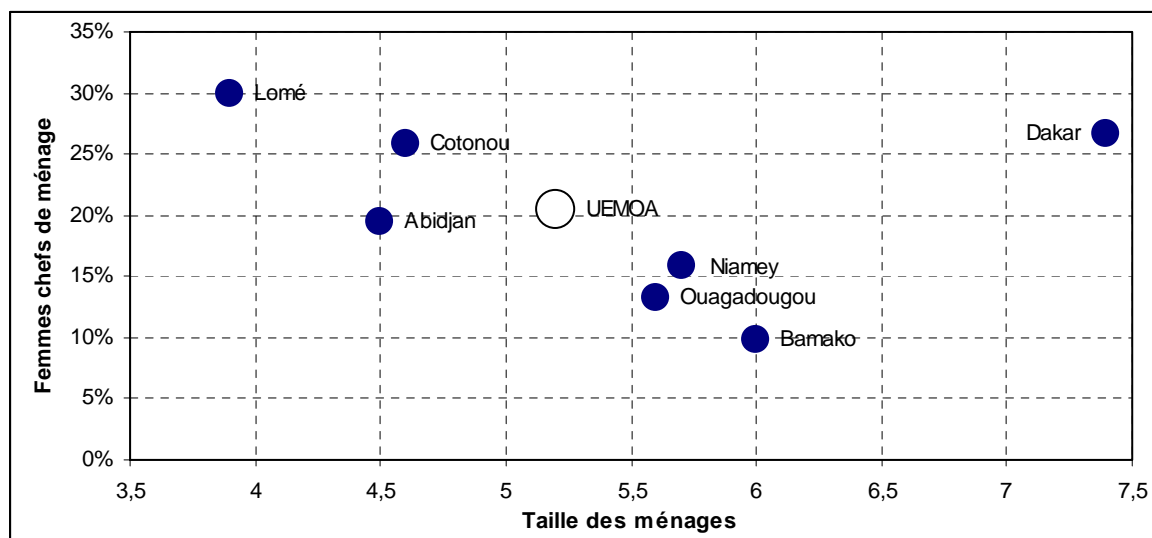
AFRISTAT et DIAL ont appuyé les INS de deux manières. D'une part, plusieurs missions techniques ont été organisées dans chaque pays durant le déroulement des opérations. D'autre part, trois ateliers régionaux de traitement des données de l'enquête (phases 1 et 2) ont été organisés pour les Instituts Nationaux de Statistique (INS) dans les locaux d'AFRISTAT. Par ailleurs, une assistance permanente par courrier électronique a été maintenue tout au long du processus. Au total, l'ensemble des activités de la phase 1 (enquête emploi), depuis la collecte des données jusqu'à la production des publications des premiers résultats, se sont déroulées entre septembre 2001 et février 2003 pour les sept pays ; tandis que le cycle de la phase 2 (enquête secteur informel) a couvert la période de novembre 2001 à juillet 2003. D'un point de vue institutionnel, cette opération coordonnée au niveau régional a contribué au renforcement des capacités techniques (*capacity building*) au sein des INS, aussi bien en termes de réalisation d'enquêtes, que de traitement et d'analyse des données, sur des thématiques centrales pour les politiques de lutte contre la pauvreté. Il convient de souligner que ce succès est le fruit d'une coopération Nord-Sud mais aussi et avant tout d'une coopération Sud-Sud de large envergure.

La présente publication porte sur les résultats synthétiques au niveau régional de la phase 1 de l'*enquête 1-2-3*. Elle vient compléter les sept publications nationales plus détaillées produites par chacun des sept INS sur l'agglomération de son ressort. Cette publication présente les principaux résultats de l'enquête selon les thèmes suivants : la situation socio-démographique, l'activité, le chômage, la structure et la dynamique des emplois, les revenus du travail et les conditions d'activité, l'insertion des ménages sur le marché du travail, les caractéristiques de l'habitat, les trajectoires et les perspectives.

1. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA PHASE 1 (EMPLOI) DE L'ENQUETE 1-2-3

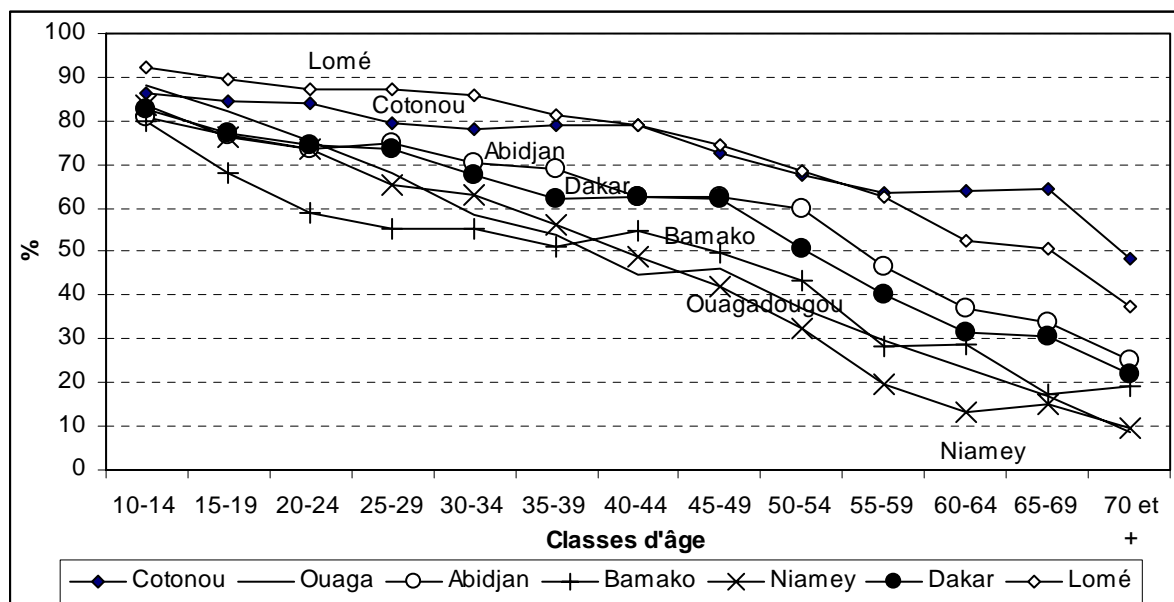
1.1. Situation socio-démographique

Graphique 1 : Taille des ménages et proportion de femmes chefs de ménage



Source : Enquête 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Graphique 2 : Fréquentation scolaire par classe d'âge



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Lecture : 10 % des habitants de Niamey âgés de 70 ans et plus ont fréquenté l'école. 84 % des jeunes de 10 à 14 ans sont dans le même cas.

La population des ménages ordinaires des principales agglomérations des sept Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo) étudiées se chiffre à 9.219.000 personnes en 2002. Avec 3.046.000 personnes, Abidjan arrive loin en tête et représente le tiers du total. A elle seule, Abidjan est aussi peuplée que les deux agglomérations suivantes réunies : Dakar (1.906.000) et Bamako (1.143.000). Ensuite, viennent Ouagadougou, Cotonou et Lomé, trois villes infra-millionnaires avec environ 800.000 habitants chacune. Enfin, Niamey, la moins peuplée, ne compte que 675.000 habitants.

La distribution par âge de la population présente les caractéristiques classiques des villes des pays en développement, avec une prépondérance massive des jeunes. L'âge moyen dans les sept agglomérations est de 22,5 ans. Les habitants de Bamako et de Niamey sont les plus jeunes : dans les deux cas, l'âge moyen est de 21 ans et l'âge médian de 17 ans. Pour l'ensemble des agglomérations, près de quatre personnes sur dix ont moins de 15 ans tandis que seulement 3,1 % ont 60 ans et plus. Dans toutes les villes, les femmes sont légèrement majoritaires, à l'exception de Ouagadougou (49,5 %). Les différences en termes de sexe ratio sont faibles et au total, les femmes représentent 50,8 % de l'ensemble des sept agglomérations.

1.1.1. Migration

Dans toutes les villes, le phénomène migratoire est important. La part des migrants (personnes n'ayant pas toujours vécu dans la ville) ne représente jamais moins du quart de la population. C'est à Dakar qu'elle est la plus faible (27,6 %) ; la palme revenant à Abidjan, où près de la moitié de la population est née hors de la ville. Pour l'ensemble des agglomérations, la migration est essentiellement un phénomène national (79 % des migrants proviennent de l'intérieur du pays), avec une majorité d'urbains puisque 74 % d'entre eux étaient citadins avant de s'installer dans la capitale économique (c'est le cas pour 85 % des migrants nationaux à Abidjan). Quant à l'immigration en provenance de l'étranger, elle représente moins de 10 % des migrants à Dakar contre 28 % à Lomé et 25 % à Abidjan.

Sur l'ensemble des sept villes, plus d'un tiers des migrants est arrivé au cours des cinq dernières années. Si un migrant sur deux met en avant le désir de rejoindre sa famille, cette dimension de regroupement familial concerne surtout les femmes (69 % des migrantes). La recherche d'un emploi est le deuxième motif de migration : il est invoqué par trois migrants sur dix et plus particulièrement par les hommes. Enfin, la poursuite des études est la troisième raison de la migration avec 12 % des migrants en moyenne : 16 % à Lomé et 14 % à Abidjan et Cotonou), contre seulement entre 7 % et 8 % pour Bamako, Niamey et Dakar.

Tableau 1 : Population et caractéristiques démographiques

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Population	809.000	856.000	3.046.000	1.143.000	675.000	1.906.000	784.000	9.219.000
Population (%)	8,8	9,3	33,0	12,4	7,3	20,7	8,5	100,0
Structure par âge (%)								
- de 0 à 14 ans	36,5	37,6	34,0	44,0	43,0	34,6	35,0	36,7
- de 15 à 59 ans	60,0	58,7	64,2	52,5	54,0	60,8	62,0	60,2
- 60 ans ou plus	3,5	3,7	1,8	3,5	3,0	4,6	3,0	3,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Age moyen	22,8	22,5	22,4	21,1	21,2	23,9	23,0	22,5
Age médian	20	19	21	17	17	20	21	20
Femmes (%)	52,0	49,5	50,6	50,0	50,7	51,5	51,6	50,8
Migrants (%)	38,0	43,0	51,0	36,0	36,5	27,6	48,2	41,3

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

1.1.2. Composition des ménages

On dénombre 1.770.000 ménages dans l'ensemble des sept agglomérations. Un peu moins d'un ménage sur trois vit à Abidjan. Si dans l'ensemble, la taille moyenne des ménages est de 5,2 personnes, elle varie presque du simple au double : de Lomé, où elle est la plus faible (3,9), à Dakar où elle atteint 7,4 personnes. Le modèle familial dakarois apparaît très spécifique, avec une prépondérance massive des ménages de grande taille : plus du quart des ménages compte dix personnes ou plus. Cette proportion est inférieure à 5 % à Lomé et à Cotonou. En dehors de Dakar, la taille des ménages permet de distinguer deux groupes de villes : les villes sahéliennes (Ouagadougou, Niamey et Bamako) avec une taille moyenne comprise entre 5,6 et 6 personnes, et les villes côtières (Lomé, Abidjan, Cotonou) avec une taille moyenne de 4,6 personnes ou moins.

Un chef de ménage sur cinq est une femme. Ici aussi s'opposent un modèle « sahélien », où la proportion de femmes chefs de ménages est plus faible et inférieure à 16 % (voire même en deçà de 10 % à Bamako), et un modèle « côtier », caractéristique de Lomé, Cotonou et Dakar, où le ratio atteint 25 % à 30 %, tandis qu'Abidjan occupe une position intermédiaire. La pratique de la polygamie, en partie liée à la question religieuse mais pas uniquement, varie aussi très sensiblement d'une ville à l'autre. Environ 13 % de l'ensemble des ménages sont polygames, avec près d'un quart à Dakar et à Bamako, mais moins de 5 % à Abidjan. Au final et malgré certaines similitudes ponctuelles, les modèles familiaux et migratoires apparaissent spécifiques à chaque ville. Dakar et Abidjan présentent des situations plus complexes, provenant de leur statut de mégapoles.

Tableau 2 : Structure et types de ménages

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Nombre de ménages	177.000	154.000	673.000	190.000	118.000	256.000	202.000	1.770.000
Ménages (%)	10,0	8,7	38,0	10,7	6,7	14,5	11,4	100,0
Structure par taille								
- 1 personne	13,6	9,0	18,0	9,7	10,8	8,2	20,4	14,3
- 2 à 3 personnes	27,1	21,9	29,2	18,2	21,5	12,6	32,3	24,6
- 4 à 6 personnes	38,4	37,0	30,7	33,4	33,6	28,2	32,9	32,4
- 7 à 9 personnes	16,2	19,7	13,4	23,1	20,2	24,4	10,2	16,9
- 10 personnes et plus	4,6	12,5	8,6	15,6	13,9	26,6	4,1	11,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Taille moyenne	4,6	5,6	4,5	6,0	5,7	7,4	3,9	5,2
Femme chef de ménage (%)	25,8	13,2	19,4	9,8	15,8	26,6	30,0	20,5

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

1.1.3. Scolarité

Dans l'ensemble, 29,7 % des individus âgés de 10 ans et plus n'ont jamais fréquenté l'école primaire. Mais la situation peut être très variable. On retrouve encore ici l'opposition entre trois villes sahéliennes (Bamako, Niamey et Ouagadougou), dont une très forte proportion d'individus, pouvant atteindre 40,8 % à Bamako, n'ont pas été à l'école et deux villes côtières (Cotonou et Lomé), qui ont réussi à scolariser une part beaucoup plus importante de leurs habitants ; Dakar et Abidjan occupant une position intermédiaire. Mais même à Lomé, où la fréquentation scolaire a été la plus importante, 16,1 % des 10 ans et plus n'ont jamais intégré le système scolaire formel.

Tableau 3 : Scolarité de la population

Pourcentage de la population	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Non scolarisée (>=10 ans)	20,2	33,7	28,5	40,8	36,3	31,4	16,1	29,7
Taux net scolarisation primaire	81,2	79,7	73,2	70,7	70,5	65,9	83,2	73,3
Taux net scolarisation secondaire 1 ^{er} cycle	33,8	29,4	23,0	28,2	28,7	19,9	27,5	25,4
Parle et écrit le français (>=10 ans)	70,9	60,4	66,4	49,6	57,4	58,4	72,9	62,6
Scolarisée après le primaire (>=15 ans)	49,2	37,2	46,2	38,4	37,2	31,2	47,6	41,1
Ayant fait des études supérieures (>=20 ans)	12,1	6,8	13,8	7,1	9,1	7,0	6,8	9,9

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1 emploi, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, nos propres calculs.

Tranches d'âge pour calculer les taux nets de scolarisation primaire : Cotonou, Abidjan, Lomé : 6-11 ans ; Ouagadougou, Bamako, Niamey et Dakar : 7-12 ans. Tranches d'âge pour calculer les taux nets de scolarisation secondaire 1^{er} cycle : Cotonou, Abidjan, Lomé : 11-14 ans ; Ouagadougou, Bamako, Niamey et Dakar : 12-15 ans.

Si maintenant on ne raisonne plus en stock (l'ensemble des cohortes) mais en flux (ceux qui vont encore à l'école), la hiérarchie entre villes côtières et sahéliennes continue à être globalement respectée. Cependant, certaines spécificités méritent d'être mentionnées. D'abord, Ouagadougou semble combler une partie de son retard : avec un taux net de scolarisation primaire de 79,7 %, elle se rapproche de Cotonou (81,2 %) et même de Lomé (83,2 %). Ouagadougou occupe même la deuxième place derrière Cotonou pour le taux net de scolarisation au collège (secondaire premier cycle). En revanche, Abidjan et surtout Dakar laissent en dehors du système entre un quart et un tiers de la cohorte des 6-11 ans. Ainsi, avec un taux net de scolarisation primaire de 65,9 %, Dakar fait à peine mieux que Bamako (62,4 %). Sur tous les indicateurs, qu'ils soient de stock ou de flux, Bamako apparaît comme la ville la moins performante du point de vue de la scolarisation.

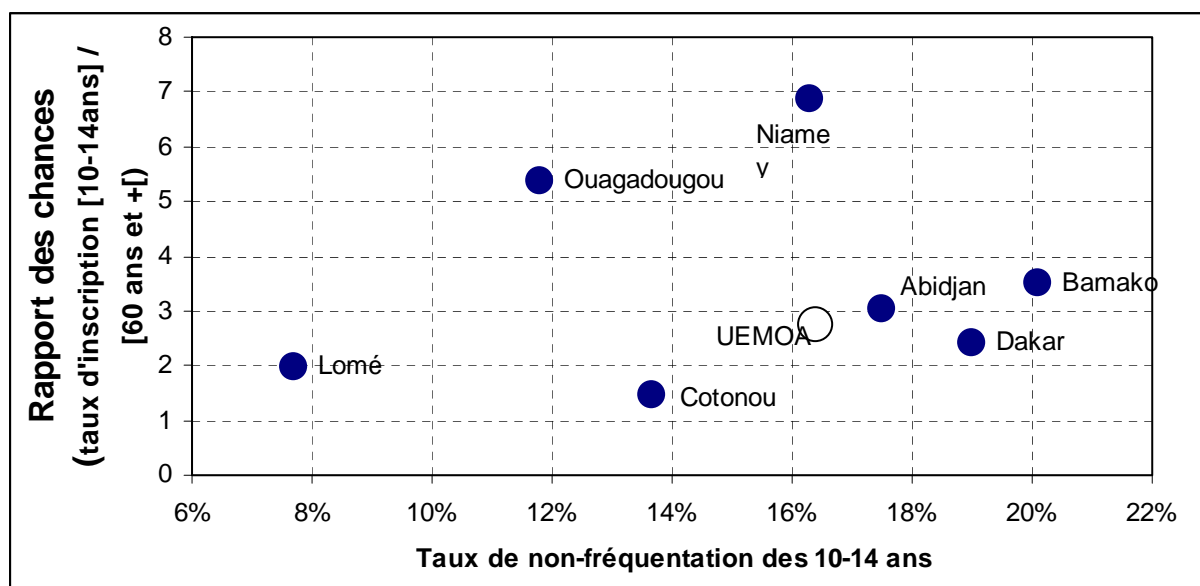
En fait, les moyennes présentées ci-dessus sur l'ensemble de la population ont relativement peu de signification tant la situation a évolué au cours du temps. Dans toutes les villes, le taux de fréquentation scolaire n'a cessé de croître au fil des générations. Certaines villes ont même connu des progrès spectaculaires. Ouagadougou, et plus encore Niamey, sont exemplaires à cet égard. Ainsi, dans la capitale nigérienne, 88 % des personnes âgées de 60 ans et plus n'ont jamais été à l'école. Ils ne sont plus qu'un peu plus de 16 % chez les jeunes de 10 à 14 ans. A Ouagadougou, les mêmes ratios sont respectivement de 84 % et 12 %. Ces deux villes ont quasiment rattrapé leur retard par rapport à des villes comme Lomé ou Cotonou, dont la situation de départ était pourtant bien meilleure : 47 % et 59 % respectivement de la classe d'âge de 60 ans et plus y ont fréquenté l'école.

Cette progression s'accompagne partout d'une réduction sensible des écarts entre hommes et femmes. Celle-ci est plus ou moins prononcée selon les villes. Dakar apparaît la plus performante : alors que chez les 60 ans et plus, les hommes ont eu quatre fois plus de chances que les femmes d'aller à l'école, l'écart n'est plus que de 7 points chez les 10-14 ans. A l'autre extrémité, à Cotonou et surtout à Abidjan, les filles ont été peu favorisées. Les jeunes habitantes de Cotonou et d'Abidjan sont aujourd'hui les plus désavantagées de la région relativement aux garçons. Partout des progrès restent à accomplir : dans aucun pays, les femmes n'ont rattrapé les hommes dans leur probabilité d'accéder à l'école, et ce quelle que soit la classe d'âge considérée.

Si pour toutes les villes la proportion d'une cohorte qui a été au-delà du cycle primaire s'améliore aussi, en revanche la fréquentation dans le supérieur marque le pas. Dans certains pays, elle est même en régression. Il faut voir dans cette tendance la conjonction de plusieurs symptômes convergents : les difficultés persistantes de l'université, la chute des débouchés professionnels dans l'administration publique notamment et la priorité politique accordée à l'enseignement de base au détriment des cycles supérieurs.

En conclusion, il convient de souligner la bonne performance relative des systèmes éducatifs de la région qui ont réussi à améliorer très sensiblement le taux de fréquentation scolaire de la population, ce qui signifie scolariser des classes d'âge de plus en plus nombreuses, et ce, malgré la crise aiguë des finances publiques. Il est malheureusement probable que ce résultat quantitatif n'a pu être obtenu qu'au prix d'une dégradation notable de la qualité de l'enseignement dispensé.

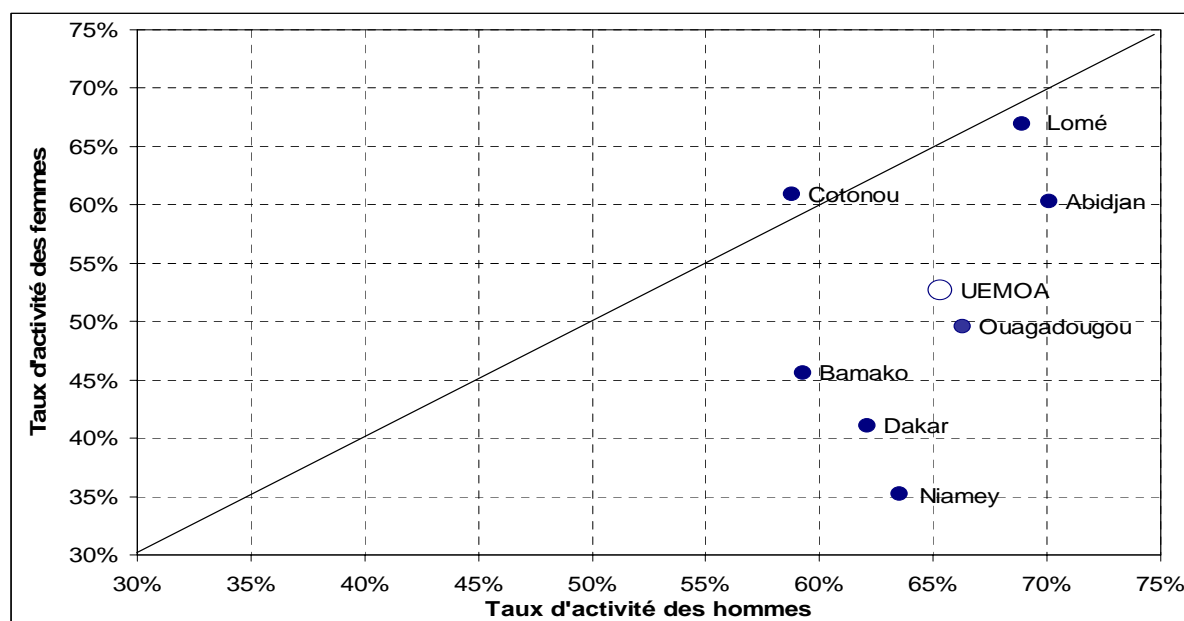
Graphique 3 : Dynamique de la scolarisation sur longue période



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs. A Lomé, 7,8 % des jeunes de 10 à 14 ans n'ont pas fréquenté l'école (axe des x), mais le taux de scolarisation de cette classe d'âge est 2 fois supérieur à celui de leurs aînés de 60 ans et plus (axe des y).

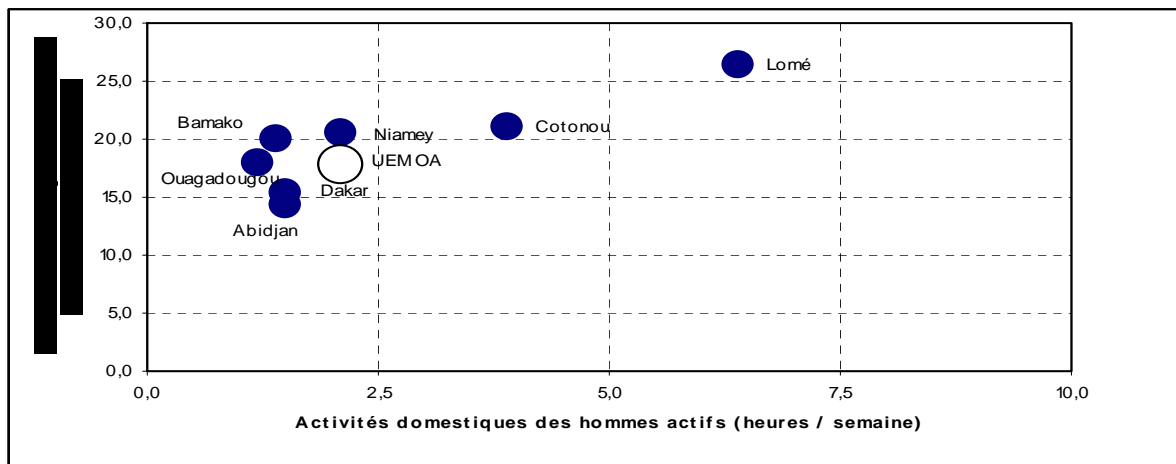
1.2. Activité

Graphique 4 : Taux d'activité selon le genre



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Graphique 5 : La double journée des femmes actives



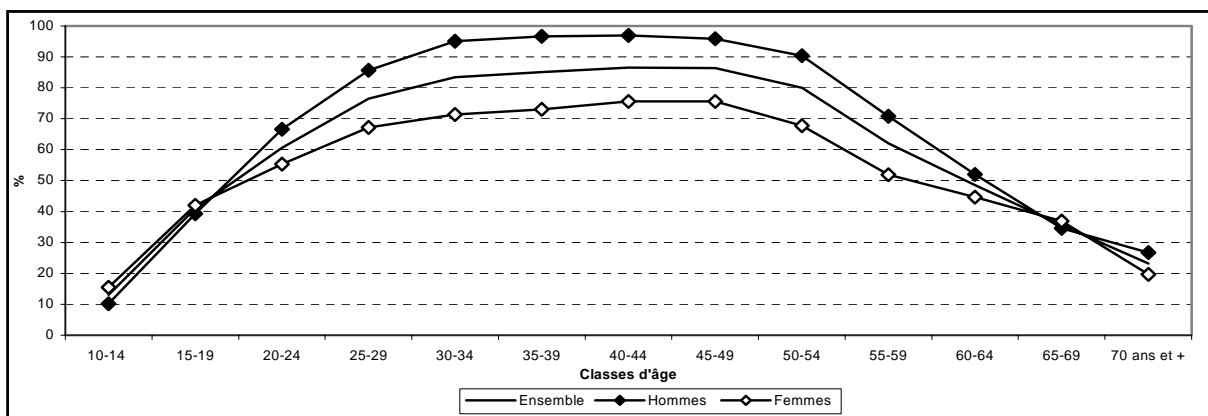
Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Sur l'ensemble des agglomérations, on compte 6 854 000 personnes en âge de travailler (10 ans et plus). Près de six personnes sur dix sont actives (ayant un emploi ou chômeur), soit un taux d'activité de 58,7 %. Si l'on se restreint à la population âgée de 15 ans et plus, le taux d'activité gagne près de 10 points en passant à 67,3 %. Situées nettement au-dessus de la moyenne, Abidjan et Lomé se détachent de cet ensemble avec environ deux tiers d'actifs tandis qu'à l'autre extrémité, Niamey, Dakar et Bamako connaissent les taux d'activité les plus faibles avec en moyenne un actif sur deux personnes en âge de travailler.

1.2.1. Insertion des femmes sur le marché du travail

Le taux d'activité global cache de fortes disparités suivant le statut des individus, notamment selon le genre et l'âge. Généralement, il y a plus d'actifs que d'actives : le taux d'activité global montre un écart de près de 13 points en faveur des hommes. Les plus grands écarts s'observent dans les agglomérations dont la population est principalement de religion musulmane. Ainsi, l'écart maximum est de 28 points pour Niamey, 21 points à Dakar, 17 points à Ouagadougou et 14 points à Bamako. A l'inverse, le rôle économique des femmes dans les villes d'Abidjan, Cotonou et Lomé semble être plus important, où l'écart entre les hommes et les femmes est moins marqué. La différence n'est que de 2 points à Lomé, tandis que Cotonou se démarque avec un taux d'activité des femmes supérieur à celui des hommes (60,9 % contre 58,8 %). Cette inversion de la courbe des taux provient d'une plus forte insertion des femmes sur le marché du travail aux âges extrêmes (en deçà de 30 ans et au-delà de 55 ans).

Graphique 6 : Taux d'activité par genre et par classe d'âge de l'ensemble des sept agglomérations



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

En fait, la variation des taux d'activité d'une agglomération à une autre est beaucoup plus prononcée chez les femmes que chez les hommes. Chez ces derniers, plus de 10 points séparent les plus actifs (les Abidjanais avec 70,1 %) de leurs homologues de Cotonou (58,8 %). En revanche, chez les femmes, les mêmes taux varient presque du simple au double entre les habitantes de Lomé (66,9 %) et de Niamey (35,2 %).

Ceci traduit le rôle social joué par les femmes qui se partagent entre deux fonctions : la prise en charge de la reproduction interne des unités familiales et une contribution importante au pouvoir d'achat des ménages à travers l'exercice d'une activité économique. Ainsi, les femmes passent en moyenne 17 heures par semaine à effectuer des activités domestiques quand les hommes se contentent de huit fois moins (2 heures hebdomadaires). Cependant, il est intéressant de noter que les femmes actives passent plus de temps que les inactives à se consacrer à des activités domestiques (18 heures versus 16 heures), ce qui met clairement en lumière le phénomène dit de la « double journée » des femmes qui travaillent.

Tableau 4 : Taux d'activité par sexe

Taux d'activité des personnes de 10 ans et +	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Hommes	58,8	66,3	70,1	59,3	63,5	62,1	68,9	65,3
Femmes	60,9	49,6	60,3	45,6	35,2	41,1	66,9	52,5
Ensemble	59,9	58,0	65,1	52,4	48,8	51,1	67,9	58,7

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

1.2.2. Insertion des jeunes sur le marché du travail

Le taux d'activité épouse les étapes successives du cycle de vie. Les taux d'activité croissent rapidement à mesure que les jeunes sortent du système scolaire et s'intègrent à la vie professionnelle. Le maximum est atteint entre 30 et 49 ans : le taux d'activité des hommes de ce groupe d'âge dépassant même 85 % sur l'ensemble des villes. A partir de ce groupe d'âge, les taux d'activité refluent pour s'effondrer après 60 ans.

L'analyse de la situation démographique mettait en avant la jeunesse de la population. Sur l'ensemble des villes étudiées, les jeunes âgés de 20 ans et moins représentent plus du tiers (36 %) de la population en âge de travailler (10 ans et plus). Parmi eux, trois jeunes sur dix sont actifs, la situation étant très différente d'une ville à une autre. Ainsi, à Niamey et Bamako où les jeunes sont les plus nombreux, un quart d'entre eux sont actifs ; à Abidjan et à Lomé, cette proportion monte à 35 et 37 %. Les indicateurs scolaires montraient un désavantage des jeunes filles, surtout à Abidjan et Cotonou. On retrouve ce trait sur le marché du travail, où elles sont proportionnellement plus présentes que les garçons. Entre 35 % et 43 % des jeunes habitantes de Cotonou, Abidjan ou Lomé sont actives : 13 à 15 points de plus que leurs homologues masculins aux mêmes âges.

L'entrée précoce des enfants sur le marché du travail reste un phénomène préoccupant : 13 % des enfants de 10 à 14 ans sont actifs et les filles sont plus touchées que les garçons par ce problème, avec des taux d'activité respectifs de 16 % et 10 %.

Tableau 5 : Taux d'activité par âge

Taux d'activité	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
De 10 à 14 ans	14,1	9,1	16,3	11,2	13,2	9,3	17,2	13,0
De 15 à 29 ans	56,6	60,6	63,0	50,3	42,8	52,1	68,3	57,9
De 30 à 49 ans	91,1	84,9	90,7	81,8	73,6	74,7	93,0	85,1
50 ans et plus	62,6	57,3	64,2	53,5	64,1	48,9	60,6	57,6
Ensemble	59,9	58,0	65,1	52,4	48,8	51,1	67,9	58,7

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Le statut au sein du ménage constitue un autre indicateur du cycle de vie des individus. Ce sont les chefs de ménage qui enregistrent les taux d'activité les plus élevés (86,2 % pour l'ensemble des sept villes), viennent ensuite les conjoints et les autres membres du ménage (respectivement 64,1 % et 57,2 %), et finalement les enfants qui enregistrent les taux les plus faibles (36,7 %). Cette hiérarchie dans l'insertion sur le marché du travail a sa logique. La survie des ménages repose avant tout sur le chef de ménage. Ensuite, lorsque cela devient nécessaire, la stratégie consiste à mobiliser le conjoint et les autres membres du ménage. La participation des enfants est mise en œuvre en dernier recours.

Tableau 6 : Taux d'activité selon le statut au sein du ménage

Statut	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Chef de ménage	86,6	86,2	90,9	84,7	85,5	72,0	89,6	86,2
Conjoint	78,1	63,4	71,4	58,7	39,3	52,3	79,7	64,1
Enfant	31,4	38,2	36,2	28,5	31,7	42,6	41,2	36,7
Autres membres	58,1	55,1	63,0	49,7	46,2	50,5	62,2	57,2
Ensemble	59,9	58,0	65,1	52,4	48,8	51,1	67,9	58,7

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

La catégorie « enfant » représente l'ensemble de ceux qui se sont déclarés « enfant » du chef de ménage ou de son conjoint, indépendamment de leurs âges.

Enfin, les taux d'activité varient sensiblement suivant l'origine migratoire des individus. Alors que sur l'ensemble de la population totale des sept villes, quatre personnes sur dix sont des migrants, ces derniers représentent plus de la moitié de la population en âge de travailler et plus de 6 actifs sur 10. Le taux d'activité des migrants (70,2 %) est systématiquement supérieur à celui des natifs (47,3 %), reflétant l'attraction que représente la grande ville en matière d'emploi et donc comme motif de migration. A la fois plus éduqués et moins jeunes, les migrants se concentrent aux âges d'activité maximale. Déjà très important chez les femmes, 20 points de pourcentage séparant le taux d'activité des natives de celui des migrantes, ce phénomène est encore plus marqué chez les hommes, avec 26 points à l'avantage des migrants. Finalement, dans toutes les villes, à l'exception de Dakar, les migrants sont majoritaires parmi les actifs, ce qui met en lumière leur contribution déterminante à l'économie locale.

Tableau 7 : Taux d'activité par genre et selon le statut migratoire

Taux d'activité des personnes de 10 ans et +	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Natifs								
Hommes	48,4	56,2	50,7	46,6	49,1	55,7	54,6	52,0
Femmes	51,4	45,0	48,3	36,2	29,2	36,4	57,7	42,8
Ensemble natifs	50,0	50,7	49,5	41,4	38,6	45,5	56,2	47,3
Migrants								
Hommes	71,5	76,9	80,8	74,7	79,4	75,1	78,9	78,1
Femmes	71,3	54,8	67,9	55,8	42,4	51,5	73,4	62,5
Ensemble migrants	71,4	65,9	74,4	64,9	60,9	63,2	76,1	70,2

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

1.2.3. La population inactive

Sur l'ensemble de la population potentiellement active, 41,3 % n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas. A Bamako, Niamey et Dakar, une personne sur deux est inactive. Les deux principaux groupes d'inactifs sont formés par les jeunes en cours de scolarité ou étudiant (54,7 %) et les femmes au foyer (20,0 %). La proportion des retraités est faible (3,8 %). La répartition des inactifs diffère d'une agglomération à l'autre, les élèves ou étudiants sont plus nombreux proportionnellement à Cotonou et Lomé et les femmes au foyer plus souvent présentes parmi les inactifs à Niamey, Dakar et Bamako.

Tableau 8 : Répartition de la population inactive

Agglomérations	Population inactive (en %)					Nombre d'inactifs
	En cours de scolarité	Femmes au foyer	Retraités	Longue maladie	Autres	
Cotonou	70,1	9,6	5,5	5,1	9,7	246.000
Ouagadougou	58,1	18,1	3,0	6,9	13,9	267.000
Abidjan	58,4	14,1	3,6	4,7	19,2	812.000
Bamako	56,4	21,1	3,2	6,9	12,4	361.000
Niamey	46,1	36,3	1,8	6,3	9,5	238.000
Dakar	42,8	28,2	4,5	7,1	17,4	712.000
Lomé	65,3	9,0	4,3	7,7	13,7	192.000
Ensemble	54,7	20,0	3,8	6,1	15,4	2.828.000

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Dans 91 % des cas, les inactifs sont pris en charge par leur famille. Environ 6 % peuvent compter sur des revenus de pensions (du travail, invalidité, etc.). La proportion de ceux qui assurent leur survie grâce aux revenus du capital est marginale (1 %). Ce résultat met en lumière le faible développement des transferts institutionnels (pensions, etc.), le rôle majeur des solidarités et des transferts informels (inter et intra ménages), ainsi que la prédominance massive des revenus du travail dans le revenu total des ménages dans les différents pays (voir chapitre 1.6).

Sur l'ensemble des agglomérations, plus de six inactifs sur dix ont choisi ce statut de façon volontaire, qu'ils considèrent ne pas être en âge de travailler ou ne pas avoir besoin de travailler pour vivre. En revanche, **pour 976.000 inactifs, l'absence d'activité correspond en fait à une forme de chômage déguisé**, soit qu'ils se soient retirés du marché du travail parce qu'ils ne pensent pas pouvoir obtenir d'emploi compte tenu de la situation économique dégradée ou de leur qualification jugée trop faible, soit qu'ils attendent les résultats d'une démarche qui tarde à se concrétiser. La frontière est donc floue entre ce type d'inactifs, les « travailleurs découragés », et les chômeurs qui eux sont comptabilisés dans la population active et dont ils partagent un certain nombre de traits. Ces deux groupes jouissent d'un niveau scolaire supérieur aux « vrais inactifs » avec en moyenne près de deux années d'études supplémentaires sur l'ensemble de la région.

Ce formidable volant de main-d'oeuvre potentielle illustre l'importance de l'offre de travail inemployée, susceptible d'intégrer ou de se retirer du marché du travail en fonction des incitations qui lui sont adressés (augmentation de la demande de travail, augmentation du salaire réel, etc.). Cela laisse supposer que le nombre d'emplois à créer pour résorber le chômage serait bien plus élevé que le nombre de chômeurs, compte tenu de la flexion probable des taux d'activité.

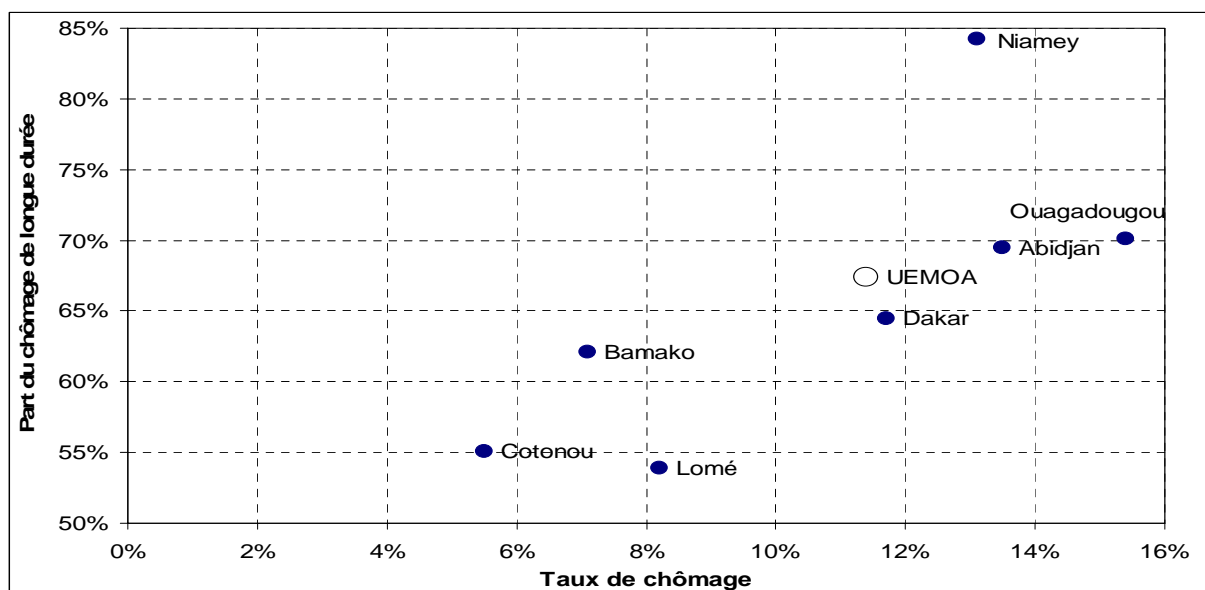
Tableau 9 : Récapitulation des données relatives à l'activité et aux activités domestiques

Agglomérations	Population en âge de travailler				Activités domestiques (nombre d'heures moyen)			
	Total actifs	Taux d'activité	Total inactifs	Dont : travailleurs découragés	Hommes		Femmes	
					Actifs	Inactifs	Actives	Inactives
Cotonou	368.000	59,9	246.000	96.000	3,9	4,9	21,0	14,2
Ouagadougou	368.000	58,0	267.000	112.000	1,2	1,8	18,0	17,4
Abidjan	1.517.000	65,1	812.000	310.000	1,5	1,2	14,3	12,4
Bamako	397.000	52,4	361.000	112.000	1,4	1,8	20,0	15,7
Niamey	227.000	48,8	238.000	94.000	2,1	2,3	20,6	19,6
Dakar	745.000	51,1	712.000	161.000	1,5	1,7	15,3	17,2
Lomé	404.000	67,9	192.000	90.000	6,4	7,6	26,3	20,7
Ensemble	4.026.000	58,7	2.828.000	976.000	2,1	2,4	17,7	15,9

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

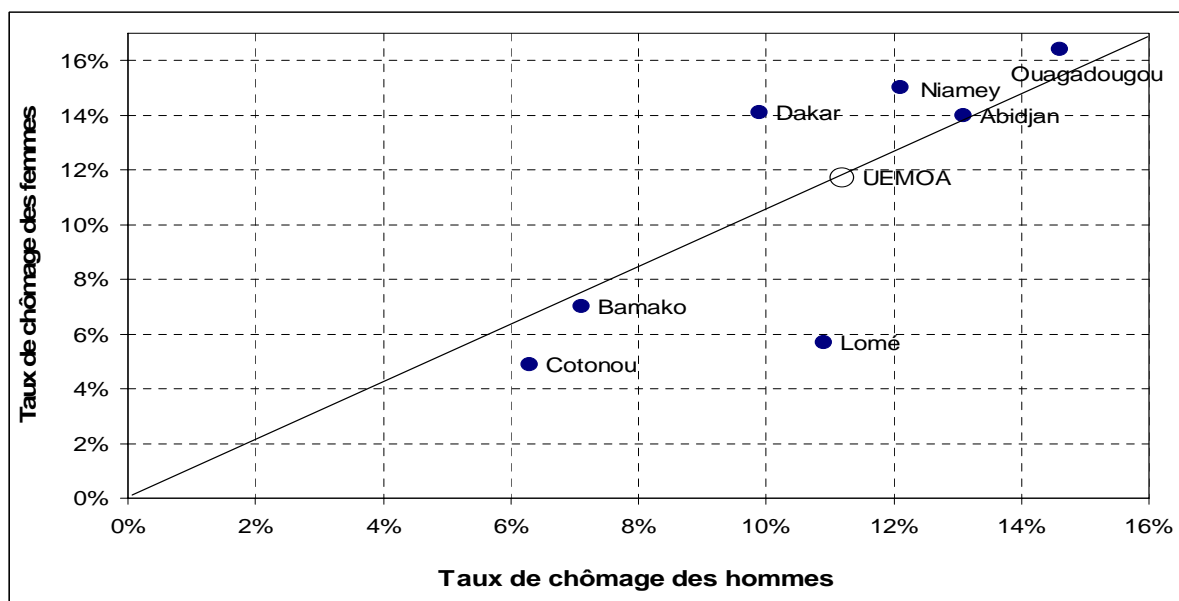
1.3. Le chômage

Graphique 7 : Taux de chômage et part du chômage de longue durée



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Graphique 8 : Taux de chômage selon le genre



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Le chômage est un indicateur de tension sur le marché du travail, marquant le désajustement entre la demande et l'offre. Son importance varie selon la situation économique. Sur l'ensemble des sept villes, le nombre de chômeurs au sens du BIT est estimé à 460.000 personnes, ce qui correspond à un taux de chômage de 11,4 %.

Les perspectives d'emploi (demande de travail) et les comportements individuels (offre de travail) variant d'une ville à l'autre, les taux de chômage diffèrent eux aussi d'une ville à l'autre. C'est à Ouagadougou que le taux de chômage est le plus élevé (avec 15,4 %) et à Cotonou où il est le plus faible (5,5 %). En première approximation, deux groupes de villes peuvent être distingués : celles dont le taux de chômage est relativement faible, à savoir Cotonou, Lomé et Bamako ; et celles où l'on

enregistre un taux de chômage à deux chiffres, supérieur à la moyenne régionale. Dans ce groupe se trouvent Dakar (11,7 %), Niamey (13,1 %), Abidjan (13,5 %) et Ouagadougou (15,4 %).

Tableau 10 : Taux de chômage (au sens du BIT) suivant le genre et l'âge

Agglomérations	Genre		Classe d'âge			Ensemble	
	Homme	Femme	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et +	%	Effectif
Cotonou	6,3	4,9	7,3	4,2	3,7	5,5	20.400
Ouagadougou	14,6	16,4	22,4	9,2	5,9	15,4	56.500
Abidjan	13,1	14,0	17,4	10,0	7,3	13,5	205.400
Bamako	7,1	7,0	10,7	4,6	2,9	7,1	28.000
Niamey	12,1	15,0	18,7	8,7	11,1	13,1	29.900
Dakar	9,9	14,1	14,4	10,0	6,7	11,7	87.000
Lomé	10,9	5,7	10,4	5,8	7,7	8,2	33.300
Ensemble	11,2	11,7	15,2	8,3	6,5	11,4	460.500

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.
Les critères du BIT sont appliqués dans la définition des chômeurs.

La définition du chômage au sens du BIT est extrêmement restrictive (ne pas avoir exercé d'emploi au cours de la semaine de référence, ne serait-ce qu'une heure, en rechercher activement un et être disponible pour l'exercer). Si l'on retient une définition plus large du chômage, en ajoutant aux chômeurs BIT, l'ensemble des inactifs qui, bien que n'ayant pas cherché d'emploi au cours du mois de référence, restent malgré tout disponibles si on leur en proposait un, le diagnostic change sensiblement. D'abord, le niveau du chômage augmente de 4,5 points en passant de 11,4 % à 15,9 %. Si la hiérarchie des villes est globalement respectée, on note certaines différences. Ainsi, par exemple, Niamey devient la ville la plus affectée par le chômage au sens large. Ensuite, les écarts entre genre s'accroissent, les femmes étant beaucoup plus sujettes au chômage déguisé. On trouve, en proportion, deux fois plus de chômeuses que de chômeurs à Niamey et à Dakar. De même, selon l'âge, plus de trois jeunes sur dix à Niamey et à Ouagadougou sont chômeurs au sens large tandis qu'à Cotonou, le chômage affecte moins d'un jeune sur dix. Dans l'ensemble, l'élargissement du concept de chômage a pour conséquence d'incorporer comme chômeurs des catégories de population qui se situent en marge de l'activité économique et qui entretiennent un lien plus lâche avec le marché du travail (jeunes, femmes, personnes âgées).

Tableau 11 : Taux de chômage élargi suivant le genre et l'âge

Agglomérations	Genre		Classe d'âge			Ensemble	
	Homme	Femme	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et +	%	Effectif
Cotonou	7,1	6,5	8,6	5,1	5,8	6,8	25.000
Ouagadougou	17,4	28,3	31,0	14,5	8,7	22,4	90.000
Abidjan	14,2	17,6	20,6	11,2	8,6	15,8	245.000
Bamako	9,2	16,5	17,8	8,5	7,2	12,5	53.000
Niamey	17,3	32,0	33,4	14,9	16,5	23,3	60.000
Dakar	12,8	26,2	23,0	16,0	10,9	18,9	153.000
Lomé	12,6	9,8	13,9	8,1	10,5	11,2	47.000
Ensemble	13,2	18,8	20,9	11,4	9,5	15,9	673.000

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

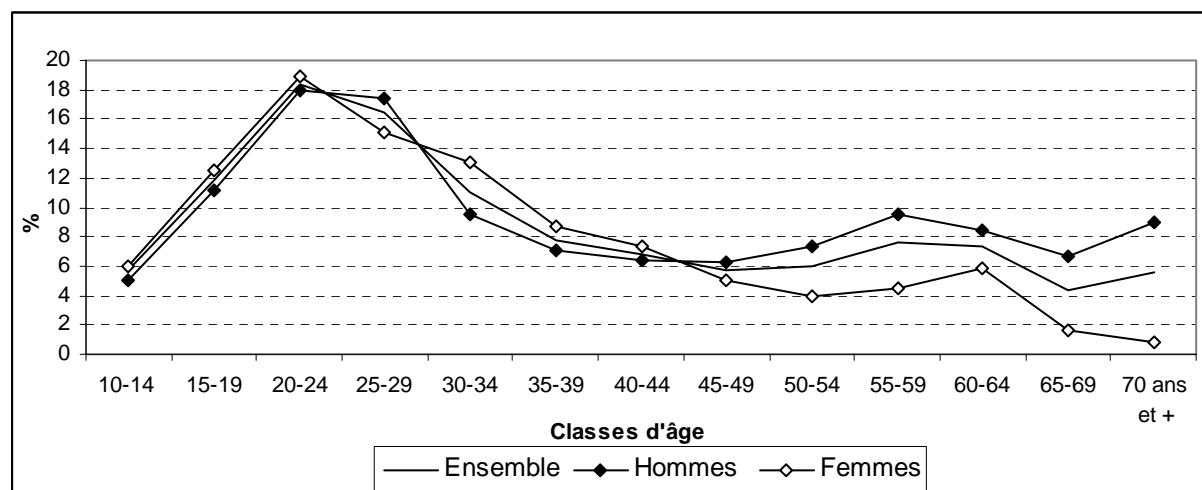
Pour éviter toute confusion dans la suite du texte, l'analyse ne portera que sur les chômeurs au sens du BIT, qui correspondent à la définition internationale du chômage.

1.3.1. Profils des taux de chômage

Au niveau agrégé, le chômage affecte autant les hommes que les femmes (respectivement 11,2 % et 11,7 %). Cette moyenne cache quelques spécificités, dans trois villes en particulier. A Dakar, le chômage touche en proportion plus de femmes que d'hommes, tandis qu'à Cotonou et Lomé, les taux de chômage des hommes sont supérieurs à ceux des femmes. Dans cette dernière ville, le taux de chômage des hommes est proche du double de celui des femmes.

Partout, le taux de chômage décroît avec l'âge, le chômage touchant beaucoup plus les jeunes. Les jeunes Ouagalais sont les plus affectés avec un taux de chômage de 22,4 % chez les 10 à 29 ans. Les jeunes d'Abidjan, Niamey et Dakar sont également très touchés par le chômage, avec des taux supérieurs à la moyenne. A l'inverse, pour Bamako, Lomé et Cotonou, le chômage des jeunes est moins fort avec respectivement des taux de 10,7 %, 10,4 % et 7,3 % pour les moins de 30 ans. Dans l'ensemble, les jeunes actifs éprouvent de sérieuses difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Pour leurs aînés, Dakar et Abidjan se distinguent avec un taux de chômage de 10 % aux classes d'âge intermédiaires (entre 30 et 49 ans), tandis qu'à Niamey, le chômage des plus âgés reste supérieur à 11 %.

Graphique 9 : Taux chômage par genre et par classe d'âge de l'ensemble des sept agglomérations



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Le taux de chômage varie aussi d'un cycle d'étude à l'autre et selon le type de formation. Paradoxalement, sur l'ensemble des villes, le taux de chômage croît avec le niveau scolaire. Il atteint son plus bas niveau chez les actifs qui n'ont jamais été à l'école, probablement moins exigeants quant à l'emploi qu'ils acceptent d'exercer. C'est le cas particulièrement pour les villes de Cotonou et Lomé. En revanche, dans les autres villes, le chômage des non scolarisés, avec un taux proche de 10 %, est loin d'être négligeable, Bamako se trouvant dans une position intermédiaire. Les taux de chômage élevés parmi ceux qui ont suivi le cursus universitaire montrent que le diplôme n'est pas un viatique contre le chômage. Un cinquième des actifs ayant suivi des études supérieures sont frappés par le chômage à Abidjan et Lomé. Avec 8 % à Bamako et Niamey, ce taux est moitié inférieur à la moyenne régionale qui atteint 16,6 %. Le chômage atteint son maximum chez ceux qui ont suivi un enseignement de type technique (18 % en moyenne). Ce résultat met clairement en lumière l'échec de ce type de filières professionnalisantes à la fois peu développées et ne répondant pas aux besoins de qualifications des marchés du travail locaux.

Tableau 12 : Taux de chômage selon le cycle d'étude

Agglomérations	Ensemble	Non scolarisé	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 ^{ème} cycle	Enseignement technique secondaire	Enseignement supérieur
Cotonou	5,5	2,4	4,4	6,8	8,9	9,5	12,9
Ouagadougou	15,4	9,5	16,0	23,9	22,7	25,8	14,3
Abidjan	13,5	8,7	11,4	18,1	19,2	23,3	20,7
Bamako	7,1	5,2	6,9	8,4	10,2	14,0	8,3
Niamey	13,1	9,1	15,0	21,5	14,1	15,0	8,5
Dakar	11,7	8,9	12,3	15,2	14,6	0,4	12,7
Lomé	8,2	3,5	6,8	9,3	13,4	17,0	19,4
Ensemble	11,4	7,6	10,5	15,3	16,1	18,0	16,6

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs. Les critères du BIT sont appliqués dans la définition des chômeurs.

La position dans le ménage est aussi un facteur discriminant dans la recherche d'emploi. Les chefs de ménages, principaux pourvoyeurs de revenus des ménages, sont les moins touchés par le chômage, avec un taux de 6,5 % pour l'ensemble de la région. Ce sont bien sûr les membres « secondaires » du ménage qui pâtissent le plus de la faiblesse de la demande de travail. Les conjoints sont relativement épargnés, tout particulièrement à Cotonou et Lomé, où leur taux de chômage est même moitié moindre que celui des chefs de ménage. En revanche, les descendants du chef de ménage ainsi que les autres membres du ménage sont de loin les plus affectés avec des taux respectivement de 18 % et 15,5 % ; les villes de Ouagadougou et d'Abidjan étant les plus touchées par ce phénomène.

Tableau 13 : Taux de chômage selon le statut au sein du ménage

Statut	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Chef de ménage	4,5	8,1	7,3	3,3	7,5	6,1	7,0	6,5
Conjoint	2,8	12,5	10,2	7,9	11,9	10,1	3,6	8,7
Enfant	11,3	23,7	23,4	12,7	21,0	15,0	15,0	18,0
Autres membres	5,2	22,2	19,0	7,7	18,3	13,1	9,2	15,5
Ensemble	5,5	15,4	13,5	7,1	13,1	11,7	8,2	11,4

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.
Les critères du BIT sont appliqués dans la définition des chômeurs.

Partout, le chômage frappe plus les natifs que les migrants. Pour les premiers, le taux de chômage est de 13,8 %, alors que celui des migrants est de 9,8 %. Bamako est la ville où l'écart observé entre les deux taux de chômage est le moins important tandis qu'Abidjan et Niamey présentent des écarts maximum avec respectivement 6 et 8 points. Ce résultat s'explique par une structure socio-démographique des natifs plus concentrée au sein des catégories à fort risque de chômage (plus jeunes, plus éduqués, etc.) et non par des prétentions salariales plus élevées (voir ci-dessous).

Tableau 14 : Taux de chômage selon le statut migratoire

Statut	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Natif	7,1	18,1	17,9	8,2	17,8	13,5	10,2	13,8
Migrant	4,3	13,3	11,8	6,3	9,8	8,8	7,2	9,8
Ensemble	5,5	15,4	13,5	7,1	13,1	11,7	8,2	11,4

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.
Les critères du BIT sont appliqués dans la définition des chômeurs.

1.3.2. Qui sont les chômeurs ?

53,1 % des chômeurs sont des hommes. Partout les chômeurs sont majoritairement des hommes, à l'exception de Dakar où les chômeurs se répartissent presque à parité entre hommes et femmes. Cette prédominance des hommes est particulièrement forte à Lomé où seuls 35,8 % des chômeurs sont des femmes. L'âge moyen des chômeurs est de 28,7 ans, mais près d'un chômeur sur quatre, voire un sur deux à Ouagadougou, a entre 15 et 24 ans. Le niveau moyen d'instruction des chômeurs des sept villes est de 6,5 années d'études réussies. Les chômeurs de Lomé et de Cotonou jouissent de près de deux années d'études supplémentaires par rapport à leurs homologues de la région, ce qui ne fait que refléter le niveau global d'éducation plus élevé dans ces deux villes.

Tableau 15 : Caractéristiques des chômeurs

Caractéristiques des chômeurs	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Hommes	53,3	54,8	51,3	56,2	57,7	49,2	64,2	53,1
Femmes	46,7	45,2	48,7	43,8	42,4	50,8	35,8	46,9
Age moyen	30,3	26,7	28,3	28,7	30,0	29,9	29,6	28,7
Nombre d'années d'étude	8,0	5,9	6,9	5,7	5,4	5,6	8,3	6,5
Primo demandeurs	40,0	63,2	54,0	57,8	61,1	53,8	50,8	54,9
Ancien occupé	60,0	36,8	46,0	42,2	38,9	46,2	49,2	45,1
Durée moyenne du chômage	32,3	48,6	36,9	33,3	59,5	46,9	32,1	40,7
% de chômeurs de + d'un an	55,1	70,1	69,5	62,1	84,2	64,5	53,9	67,4
Effectif	20.400	56.500	205.400	28.000	29.900	87.000	33.300	460.500

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.
Les chômeurs de longue durée sont ceux qui cherchent un emploi depuis plus d'un an. Les critères du BIT sont appliqués dans la définition des chômeurs.

Cependant, les chômeurs forment une population hétérogène. Il convient de distinguer deux types de chômeurs : ceux qui tentent d'obtenir leur premier emploi (les « primo-demandeurs ») et ceux qui ont perdu leur emploi (les « anciens occupés »). Près de 55 % des chômeurs, soit 252.800 individus, sont des primo-demandeurs. L'ajustement de l'emploi formel s'est donc principalement fait à travers le gel des embauches, et seulement en second lieu par compression de personnel. Ce modèle, massif à Ouagadougou et à Niamey, ne semble pas s'appliquer à Lomé et surtout à Cotonou, où au contraire les anciens occupés sont largement majoritaires.

- *Les primo-demandeurs*

C'est la catégorie la plus féminisée, car s'il y a autant de chances pour les deux sexes d'être un chômeur, primo-demandeur ou ancien occupé, 58,3 % des femmes au chômage sont à la recherche d'un premier emploi. Ce déséquilibre dans la répartition des femmes au chômage est constaté dans chaque agglomération, mais il est beaucoup plus important à Ouagadougou et à Niamey où plus de 7 femmes sur 10 sont primo-demandeurs.

En général, les primo-demandeurs ont un niveau d'étude supérieur à celui des anciens occupés (7,3 années d'études scolaires réussies contre 5,6 années respectivement), mais aussi à celui de ceux qui ont un emploi (4,9 années). C'est à Cotonou et Lomé que l'écart de qualification en faveur des primo-demandeurs est le plus élevé, venant confirmer l'hypothèse d'un mode de régulation du marché du travail spécifique dans ces deux agglomérations.

Tableau 16 : Niveau d'éducation des chômeurs suivant l'expérience professionnelle

Nombre moyen d'années d'études réussies	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Primo demandeurs	10,8	6,7	7,8	6,1	5,7	5,9	9,7	7,3
Anciens occupés	6,2	4,5	6,0	5,1	5,0	5,1	6,9	5,6
Ensemble	8,0	5,9	6,9	5,7	5,4	5,6	8,3	6,5

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.
Les critères du BIT sont appliqués dans la définition des chômeurs.

- *Les anciens occupés*

Chez les anciens occupés, la perte d'emploi s'explique surtout par une mauvaise conjoncture : 63 % des départs sont dus aux licenciements, fins de contrat, fermetures d'établissements ou compression du personnel. Plus de trois chômeurs sur dix ont été victimes d'un licenciement ou d'une fin de contrat. Un tiers des chômeurs de Lomé a été licencié, un quart a perdu son emploi à Ouagadougou, à la fin de son contrat. Abidjan est la ville qui a le plus souffert de la conjoncture entraînant fermetures et compression du personnel avec plus de 36 % des pertes d'emploi. La rémunération insuffisante est dénoncée par environ un chômeur sur dix dans la majorité des villes, à l'exception de Lomé et Niamey, où ce motif n'est invoqué que par 5 % des chômeurs.

Dans l'ensemble, le taux de chômage des anciens occupés est relativement plus élevé chez les ex-salariés des entreprises publiques, où il touche plus de 13 % des actifs de ce secteur (17 % à Dakar). Les programmes de privatisation et de restructuration des entreprises publiques ont beaucoup affecté les salariés licenciés, dont un nombre important n'a pas réussi à se reclasser. Par ailleurs, quels que soient le secteur institutionnel et l'agglomération, le chômage frappe surtout le bas de l'échelle de la hiérarchie salariale. Si 3 % des cadres supérieurs sont touchés, 13 % des employés et ouvriers non qualifiés et 11 % des manœuvres sont au chômage.

1.3.3. Caractéristiques et durée du chômage

La durée du chômage est longue, puisqu'elle atteint en moyenne près de trois ans et demi (41 mois). Ce chiffre doit plus être interprété comme la durée pendant laquelle les chômeurs n'ont pas eu accès à un « véritable » emploi, que comme la véritable durée du chômage, pendant laquelle les individus n'auraient pas exercé la moindre activité, même la plus marginale. Même si les chiffres de durée moyenne de chômage doivent être considérés avec réserve, ils n'en constituent pas moins **un**

indicateur de l'extrême difficulté des chômeurs à s'insérer et/ou se réinsérer sur le marché du travail. Ce constat est confirmé par l'importance du chômage de longue durée (c'est-à-dire de plus d'un an). **67,4 % des chômeurs sont au chômage depuis plus d'un an.** Le chômage de longue durée prédomine dans les sept agglomérations. Si à Cotonou et à Lomé, plus d'un chômeur sur deux est dans l'attente d'un emploi depuis plus d'un an, la situation est plus dramatique encore pour leurs homologues nigériens. Dans l'ensemble, le chômage de longue durée frappe relativement plus les primo-demandeurs que les anciens occupés (respectivement 70 % et 64 %) Encore une fois, Cotonou se démarque sur ce plan puisque 44 % des primo-demandeurs ont connu une durée d'attente de plus d'un an contre 63 % chez les chômeurs ayant déjà travaillé.

Ces indicateurs permettent de distinguer deux groupes de villes. D'un côté, Cotonou, Lomé et Bamako, où le marché du travail semble plus flexible ; Dans ces trois villes, non seulement le taux de chômage est situé sous la barre des 10 %, mais la durée du chômage est aussi relativement plus faible. De l'autre côté, à Dakar, Ouagadougou et surtout Niamey, les chômeurs attendent en moyenne entre 4 et 5 années avant de retrouver un emploi alors que les taux de chômage y sont plus élevés.

1.3.4. Le mode de recherche d'emploi

La mobilisation du réseau des solidarités familiales est l'option privilégiée des chômeurs dans leur recherche d'emploi. Cette stratégie est adoptée par les deux tiers des chômeurs des sept grandes villes. La prospection directe auprès des employeurs concerne moins d'un chômeur sur cinq. Cette proportion atteint cependant plus d'un chômeur sur trois à Lomé et un quart à Dakar. L'inscription à un concours constitue le troisième moyen utilisé pour obtenir un emploi, principalement dans le secteur public. Un peu moins de 10 % des chômeurs privilégient cette stratégie (25 % à Ouagadougou et moins de 2 % à Dakar, Niamey et Lomé). Le recours aux petites annonces concerne environ 4 % des chômeurs et jusqu'à 8 % pour les villes de Cotonou et Bamako.

Au niveau des sept villes, moins de 2 % des chômeurs ont fait une démarche pour trouver un travail auprès d'une agence pour l'emploi. Ce n'est qu'à Niamey qu'un chômeur sur dix y a recours. En moyenne, 7,5 % des chômeurs sont inscrits dans un service de placement (17 % à Niamey). Les faibles taux d'inscription des chômeurs auprès des agences de placement, essentiellement publiques, s'expliquent principalement par la méconnaissance de ces institutions par les chômeurs : 56 % des non-inscrits n'en ont jamais entendu parlé. **Un sérieux effort doit donc être consenti par les autorités pour appuyer les chômeurs**, notamment en matière d'informations. Il convient de leur faciliter les démarches de recherche d'emplois, en cherchant à mettre en relation les offres d'emplois non satisfaites en provenance des entreprises avec le profil de candidats potentiels, aujourd'hui au chômage. De plus, il apparaît clairement que les agences de placement des chômeurs ne jouent pas leur rôle efficacement et demandent à être restructurées.

1.3.5. Le type d'emploi recherché

52 % des chômeurs recherchent un emploi salarié. Si un quart préférerait exercer un travail indépendant, un cinquième se montre indifférent au type d'emploi recherché. Une large majorité (70 %) souhaite un emploi permanent à plein temps avec un horaire hebdomadaire moyen de 44 heures. Plus globalement, 69 % des chômeurs souhaitent exercer dans la fourchette horaire de 35 à 48 heures. Il s'agit donc bien d'une population disponible pour travailler, et non d'un volant de main-d'œuvre situé aux marges de l'activité économique.

Les raisons de la préférence pour un type d'emploi plutôt qu'un autre se ressemblent d'une ville à l'autre. Comme on pouvait s'y attendre, dans 55,2 % des cas, l'emploi salarié est recherché pour la sécurité qu'il est censé procurer en termes d'emploi et de salaire. 22,5 % pensent aussi qu'ils auront un revenu supérieur en tant que salariés. Enfin, seulement une minorité (15 %) se tourne vers le salariat faute d'avoir pu s'établir à leur compte dans de bonnes conditions. A contrario, le choix d'un emploi non salarial est revendiqué d'abord par espoir d'obtenir des gains supérieurs (36,5 %) et ensuite pour être son propre chef. Ce refus de la relation de subordination associée au salariat est très marqué à Cotonou et Lomé, où le secteur informel est également massivement implanté. En revanche, à peine 10 % invoquent un choix de second rang imposé par le fait de ne pas avoir trouvé d'emploi salarié

ailleurs. Les chômeurs béninois et burkinabé sont relativement plus nombreux à choisir la sécurité de l'emploi (37 %). Globalement, pour un second groupe de chômeurs (11,2 %), c'est l'espérance d'un gain supérieur qui justifie le choix du salariat. Tous ces résultats montrent que la condition salariale n'est pas l'ambition ultime et unique des chômeurs comme le postulent trop souvent les modèles dualistes du marché du travail.

Enfin, **les chômeurs se montrent relativement flexibles quant au type d'emploi recherché** : 23,5 % sont prêts à travailler dans n'importe quel type d'entreprises et 47 % sont indifférents quant à la branche ou à la profession. De plus, seuls 10,3 % sont attirés par l'administration publique, qui n'est pas l'horizon indépassable d'une main-d'œuvre frileuse, selon une image trop souvent invoquée. Le chômage ne traduit donc pas uniquement l'insatisfaction d'une main-d'œuvre aux ambitions incompatibles avec les conditions en vigueur sur le marché, mais aussi, au moins en partie, l'absence réelle d'opportunités d'emplois.

1.3.6. Prétentions salariales des chômeurs

Une des raisons que l'on peut avancer pour expliquer le chômage concerne les prétentions salariales, qui par méconnaissance de la réalité sur le marché du travail, peuvent s'écarter sensiblement des rémunérations observées. Interrogés sur leurs prétentions en matière salariale, les chômeurs des sept grandes villes demandent en moyenne une rémunération de 106.300 FCFA pour un horaire hebdomadaire de 44 heures. Ce montant représente le double que perçoit en moyenne un actif occupé. Ce n'est qu'à Ouagadougou et Niamey que les écarts sont moins importants.

Cependant, les chômeurs, dans leur grande majorité (79,1 % d'entre eux), sont prêts à réviser à la baisse leurs exigences salariales, si le chômage venait à perdurer. Finalement, le salaire de réservation, c'est-à-dire le minimum qu'accepterait un chômeur à l'embauche, est estimé à 77.500 FCFA en moyenne dans l'ensemble de la région. Le salaire de réservation se situe toujours au-dessus du revenu moyen d'activité, quelle que soit la ville considérée.

Evidemment, l'explication des disparités du salaire de réservation des chômeurs demanderait à être affinée, en fonction de paramètres tels que l'expérience professionnelle, le niveau de qualification, le sexe, l'âge, et le type d'emploi désiré. Ainsi, à caractéristiques identiques (âge, sexe, éducation, statut migratoire et dans le ménage, nombre d'heures désirées), les prétentions « incompressibles » des chômeurs sont dans toutes les villes plus de 50 % supérieures à la rémunération des actifs occupés dans leur emploi principal. Ce résultat met en lumière des aspirations qui ne sont pas en ligne avec les conditions en vigueur sur le marché du travail.

Tableau 17 : Prétentions salariales, propension à réviser la prétention salariale et salaire de réservation

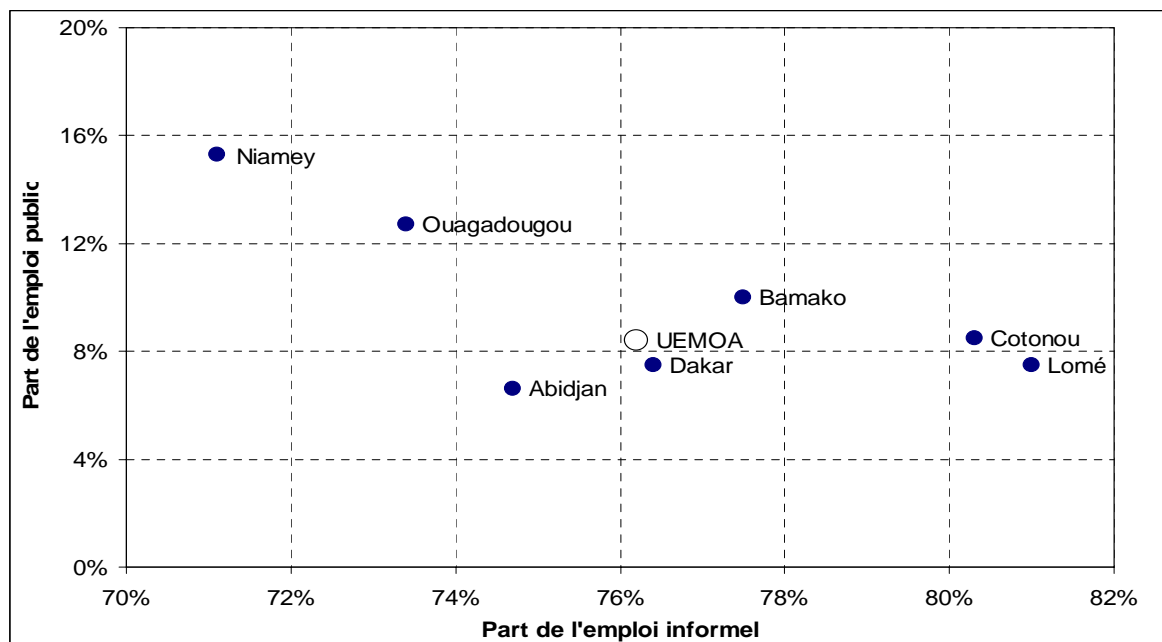
Agglomérations	Prétentions salariales par mois (1.000 FCFA)	Acceptent de réviser leurs prétentions salariales si le chômage se prolonge (%)	Salaires de réservation par mois (1.000 FCFA)	Horaires hebdomadaires désirés (heures par semaine)
Cotonou	75,1	81,9	58,8	44,7
Ouagadougou	58,6	82,3	39,4	45,8
Abidjan	135,2	79,4	98,8	44,5
Bamako	77,7	68,3	70,3	41,4
Niamey	56,4	77,4	44,1	43,2
Dakar	114,2	78,6	82,4	43,4
Lomé	68,7	82,0	46,5	44,6
Ensemble	106,3	79,1	77,5	44,1

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Les prétentions salariales correspondent au montant du revenu désiré, déclaré spontanément par le chômeur, pour l'emploi qu'il recherche. Le salaire de réservation est le niveau de revenu minimum en deçà duquel les chômeurs déclarent ne pas vouloir descendre. Les critères du BIT sont appliqués dans la définition des chômeurs.

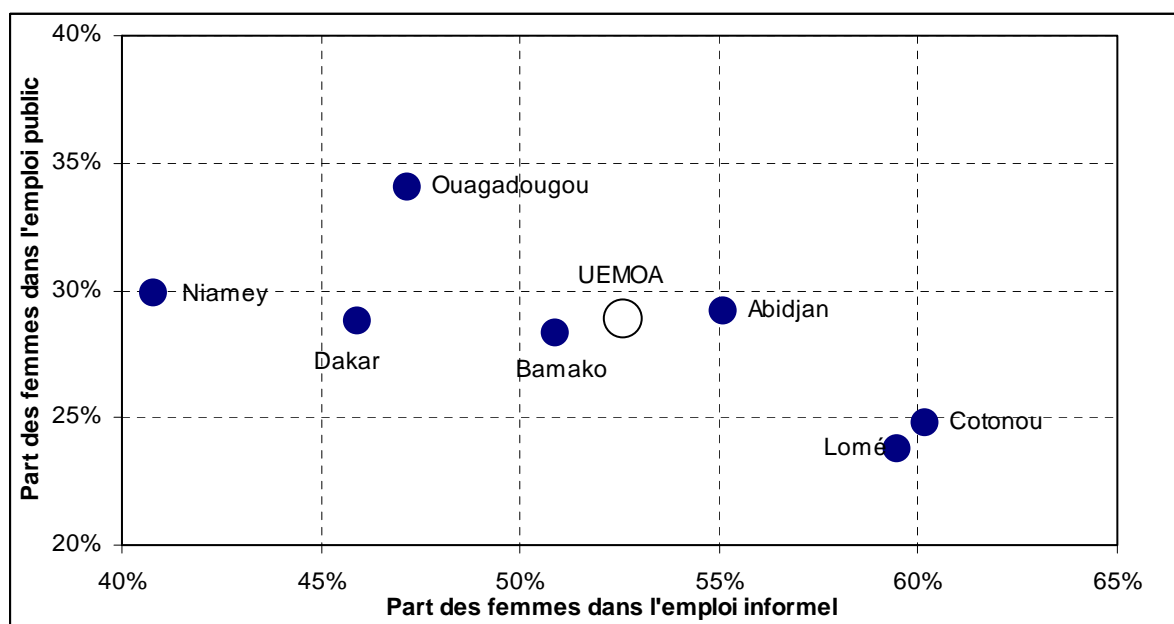
1.4. Structure et dynamique des emplois

Graphique 10 : Parts de l'emploi informel et de l'emploi public



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Graphique 11 : Taux de féminisation de l'emploi dans les secteurs informel et public



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

En 2001-2002 (selon les périodes de référence des enquêtes), on estimait à 3.566.000 le nombre d'actifs occupés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant un emploi. Evidemment, ce nombre varie selon le poids démographique de chacune des villes. Ainsi, le nombre d'actifs occupés est de 1.312.000 à Abidjan, contre 197.000 individus à Niamey, la ville la moins peuplée.

Sur l'ensemble des sept villes, près de 46 % des emplois sont occupés par des femmes. Très minoritaires à Niamey (36,4 % des emplois), elles sont majoritaires à Lomé et à Cotonou. A l'exception de Dakar, les migrants sont largement majoritaires dans la population active occupée.

L'ancienneté moyenne dans l'emploi est de 6,3 ans. Elle est plus élevée à Niamey, Bamako et Dakar (entre 7 et 8 ans), reflétant en partie une moyenne d'âge un peu plus forte dans ces trois villes.

Globalement, le taux de salarisation, qui constitue un indicateur du degré de formalisation des relations de travail, est de 34,6 %. Un peu plus d'un tiers des actifs occupés exerce donc comme salarié. Cet indicateur varie d'une ville à l'autre. Conformément aux attentes, les taux de salarisation les plus élevés sont enregistrés à Abidjan (40,8 %) et à Dakar (37,5 %), les deux villes les plus prospères de la sous-région. Cependant, les taux de salarisation n'épousent pas parfaitement la hiérarchie des niveaux de développement. Ainsi, les taux de salarisation les plus faibles sont enregistrés à Lomé et Cotonou, où les salariés représentent moins d'un quart de la population active occupée, massivement dominée par le secteur informel (voir ci-dessous).

Souvent mise en avant, la pluri-activité est considérée comme une stratégie des ménages et des individus pour accroître leur revenu et compenser leur chute en période de récession. Sur 3.566.000 actifs occupés dans l'ensemble des villes, 209.000 déclarent exercer une activité secondaire au cours de la semaine de référence, ce qui porte le taux de pluri-activité à 5,9 %. En fait, environ 320.000 actifs occupés ont exercé un autre travail, parallèlement à leur emploi principal au cours de l'année écoulée. C'est dans les deux plus grandes villes, Dakar et Abidjan, que le taux de pluri-activité est le plus faible (moins de 5 %), tandis qu'à Cotonou, près d'un actif sur dix exerce une activité secondaire.

Tableau 18 : Caractéristiques des personnes exerçant un emploi

Caractéristiques des emplois	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Nombre d'emplois	348.000	311.000	1.312.000	369.000	197.000	658.000	371.000	3.566.000
Hommes (%)	46,6	58,1	53,3	55,9	63,6	59,2	47,1	54,4
Femmes (%)	53,4	41,9	46,7	44,1	36,4	40,8	52,9	45,6
Migrants (%)	56,0	60,5	73,3	59,2	61,3	42,7	66,5	62,2
Age moyen	32,7	32,8	31,4	33,4	34,2	32,8	31,5	32,3
Nombre d'années d'étude	5,4	4,3	5,0	4,1	4,7	4,6	5,9	4,9
Ancienneté dans l'emploi (années)	6,6	6,0	5,4	7,3	8,2	7,4	5,9	6,3
C.S.P. (%)								
Cadres	8,3	9,1	9,0	10,8	13,8	6,7	4,5	8,5
Travailleurs indépendants	57,1	49,5	44,7	62,5	47,2	44,4	60,2	49,9
Employés, ouvriers	11,3	12,8	17,3	9,8	11,9	17,9	12,3	14,8
Manœuvres et autres	23,3	28,6	29,0	16,9	27,1	31,0	23,0	26,8
Taux de salarisation	24,7	33,0	40,8	28,0	35,0	37,5	24,0	34,6
Taux de pluriactivité	9,2	6,2	4,9	7,2	7,7	4,3	6,1	5,9

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Sur l'ensemble des agglomérations, près d'un actif sur deux est à la tête de sa propre unité de production, comme patron employant des salariés, ou à son propre compte. On peut classer les villes en trois groupes : Bamako, Lomé et Cotonou, où environ six travailleurs sur dix sont indépendants ; Ouagadougou et Niamey, qui se situent dans la moyenne globale (un peu moins de 50 %) ; enfin Abidjan et Dakar avec seulement 45 % de travailleurs indépendants. La catégorie socio-professionnelle des employés et des ouvriers, qui est largement majoritaire dans les pays développés, compte pour moins de 15 % des emplois. Elle représente même moins d'un actif sur dix à Bamako.

La structure par branche des emplois présente des caractéristiques communes. C'est évidemment le secteur tertiaire (commerce et services) qui prédomine. Il regroupe les trois quarts des emplois, et jamais moins de 68 %. Par essence, le secteur primaire est quasiment absent de la structure par branche. Les activités industrielles ne comptent guère plus d'un cinquième des emplois. C'est à Dakar et à Niamey qu'elles pèsent le plus lourd. Il faut relever qu'une part importante des activités de transformation relève du secteur informel.

La répartition par secteur institutionnel des emplois est un bon indicateur synthétique de la structure du marché du travail. On distingue cinq secteurs : les administrations publiques, le secteur

parapublic, le secteur privé formel, le secteur informel, et enfin le secteur social. C'est évidemment le **secteur informel qui occupe la première place : 76,2 % des actifs occupés** y sont employés. Le secteur privé formel vient en deuxième position avec 14,2 % des emplois. Enfin, seulement 8,4 % des actifs occupés travaillent dans le secteur public (6,6 % dans l'administration et 1,8 % dans les entreprises publiques et parapubliques). Il convient donc de noter la prédominance massive du secteur privé. La part congrue de l'emploi public, alors même que du fait de la centralisation, une grande partie de l'administration de chaque pays est concentrée dans la capitale, fait tomber l'idée reçue d'un secteur public hypertrophié.

Cette structure par secteur institutionnel présente de remarquables similitudes entre les villes. C'est à Abidjan que le secteur privé formel est le plus développé, mais il ne compte que 17,6 % des emplois ; Dakar venant en second. Niamey affiche la plus grande concentration d'emplois publics, mais ceux-ci ne comptent que pour 15,3 % de l'emploi total. Enfin, Cotonou et Lomé constituent les espaces de prédilection du secteur informel avec plus de 80 % des emplois, mais cette proportion n'est jamais inférieure à 70 % dans les autres villes.

Tableau 19 : Structure des emplois par secteur institutionnel et par secteur d'activité

Emploi principal	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Secteur institutionnel (%)								
Administration publique	6,3	10,4	5,5	7,5	13,5	5,7	5,2	6,6
Entreprises publiques	2,2	2,3	1,1	2,5	1,8	1,8	2,3	1,8
Entreprises privées formelles	9,9	11,8	17,6	11,4	11,8	15,0	10,5	14,2
Entreprises privées informelles	80,3	73,4	74,7	77,5	71,1	76,4	81,0	76,2
Entreprises associatives	1,3	2,1	1,1	1,1	1,8	1,1	1,0	1,2
Secteur d'activité (%)								
Secteur primaire	2,1	4,9	1,6	2,6	5,4	3,1	2,1	2,6
Industrie	18,0	23,2	19,7	20,0	26,2	28,2	20,5	21,9
Commerce	37,0	36,4	34,1	41,7	26,3	26,6	38,4	34,0
Services	42,9	35,5	44,6	35,5	42,1	42,1	39,0	41,5

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Branches d'activité : le secteur primaire comprend l'agriculture, l'élevage la pêche et la sylviculture. L'industrie comprend les industries manufacturières et extractives et le BTP. Le commerce comprend le commerce de gros et de détail. Les services comprennent les hôtels et restaurants, les services de réparation, les activités de loisirs, touristiques ainsi que les services domestiques, les services aux collectivités, les services aux entreprises, les banques et les services financiers, les transports et télécommunications, et les autres services.

1.4.1. Le secteur public

Les emplois publics sont naturellement concentrés dans les branches non marchandes. L'emploi industriel représente cependant 23 % des emplois dans les entreprises parapubliques, soit légèrement plus que pour l'ensemble du marché du travail (22 %). Bien que ne s'adjudant qu'un peu plus du quart des emplois publics, les femmes y sont plus représentées que dans le secteur privé formel. Dans l'ensemble des villes, c'est dans le secteur public que l'on observe la plus forte proportion de migrants : 70 %. Les employés du secteur public sont d'une qualification supérieure à l'ensemble de la population active. Bien qu'il ne compte que 8,4 % des actifs occupés, 61 % des cadres supérieurs appartiennent à ce secteur, comme 57 % des cadres moyens. Le niveau d'instruction des salariés y est de loin le plus élevé : 11,2 années d'études scolaires réussies en moyenne sur la région : plus de 12 années à Cotonou et Abidjan, et 10 années d'études dans chacune des autres villes. Avec un âge moyen de 40 ans, les actifs de ce secteur sont relativement les plus âgés (42 ans à Bamako contre 38,5 ans à Ouagadougou et Niamey), et de ce fait, ils sont très majoritairement chefs de ménage (68,7 %). Cet âge élevé s'explique à la fois par un niveau scolaire plus élevé mais aussi par une ancienneté très supérieure à tous les autres secteurs. Les employés du secteur public ont en moyenne plus de 10 ans d'ancienneté, contre à peine 6 ans dans les autres secteurs. Une telle longévité dans l'emploi est la conséquence du mode de régulation des carrières (phénomène de l'emploi à vie), mais aussi du gel des embauches qui a surtout pénalisé les plus jeunes. Cette politique a contribué au vieillissement de la pyramide des âges de ce secteur d'activité.

1.4.2. Le secteur privé formel

Après le secteur public, le secteur privé formel présente le plus fort taux de salarisation, (83,9 % dans l'ensemble des villes). Mais, à bien des égards, il se différencie de l'idée qu'on peut se faire d'un secteur moderne et fortement concentré que l'on rencontre dans les pays plus développés. Ainsi, les actifs occupés de ce secteur sont aussi nombreux dans les entreprises de moins de 10 personnes que dans celles de plus de 100 personnes, à savoir environ 30 % des emplois. En fait 17,2 % des emplois privés formels se trouvent dans des unités d'effectif inférieur à 6 personnes. Dans certaines villes, les entreprises de petite taille sont relativement plus importantes en termes d'emplois que les établissements de grande taille. Ainsi à Bamako, Ouagadougou, Lomé, Niamey et Cotonou, la majorité des emplois privés formels (soit respectivement 73,2 %, 59,8 %, 59,5 %, 58,6 % et 54,4 % des emplois) sont exercés dans des établissements employant au plus 20 personnes ; A Abidjan et Dakar cette part représente « à peine » plus de trois emplois du secteur privé formel sur dix. En termes de caractéristiques de la main-d'œuvre, la moyenne d'âge (34,6 ans) est nettement plus faible que dans le secteur public (40,3 ans). Après ceux du secteur public, les employés du secteur privé formel sont les mieux formés, avec 8,2 années d'études scolaires réussies en moyenne, même si on constate de forts écarts entre les villes (10,4 années d'études à Cotonou contre 6,6 à Bamako).

Tableau 20 : Structure des emplois par secteur institutionnel

Secteur institutionnel	Effectif	Répartition %	Age moyen (années)	Proportion de femmes %	Proportion de migrants %	Années d'études réussies	Ancienneté dans l'emploi (années)
Administration publique	237.000	6,6	40,3	28,9	71,1	11,6	10,2
Entreprises publiques	63.000	1,8	40,3	20,6	68,3	9,9	10,1
Entreprises privées formelles	505.000	14,2	34,6	21,3	65,6	8,2	6,1
Entreprises privées informelles	2.717.000	76,2	30,9	52,6	60,6	3,5	5,9
Entreprises associatives	44.000	1,2	34,0	24,3	59,7	7,8	6,2
Ensemble	3.566.000	100	32,3	45,6	62,1	4,9	6,3

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.
 Champ : actifs occupés de 10 ans et plus.

1.4.3. Le secteur informel

Les activités informelles se ressemblent d'une grande ville à l'autre, aussi bien pour la jeunesse des actifs, que pour la branche d'activité, tant pour la taille des unités de production que des taux de salarisation. Ainsi, 86 % des emplois informels proviennent d'unités de production de moins de 6 personnes et 46,7 % sont des auto-emplois. Ceci se traduit par le plus faible taux de salarisation de tous les secteurs institutionnels : 17,9 %. Ce taux recule même à 11,2 % si l'on exclut du secteur informel les emplois domestiques.

Dans chacune des sept villes, les trois-quarts des emplois informels se trouvent soit dans le commerce soit dans les services. Les activités commerciales regroupent un emploi informel sur deux à Bamako et un tiers des emplois pour Niamey et Dakar. Le secteur industriel n'est cependant pas négligeable dans le secteur informel, puisqu'il compte entre 25 et 32 % des emplois à Ouagadougou, Dakar et Niamey. Pour les autres villes, cette proportion est d'environ 20 % des emplois. Cependant et paradoxalement, 77,6 % des emplois industriels sont fournis par le secteur informel. Ce taux n'est jamais inférieur aux deux tiers, et dépasse même 86 % à Niamey, Lomé et Cotonou.

Sur l'ensemble des sept agglomérations, environ 22 % des actifs informels exercent dans un véritable local professionnel. Ils sont au mieux plus du quart à Abidjan et Dakar et seulement 8,8 % à Niamey. Le travail à domicile sans installation particulière concerne 12 % des actifs informels (18 % à Niamey et 17 % à Cotonou), tandis que 5,1 % des travailleurs informels exercent à la maison dans un emplacement réservé à cet effet (10 % à Cotonou). Par ailleurs, les travailleurs ambulants sont relativement plus nombreux à Lomé, Cotonou et Bamako, où ils représentent respectivement 22 %, 18,4 % et 15,5 % des actifs informels de ces grandes cités (la moyenne des sept agglomérations étant

de 13 %). Dans les quatre autres villes, les ambulants représentent entre 9 et 11 % des travailleurs informels.

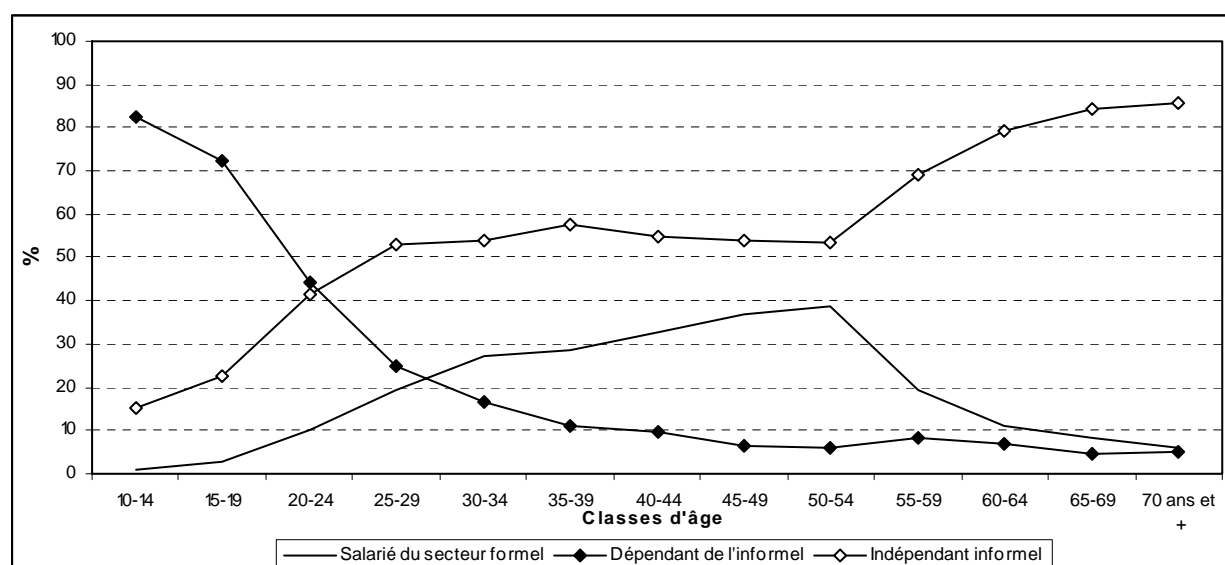
La main-d'œuvre du secteur informel est jeune : 35,6 % des actifs ont moins de 25 ans. Avec un niveau d'études moyen de 3,5 ans, plus de trois actifs informels sur quatre n'ont pas dépassé l'école primaire, tandis que moins de 2 % (3 % maximum à Abidjan) ont entrepris des études supérieures. Enfin, c'est le secteur le plus féminisé puisque 52,6 % des actifs informels sont des femmes. Les villes de Lomé et Cotonou arrivent en tête avec un taux de féminisation des emplois égal à 60 %, contre 55 % à Abidjan, entre 46 et 51 % pour Dakar, Ouagadougou et Bamako, et enfin seulement 41 % pour Niamey. Contrairement à une idée reçue qui met en avant le rôle de la migration pour expliquer la genèse du secteur informel, c'est dans l'informel que la proportion de migrants est la plus faible.

1.4.4. La répartition de la population active occupée selon la classe d'âge

Il est intéressant d'analyser la composition de la main-d'œuvre en fonction de l'âge. On distingue trois grands groupes qui se partagent la quasi-totalité de la population active occupée : le salariat dans le secteur formel public et privé (21 %), le travail indépendant dans le secteur informel, sous forme de travail à compte propre ou comme patron (48,5 %) et le travail dépendant dans l'informel comme salarié, apprenti ou aide familial (27,7 %). Dans l'analyse qui suit, le quatrième groupe très minoritaire d'emplois formels en tant que dirigeant d'entreprise ou comme travailleur dépendant, apprenti ou aide familial (moins de 3 %) ne sera pas étudié.

Pour l'ensemble des sept agglomérations, trois périodes semblent se succéder. Pour la première, jusqu'à l'âge de 20 ans environ, la majorité des actifs occupés (74 %) exercent dans le secteur informel, principalement comme travailleurs dépendants. La deuxième étape voit l'émergence du salariat dans le secteur formel comme mode d'insertion sur le marché du travail qui ne cesse de croître jusqu'à 55 ans, tandis qu'au-delà, la troisième étape se caractérise par un retour de la main-d'œuvre vers des emplois informels, comme travailleurs indépendants (établissement à son compte). Il est tentant d'interpréter ce profil par âge en termes de cycle de vie professionnelle : acquisition d'une première expérience professionnelle informelle, puis intégration dans le secteur formel comme salarié, suivi d'une mise à son compte en fin de vie active avec le capital humain et financier accumulé au cours de l'étape antérieure. Cependant, l'analyse devrait aussi prendre en compte l'impact de la conjoncture économique qui a un effet central sur la composition sectorielle de la main-d'œuvre, mais pour aucune classe d'âge le salariat formel est plus important que le travail indépendant.

Graphique 12 : Répartition des actifs occupés par âge et par type d'emplois de l'ensemble des sept agglomérations

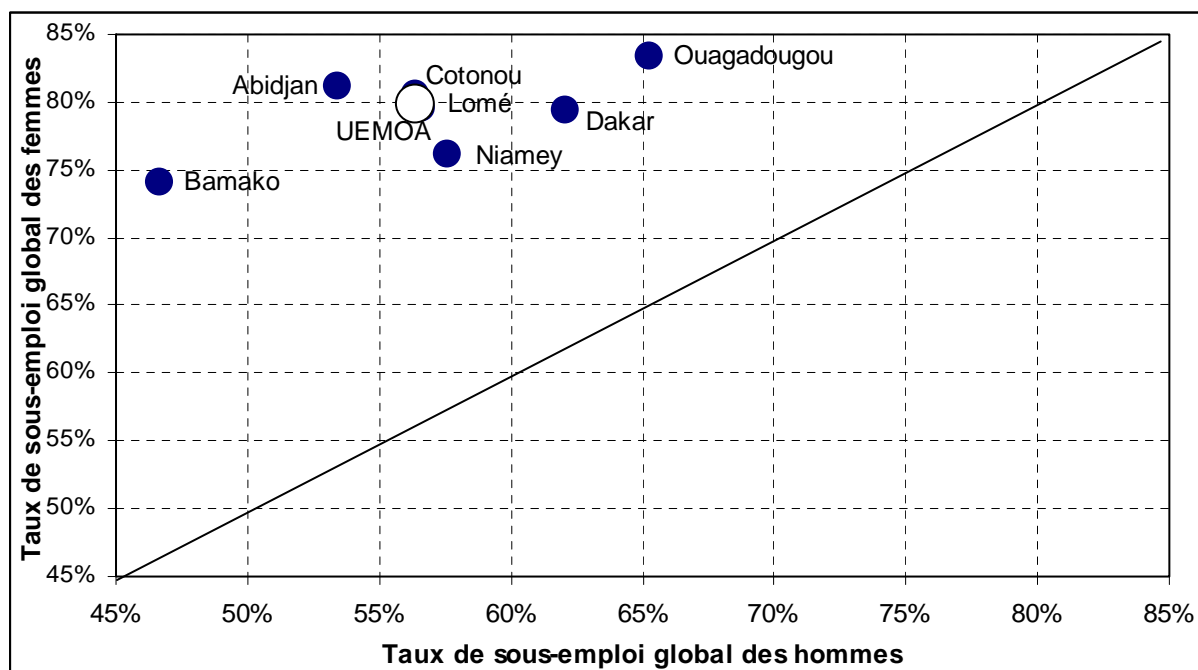


Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Les dirigeants et les travailleurs dépendants (apprentis et aides familiaux) des entreprises formelles ne figurent pas dans ce graphique.

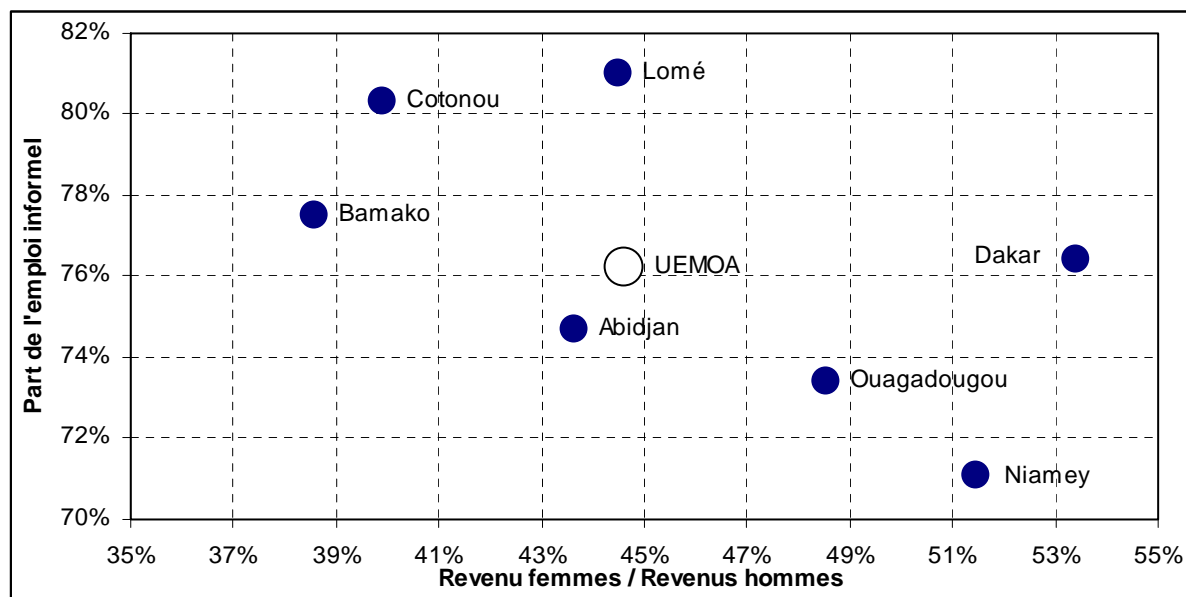
1.5. Revenu du travail et conditions d'activité

Graphique 13 : Taux de sous-emploi global selon le genre



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Graphique 14 : Rémunération relative des femmes et poids de l'emploi informel



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Le revenu d'activité constituant la majeure partie des revenus des individus et des ménages africains, l'analyse de cet indicateur permet d'apprécier non seulement la qualité des emplois générés par les différents secteurs productifs, mais aussi de mesurer le niveau de vie et l'état de la pauvreté dans les sept capitales économiques de l'UEMOA. Le travail se limite à ce stade à l'analyse des revenus nominaux, réservant pour une étape ultérieure l'étude des revenus réels convertis en parité de pouvoir d'achat. Il convient de souligner que, comme dans toutes les enquêtes auprès des ménages, l'appréhension des revenus est toujours extrêmement délicate. De plus, il semble que les revenus de Lomé ont été sous-estimés pour des raisons contingentes sans pouvoir en qualifier l'origine (effet

enquête ou enquêteur ?) et en quantifier l'ampleur (entre autres, parce que le niveau des prix semble effectivement plus faible au Togo, comme le montrent les facteurs de conversion proposés dans les bases de données internationales). Les résultats ci-dessous doivent donc être interprétés avec précaution. En particulier, il convient d'accorder une plus grande importance aux différences intra villes qu'aux écarts entre villes ou aux agrégats pour l'ensemble de la région.

1.5.1. Les revenus du travail dans l'emploi principal

Dans l'ensemble des sept grandes villes, le revenu d'activité mensuel moyen est évalué à 54.200 FCFA en 2001-2002. Les niveaux les plus élevés sont enregistrés dans les métropoles ivoirienne et sénégalaise avec des revenus respectivement de 71.100 FCFA et 58.200 FCFA. Avec 50.800 FCFA, Bamako se retrouve à la troisième position, suivi de Niamey avec 45.400 FCFA. Les actifs occupés de Cotonou et Ouagadougou déclarent le même revenu moyen avec 37.000 FCFA. On enregistre le plus faible niveau de revenus à Lomé qui ne dépasse pas 25.600 FCFA par mois.

Les actifs occupés du secteur public sont relativement mieux rémunérés que ceux du secteur privé. En effet, un employé d'une entreprise publique ou un fonctionnaire de l'administration touche en moyenne respectivement 148.300 FCFA et 139.200 CFA, alors qu'un employé d'une entreprise privée formelle ne bénéficie que d'une rémunération mensuelle de 111.400 FCFA. Le niveau de revenu le plus faible est enregistré dans le secteur informel, puisque dans ce secteur, les revenus moyens ne dépassent pas en moyenne 33.100 FCFA par mois.

Tableau 21 : Revenu mensuel moyen par secteur institutionnel (emploi principal)

Revenu mensuel moyen par secteur institutionnel (1.000 FCFA)	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Administration publique	89,5	94,7	221,0	89,4	90,1	149,7	82,3	139,2
Entreprises publiques	122,2	100,0	255,8	140,2	111,8	134,6	69,2	148,3
Entreprises privées formelles	65,6	73,5	143,6	92,6	79,4	111,0	47,6	111,4
Entreprises privées informelles	26,5	20,4	39,3	37,5	28,8	38,4	17,6	33,1
Ensemble	37,0	37,3	71,1	50,8	45,4	58,2	25,6	54,2

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.
Le secteur privé formel regroupe les entreprises privées formelles et associatives.

Les rémunérations plus élevées des salariés du secteur public s'expliquent en partie par les caractéristiques de la main-d'œuvre qui y est employée. En effet, les cadres supérieurs et moyens du secteur public représentent 59 % de l'ensemble des emplois publics, contre 21 % dans le secteur privé formel ; ils sont presque inexistant dans le secteur informel. C'est à Bamako que le poids des cadres dans le secteur public est le plus élevé (72 %) et à Abidjan (69 %), tandis qu'à Lomé, ils sont relativement moins bien représentés avec 36,7 % de l'ensemble de la main d'œuvre de ce secteur. Pour les autres villes, le poids des cadres publics varie entre 50 et 60 %, plus ou moins autour de la moyenne de la région. L'importance de la main-d'œuvre qualifiée peut se lire aussi dans le niveau moyen d'éducation, qui est très supérieur dans le secteur public.

En outre, l'ancienneté moyenne des employés publics dépasse 10 ans, tandis qu'elle est de l'ordre de 6 ans dans le secteur privé formel. Dans le secteur public, l'ancienneté dans l'emploi est presque identique pour les fonctionnaires et leurs homologues des entreprises publiques. Ouagadougou constitue cependant une exception puisque l'ancienneté des fonctionnaires est relativement faible et ne dépasse pas 7 ans.

Tableau 22 : Ancienneté moyenne dans l'emploi par secteur institutionnel (emploi principal)

Ancienneté moyenne par secteur institutionnel	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Administration publique	9,3	6,9	9,8	10,8	10,1	13,3	11,5	10,2
Entreprises publiques	8,4	8,8	9,8	11,2	12,7	10,7	10,1	10,1
Entreprises privées formelles	5,5	5,4	5,5	6,7	6,9	7,8	5,9	6,1
Entreprises privées informelles	6,4	5,9	5,0	6,9	7,9	6,7	5,5	5,9
Ensemble	6,6	6,0	5,4	7,3	8,2	7,4	5,9	6,3

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.
Le secteur privé formel regroupe les entreprises privées formelles et associatives.

1.5.2. La distribution des revenus

Le revenu mensuel moyen varie aussi en fonction de la branche d'activité. Les fonctionnaires se situent toujours en haut de la hiérarchie. Ainsi, à Dakar, les fonctionnaires perçoivent en moyenne 10 fois plus que les « petits commerçants de rue ». Le fonctionnaire habitant à Cotonou gagne 6,8 fois plus que celui qui travaille dans la « confection ». C'est à Bamako que l'écart est le plus faible : le fonctionnaire gagne 3,8 fois plus que le « petit commerçant de rue ». En général, les petits commerçants sont les plus mal payés.

Tableau 23 : Revenu mensuel moyen par secteur d'activité (emploi principal)

Revenu mensuel moyen par branche d'activité (1000 Fcfa)	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Secteur primaire	52,1	25,9	80,6	57,1	31,5	63,5	19,5	52,1
Industrie	30,1	31,7	66,9	53,8	30,6	48,0	20,9	48,1
Commerce	30,0	21,2	41,6	38,9	34,6	46,0	18,2	35,7
Services	45,1	59,1	95,2	62,7	63,4	72,1	35,6	72,7
Ensemble	37,0	37,3	71,1	50,9	45,5	58,1	25,6	54,2

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Au moment de l'enquête, le salaire minimum mensuel garanti varie de 39.000 FCFA à Dakar à 13.800 FCFA à Lomé. La proportion de ceux qui gagnent moins que ce montant se situe autour de 50 % : elle varie de 61,3 % à Ouagadougou à 43,9 % à Bamako. Ce résultat montre clairement que la législation en vigueur est loin d'être respectée. C'est bien sûr dans le secteur informel que cette part est la plus forte. A l'autre extrémité, environ 10 % des travailleurs perçoivent plus de 4 fois le salaire minimum, quelle que soit la ville considérée sauf à Dakar (7,4 %).

Tableau 24 : Répartition des revenus d'activité de l'emploi principal par tranche de salaire minimum garanti

Revenu mensuel	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Revenu minimum en FCFA	25000	27080	36000	22000	22000	39000	13800	-
% d'actifs occupés dont le revenu est inférieur au SMIG	54,9	61,3	49,9	43,9	45,3	53,6	49,0	51,1
% d'actifs occupés dont le revenu est supérieur à quatre SMIG	9,0	9,1	10,6	12,5	13,1	7,4	10,3	10,0

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

L'analyse de la distribution des revenus du travail peut également être abordée à travers la comparaison des quartiles et du rapport interquartile. Le premier quartile varie entre 6.000 FCFA et 10.000 FCFA (Lomé, Ouagadougou, Cotonou, Niamey et Bamako) et est voisin de 15.000 FCFA à Abidjan et Dakar. Il convient de relativiser la signification de ces montants, dans la mesure où sont pris en compte dans ce premier quartile, d'une part, tous ceux qui travaillent mais ne perçoivent aucun revenu (aides familiaux), et d'autre part, une partie de ceux qui, à cause d'horaires allégés, obtiennent

une rémunération mensuelle dérisoire. A l'autre extrémité de la distribution, le dernier quartile varie du simple à plus du double entre Lomé, où il est le plus faible (30.000 FCFA), et Abidjan où il est le plus élevé (73.100 FCFA). Notons qu'en parité de pouvoir d'achat, les écarts seraient sûrement plus faibles dans la mesure où ces deux villes correspondent aux deux valeurs extrêmes du niveau des prix. Celui-ci est le plus faible à Lomé et le plus élevé à Abidjan.

Le revenu mensuel médian (25.000 FCFA) est très inférieur au revenu moyen (54.000 FCFA), ce qui s'explique en partie par la présence massive des travailleurs non rémunérés. En excluant les non-rémunérés, le revenu médian passe à 30.000 FCFA par mois. Le rapport interquartile, qui mesure les inégalités au milieu de la distribution, montre qu'en moyenne, l'individu situé au troisième quart de la distribution perçoit 6 fois plus que celui qui se situe au premier quart. C'est à Bamako et Niamey que ce rapport est le plus élevé (6,0 et 6,1 respectivement), tandis qu'à Cotonou et Dakar, la distribution est plus écrasée (4,4 et 4,1 respectivement).

Tableau 25 : Revenu mensuel par quartile (emploi principal) et rapport interquartile

Quartiles des revenus mensuels (1.000 Fcfa)	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
1 ^{er} quartile	9,0	7,2	15,0	10,0	9,4	14,7	5,8	10,0
2 ^{ème} quartile	20,0	15,0	36,0	30,0	29,3	30,0	15,0	25,0
3 ^{ème} quartile	40,0	40,0	73,1	60,0	57,4	60,0	30,0	60,0
Revenu mensuel moyen	37,0	37,3	71,1	50,9	45,5	58,1	25,6	54,2
Rapport interquartile (Q3 / Q1)	4,4	5,6	4,9	6,0	6,1	4,1	5,2	6,0

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.
Lecture : à Cotonou, 75,0 % des travailleurs ont un revenu mensuel d'activité inférieur à 40.000 FCFA.

La présentation de l'indice de Gini permet d'appréhender de façon synthétique l'ensemble de la distribution des revenus. Les résultats confirment le diagnostic précédent : dans chacune des sept villes, le niveau des inégalités individuelles de revenus du travail est très élevé. Si l'on prend en compte ceux qui travaillent sans être rémunérés (revenus nuls), notamment les aides familiaux, les coefficients de Gini sont très proches d'une ville à l'autre : ils varient de 0,59 à Dakar à 0,64 à Ouagadougou. Si l'on exclut les revenus nuls, le niveau des inégalités baisse (par construction) et se différencie plus fortement d'une ville à l'autre : c'est à Cotonou que l'indice de Gini est le plus faible (0,54) et à Bamako où il est le plus élevé (0,60). Ces résultats, mis en regard des indices de Gini calculés au niveau du ménage, mettent en lumière quelques conclusions fortes. D'abord, en l'absence de mécanismes de régulation efficaces du marché du travail, les inégalités de revenus d'activité sont très fortes (et très homogènes) dans toutes les grandes villes sous revue. Ensuite, si à défaut de politiques institutionnelles de redistribution la famille permet d'atténuer ces disparités, le niveau des inégalités de revenus entre ménages reste très élevé à l'aune des standards internationaux.

Tableau 26 : Inégalités pour différentes mesures de revenu

Indice de GINI	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé
Revenu individuel de l'emploi principal (y.c. revenus nuls)	0,62	0,64	0,62	0,62	0,61	0,59	0,61
Revenu individuel de l'emploi principal (hors revenus nuls)	0,54	0,59	0,58	0,60	0,56	0,54	0,56
Revenu d'activité des ménages	0,55	0,57	0,58	0,58	0,58	0,54	0,57
Revenu total des ménages	0,53	0,56	0,59	0,58	0,59	0,51	0,62

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

1.5.3. Les femmes sont moins bien payées et leur situation est plus hétérogène

Dans l'ensemble, les femmes gagnent en moyenne moitié moins que les hommes. Si l'on raisonne en termes de revenus médians, les femmes sont encore plus mal loties : leur rémunération médiane représente environ un tiers de celle des hommes. Cet écart traduit l'importance des aides familiaux, très massivement féminins. Ces résultats sont très similaires d'une ville à une autre. Mais le

classement varie suivant l'indicateur retenu. Si l'on prend la rémunération moyenne, Dakar et Niamey apparaissent les plus favorables aux femmes (les hommes ne touchant « que » 1,87 et 1,94 fois plus que les femmes), tandis qu'elles sont plus défavorisées à Bamako et Lomé (2,59 et 2,51 respectivement). Si on s'intéresse au revenu médian, Lomé devient la ville qui rémunère le mieux les femmes (2,60) avec Cotonou et Niamey (2,71) par rapport aux hommes, tandis que le décrochage est le plus prononcé à Ouagadougou et Bamako (3,49 et 3,08). De ces comparaisons, on retiendra que le travail des femmes est relativement moins bien rémunéré par rapport aux hommes à Bamako, alors qu'elles sont plutôt mieux traitées à Niamey.

En dehors du déséquilibre à l'encontre des femmes, la seconde caractéristique des revenus du travail en fonction du genre est le poids élevé des inégalités entre femmes, bien supérieur à celles qui caractérisent le revenu des hommes. Bien que l'étude de ce point ne soit pas abordée dans cette publication, une des raisons de cette différence provient du poids des emplois informels, structurellement plus inégalitaires, et relativement plus nombreux chez les femmes. Sur ce plan, Ouagadougou se démarque pour être à la fois la ville où les inégalités de revenus intra, tant masculins que féminins, sont les plus prononcées et où les écarts entre hommes et femmes (inégalités inter) sont les plus importants.

Tableau 27 : Revenu mensuel moyen, médian et indicateur d'inégalité par sexe (emploi principal)

Revenu mensuel moyen (1.000 Fcfa)	Cotonou	Ouaga-Dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Hommes	54,4	47,6	96,5	69,7	55,2	71,9	36,2	72,6
Femmes	21,7	23,1	42,1	26,9	28,4	38,4	16,1	32,4
Revenu mensuel médian (1.000 Fcfa)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Hommes	32,5	30,0	54,7	37,3	31,4	52,1	20	43,6
Femmes	12,0	8,6	18,7	12,1	11,6	18,1	7,7	15,0
Coefficient de Gini	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Hommes	0,57	0,58	0,57	0,58	0,57	0,58	0,57	0,59
Femmes	0,59	0,67	0,63	0,59	0,63	0,57	0,60	0,63
Ensemble	0,62	0,64	0,62	0,62	0,61	0,59	0,61	0,63

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.
Les revenus incluent les rémunérations nulles des aides familiaux et autres actifs non rémunérés.

1.5.4. Une hiérarchie salariale toujours respectée

A secteur institutionnel donné, la hiérarchie de revenus est toujours respectée, des cadres aux manœuvres. Cependant, l'existence d'une forte composante non salariale sur le marché du travail vient brouiller les cartes de cette hiérarchie. En particulier, les travailleurs à leur propre compte, qui représentent la moitié des emplois, obtiennent des revenus d'activité très hétérogènes. Ce sont bien sûr les cadres et les patrons qui gagnent le plus. Ils sont d'ailleurs plutôt mieux payés dans le secteur privé formel que dans le secteur public, sauf à Lomé et à Cotonou. Cet avantage en faveur des cadres du privé s'explique par l'existence de catégories minoritaires très privilégiées en matière de salaire. Viennent ensuite les employés et ouvriers, tandis que les manœuvres et autres (apprentis, aides familiaux) ferment la marche.

Au sein du secteur formel, l'hétérogénéité interne est plus élevée dans le secteur privé que dans le secteur public. Ainsi, les cadres du secteur privé formel perçoivent en moyenne dans chacune des villes entre deux et trois fois plus que les employés et ouvriers. Le ratio varie de six (à Cotonou, Abidjan, Bamako et Dakar) à plus de huit (à Ouagadougou, Niamey et Lomé) entre les cadres et les manœuvres. Dans le secteur public, l'inégalité en termes de salaires est moins accentuée puisque le rapport n'est que du simple au double entre les cadres et les employés et ouvriers dans chaque ville, et du simple au quadruple entre les cadres et les manœuvres. Le maximum est atteint à Cotonou, où le revenu des cadres est cinq fois supérieur à celui des manœuvres. Dans l'ensemble, en matière de rémunération, le secteur privé formel traite mieux ses cadres tandis que le secteur public protège mieux ses salariés moins qualifiés.

Le secteur informel confirme sa place de secteur le moins rémunérateur. Cette moyenne s'explique à la fois par une prédominance des catégories les moins qualifiées, mais aussi par le fait qu'à qualification identique les travailleurs du secteur informel perçoivent moins que leurs homologues des autres secteurs. Les patrons et les cadres du secteur informel, de loin les mieux payés du secteur, touchent trois fois moins que ceux du secteur privé formel ; et jusqu'à près de quatre fois moins à Abidjan. L'écart est environ de un à deux chez les employés et les ouvriers, et de un à quatre chez les travailleurs dépendants les moins qualifiés (manœuvres et autres). Quant à l'immense masse des **travailleurs à compte propre** du secteur informel, ils se contentent en moyenne de revenus relativement faibles, puisqu'ils ne représentent même pas la moitié du salaire des employés et ouvriers du secteur formel. Leur rémunération est cependant supérieure au salaire minimum mensuel dans toutes les villes, à l'exception de Ouagadougou.

Tableau 28 : Venu mensuel moyen par secteur institutionnel et par catégorie socio-professionnelle (emploi principal)

Revenu mensuel moyen par CSP (1000 Fcfa)	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Secteur public								
- Cadres	124,3	135,1	273,7	119,6	121,6	201,8	116,1	184,5
- Employés, ouvriers	64,0	66,0	131,2	62,7	55,1	99,3	52,7	86,0
- Manœuvres et autres	25,3	30,5	73,2	35,3	31,6	57,6	30,8	41,7
Secteur privé formel								
- Cadres, patrons, dirigeants	97,8	172,5	317,5	157,6	162,8	238,6	111,2	229,9
- Employés, ouvriers	49,9	55,0	91,8	52,4	48,7	87,9	40,7	77,6
- Manœuvres et autres	17,8	19,8	54,9	27,3	20,8	40,1	12,8	38,8
Secteur informel								
- Patrons, cadres	56,9	59,0	83,7	77,0	102,2	110,8	34,3	75,4
- Travailleurs à leur propre compte	32,3	23,2	41,6	40,2	32,5	50,0	19,4	36,8
- Employés, ouvriers	29,6	28,7	54,5	39,5	40,7	44,3	22,4	45,2
- Manœuvres et autres	3,7	8,4	15,9	11,1	9,1	12,7	5,7	11,8
Ensemble	37,0	37,3	71,1	50,9	45,5	58,1	25,6	54,2

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

1.5.5. Horaires de travail et sous-emploi

Mesuré en terme de nombre d'heures de travail effectif, le volume de travail fourni par les travailleurs du secteur privé formel est toujours supérieur à celui déclaré dans le secteur public : 47 heures par semaine dans les entreprises privées formelles contre seulement 44 heures dans les entreprises publiques et 43 heures dans l'administration. La charge horaire des employés du secteur informel est encore plus lourde, avec en moyenne une heure hebdomadaire de plus que dans le secteur privé formel. Les actifs occupés de Lomé et de Ouagadougou enregistrent les horaires les plus élevés, avec en moyenne 50 heures par semaine. A Dakar, où le nombre d'heures est le plus faible, la charge est tout de même de plus de 45 heures hebdomadaires.

Tableau 29 : Horaire hebdomadaire moyen dans l'emploi par secteur institutionnel (emploi principal)

Horaire hebdomadaire moyen par secteur institutionnel	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Administration publique	41,0	41,4	43,2	40,8	43,2	41,5	49,9	42,7
Entreprises publiques	44,0	46,6	43,5	45,9	43,8	42,7	45,3	44,4
Entreprises privées formelles	48,0	50,8	46,3	50,2	49,7	44,2	51,2	47,2
Entreprises privées informelles	46,8	52,2	48,7	45,3	48,0	46,0	49,6	48,0
Ensemble	46,5	50,7	47,9	45,6	47,5	45,4	49,7	47,5

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Le secteur privé formel regroupe les entreprises privées formelles et associatives.

Pour l'ensemble des actifs occupés des sept villes, la durée du travail a une distribution très étalée : un actif sur cinq travaille moins de 35 heures par semaine et 43 % plus de 48 heures. Si on considère comme « horaires normaux » la plage hebdomadaire comprise entre 35 et 48 heures, au mieux 43 % de la main-d'œuvre est concernée (Cotonou). Cette proportion descend à un actif sur trois à Lomé. C'est évidemment les salariés du secteur formel (public et privé) qui bénéficient le plus du respect des horaires de travail, puisque 58 % exercent effectivement entre 35 à 48 heures (67 % des employés de l'administration publique et 70 % de ceux des entreprises publiques), seulement 30 % des travailleurs du secteur informel sont concernés. La durée du travail est bien plus longue dans l'informel, puisque 48 % des actifs de ce secteur travaillent au-delà de 48 heures par semaine, contre 29 % dans le secteur formel (public et privé).

- *Sous-emploi visible*

Le volume horaire de travail permet de quantifier l'importance du *sous-emploi visible*. Ainsi, l'ensemble de ceux qui travaillent moins de 35 heures de manière involontaire représente plus de 500.000 personnes, soit **14,3 % des actifs occupés, et donc un sous-emploi massif**. Le taux de sous-emploi visible est assez homogène d'une ville à une autre, le spectre variant de 10,6 % à Ouagadougou à 17,1 % à Bamako et Lomé. C'est dans le secteur informel que le sous-emploi visible est le plus élevé, le taux atteignant 15,5 %. Par contre, les autres secteurs sont relativement épargnés, avec un taux d'environ 10 %.

Tableau 30 : Les différentes formes de sous-emploi

Type de sous-emploi %	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Taux de sous-emploi visible	13,4	10,6	12,6	17,1	16,0	16,2	17,1	14,3
Taux de sous-emploi invisible	61,1	66,5	53,2	45,4	51,1	57,8	55,8	55,2
Taux de sous-emploi global	69,2	73,0	66,4	58,8	64,4	69,4	68,4	67,1

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Champ : ensemble des actifs occupés pour les types de sous-emploi visible et invisible ; ensemble des actifs (occupés et chômeurs) pour le sous-emploi global.

- *Sous-emploi invisible*

Le *sous-emploi visible* ne constitue qu'une modalité à travers laquelle se manifeste le sous-emploi. Ainsi et paradoxalement, l'existence d'horaires de travail excessivement élevés peut, elle aussi, être synonyme de sous-emploi, lorsque cette charge horaire est rendue nécessaire par une productivité du travail anormalement faible. On qualifie cette forme de sous-emploi de « *sous-emploi invisible* ».

Le niveau des revenus individuels permet d'estimer le sous-emploi invisible. Nous avons retenu comme indicateur de sous-emploi invisible le pourcentage d'actifs occupés gagnant moins que le salaire horaire minimum. On peut alors estimer **le taux de sous-emploi invisible à 55,2 % de la main-d'œuvre** pour l'ensemble des sept villes : il atteint son maximum à Ouagadougou, avec deux tiers de la main-d'œuvre affectée. Même à Bamako, où il sévit avec le moins d'acuité, il reste supérieur à 45 %. Cependant les comparaisons entre villes doivent être interprétées en termes relatifs, dans la mesure où le salaire minimum en vigueur n'a pas nécessairement le même pouvoir d'achat d'une ville à une autre. Le salaire minimum doit donc être considéré plus comme une norme sociale, liée à un contexte national, que comme un référent universel et absolu (minimum physiologique de subsistance par exemple). Encore une fois, c'est dans le secteur informel que cette manifestation du désajustement entre offre et demande de travail est la plus criante. Sur l'ensemble des sept agglomérations, deux tiers des informels sont en situation de sous-emploi invisible contre un quart des actifs dans le secteur privé formel, 8,8 % dans les entreprises publiques et seulement 4,9 % des fonctionnaires.

Si les différentes composantes du sous-emploi (chômage, sous-emploi visible, sous-emploi invisible) sont agrégées pour obtenir un indicateur synthétique de sous-emploi, on obtient **un taux de sous-emploi global de 67,1 %** sur l'ensemble des sept grandes villes, soit environ 2,7 millions de personnes sur plus de 4 millions d'actifs. Au mieux, le sous-emploi touche près de six actifs sur dix

(Bamako) et au pire près des trois quarts d'entre eux (Ouagadougou). **Le sous-emploi du facteur travail apparaît donc comme le principal problème que rencontre le marché du travail, et plus généralement l'économie urbaine de la région.**

1.5.6. Conditions de travail et prestations des travailleurs dépendants

La qualité des emplois ne dépend pas seulement des revenus qu'ils procurent ou de la charge horaire qu'ils imposent. Elle met en jeu d'autres caractéristiques, tels que la régularité de l'emploi, la possession de contrat de travail, l'existence de prestations sociales ou de congés payés, le fait d'avoir bénéficié d'une promotion ou d'une formation interne de la part de l'entreprise.

Dans l'ensemble des sept agglomérations, près de neuf emplois sur dix sont permanents. C'est à Niamey que les emplois occasionnels sont les plus fréquents, puisqu'ils représentent 19 % de l'ensemble des emplois. Les emplois occasionnels sont quasi-inexistants dans l'administration publique (2,3 %), rares dans les entreprises publiques (7 %), tandis qu'un emploi sur dix est occasionnel dans les entreprises privées formelles. Même dans le secteur informel, l'emploi permanent est largement majoritaire (85 %). Donc, la précarité des emplois ne se manifeste pas par la multiplication de « petits boulots » successifs ou d'emplois de courte durée, comme c'est le cas dans la plupart des pays développés.

En fait, la précarité des emplois se manifeste par la faible contractualisation des relations de travail quelle que soit l'agglomération considérée. Près des deux tiers des employés n'ont aucun contrat écrit vis-à-vis de leur employeur et une proportion équivalente ne possède pas de bulletin de paie. Bien sûr, le type de relations de travail est très diversifié selon le secteur institutionnel. Dans le secteur public, 86 % des salariés sont détenteurs de contrat de travail et 88 % d'un bulletin de paie, contre respectivement 57 % et 60 % dans le secteur privé formel. Dans le secteur informel, la contractualisation est exceptionnelle : 9 % de travailleurs dépendants ont un contrat écrit et moins de 3 % disposent d'une feuille de paie.

Un autre indicateur de la piètre qualité des emplois est constitué par la faiblesse des prestations sociales : 9,1 % des travailleurs sont affiliés à l'organisme officiel de sécurité sociale, tandis que 3,3 % bénéficient d'une couverture maladie accordée par l'entreprise. Même les congés payés sont peu répandus, puisqu'ils ne concernent que 16,3 % des travailleurs. Les écarts entre les différents secteurs institutionnels sont encore une fois mis en relief. Un tiers des salariés du secteur public bénéficient d'une couverture sociale et 47 % de congés payés contre respectivement 12 % et 28 % des employés du privé formel. Les travailleurs du secteur informel semblent être totalement privés de ces avantages. De plus, comme les indépendants constituent la majorité des actifs de l'informel, ceci accroît encore l'écart entre les deux secteurs. D'un point de vue général, les prestations sociales et autres avantages (indemnités diverses, sécurité de l'emploi, etc.) sont plus fréquentes pour les catégories socio-professionnelles les mieux rémunérées. Elles viennent donc accentuer les différences de qualité entre les emplois.

Enfin, le taux de syndicalisation moyen reste faible parmi les travailleurs dépendants. Il atteint 12,8 % en moyenne et fluctue entre 7 % à Cotonou à 17 % à Niamey. Si l'on ne retient que les seuls salariés, ces taux passent de 12 % à Cotonou et Ouagadougou à près d'un quart à Niamey. Les syndicats sont plus répandus dans le secteur public : 36 % des salariés en sont adhérents, contre un cinquième dans le secteur privé formel et seulement 2 % dans le secteur informel. Il est donc possible que la présence syndicale joue un rôle réel sur les conditions d'activité de la main-d'œuvre sur certains segments localisés du marché du travail (secteur public, certaines branches du secteur privé formel).

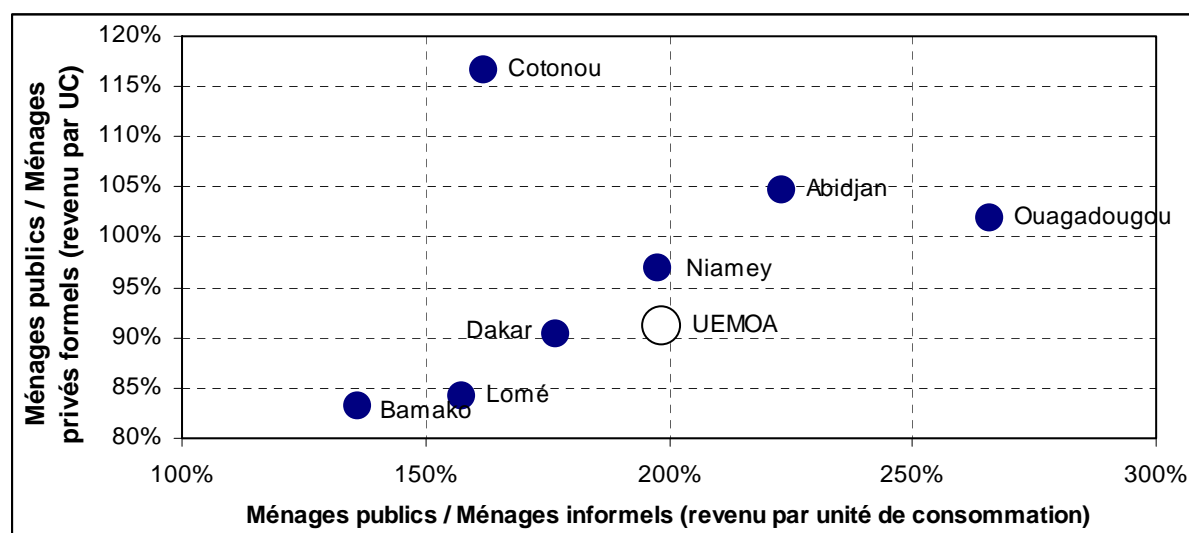
Tableau 31 : Conditions de travail des travailleurs dépendants

	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
% travailleurs permanents	92,5	87,0	92,0	82,6	81,4	84,6	84,7	88,2
% avec bulletin de paie	31,5	32,3	31,4	39,9	36,1	32,8	25,0	32,2
% avec contrat	36,7	33,5	34,6	38,3	37,9	32,9	37,0	35,0
% bénéficiant sécurité sociale	7,8	14,9	6,5	18,7	15,2	7,7	7,0	9,1
% bénéficiant service médical	3,6	4,6	2,9	2,5	5,0	3,7	1,6	3,3
% bénéficiant congés payés	16,1	23,2	19,3	22,8	13,1	7,9	11,0	16,3
% formation dans l'entreprise	11,3	20,4	11,9	15,6	21,0	11,1	16,3	13,6
% promotion dans l'entreprise	5,7	18,0	9,1	3,5	15,5	11,1	13,8	10,4
% de syndiqués	7,2	7,9	15,5	15,0	16,6	10,0	13,2	12,8

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.
Il s'agit de tous les travailleurs dépendants quel que soit le secteur institutionnel.

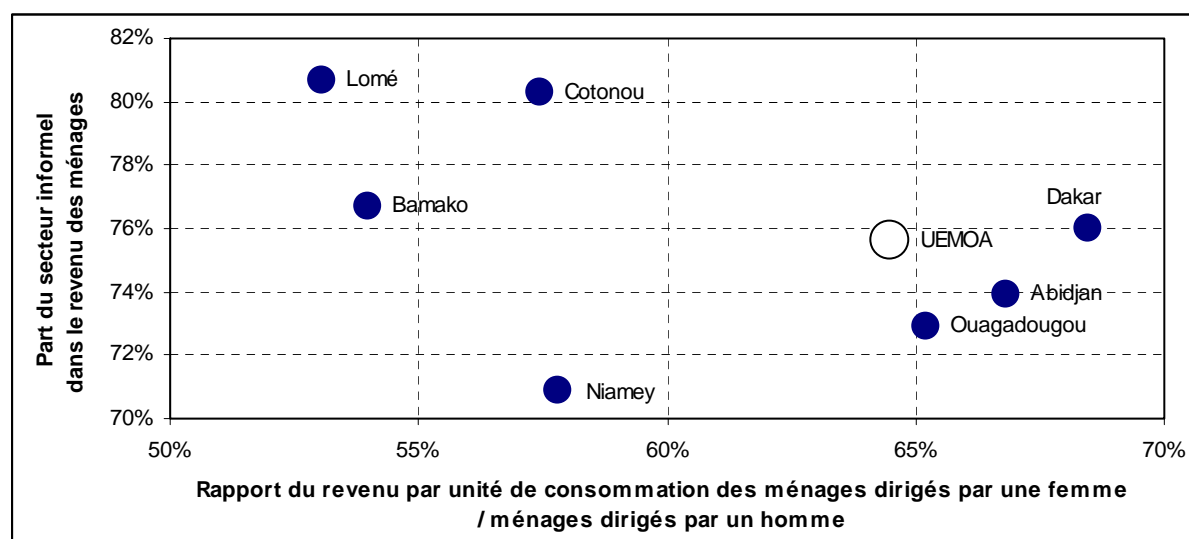
1.6. Insertion des ménages sur le marché du travail

Graphique 15 : Revenu relatif des ménages publics, privés formels et informels



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Graphique 16 : Revenu relatif des ménages dirigés par des femmes et part du secteur informel



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Dans les chapitres précédents, les données portant sur le marché du travail ont été traitées en considérant les individus comme unité d'analyse de base. Or, il est clair qu'un certain nombre de décisions individuelles (décisions de poursuivre des études, de se présenter sur le marché du travail, choix du secteur d'activité, etc.) sont prises, au moins en partie, à l'échelle des ménages. L'objectif de ce chapitre est donc d'étudier le mode d'insertion des ménages, pris comme entité spécifique, sur le marché du travail. Au vu des objectifs de l'enquête, une typologie de ménages a été élaborée qui **distingue quatre classes de ménages, suivant le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage** :

- *les ménages publics* constitués par les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur public ;
- *les ménages privés formels* constitués par les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur privé formel ;
- *les ménages privés informels* constitués par les ménages dont le chef de ménage exerce son emploi principal dans le secteur informel ;
- *les ménages inactif/chômeur* constitués par les ménages dont le chef de ménage est soit inactif soit chômeur.

Cette typologie fonctionnelle ne se fonde pas directement sur le montant des revenus perçus, mais sur l'origine sectorielle de ces revenus. Il s'agit donc d'une typologie opérationnelle pour la conduite de la politique économique, notamment en matière de distribution des revenus et de création d'emplois. On trouve dans le tableau 32 la répartition des ménages par catégorie. En représentant plus de la moitié des ménages des sept villes (51 %), le type de *ménages privés informels* est le plus important. Il est suivi des *ménages inactif/chômeur*, dont le poids est de 19,4 %, puis des *ménages privés formels* (17,8 %). Les 11,8 % ménages restants appartiennent à la catégorie *ménages publics*.

La structure des ménages est très similaire d'une ville à l'autre, à l'exception de Dakar où le poids des *ménages chômeurs/inactifs* est nettement plus élevé qu'ailleurs. Cette spécificité s'explique par la composition démographique des ménages dakarois d'une plus grande taille qu'ailleurs et par un âge moyen des chefs de ménages plus élevé. D'ailleurs, si l'on retient non plus le chef de ménage mais le secteur institutionnel du principal apporteur de revenu dans le ménage, la spécificité dakaroise s'estompe.

Tableau 32 : Répartition des ménages selon le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage

Répartition des ménages (en %)	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	12,1	15,8	9,9	13,6	17,0	10,8	11,1	11,8
Privé formel	14,4	14,9	23,3	15,0	12,9	16,3	12,2	17,8
Privé informel	56,2	48,5	51,1	53,2	49,2	40,6	60,1	51,0
Chômeur, inactif	17,3	20,8	15,7	18,2	20,9	32,3	16,6	19,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Les chapitres précédents ont montré que le secteur institutionnel était un bon indicateur synthétique de la structure du marché du travail. Constatée à l'échelle de l'ensemble des individus, cette propriété se vérifie aussi sur la sous-population des chefs de ménages. En particulier, on retrouve la hiérarchie de qualité des emplois suivant le secteur institutionnel, organisée autour de deux pôles qui s'opposent fortement : les emplois publics et les emplois informels.

Le tableau 33 montre que les emplois dans le secteur public sont les plus qualifiés, notamment avec une forte proportion de cadres (62,5 %), et les mieux rémunérés (155.500 FCFA contre 55.400 FCFA dans le secteur informel). Les différents modes d'insertion sur le marché du travail se traduisent par des caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménages très contrastées d'un secteur à l'autre. Ainsi, les chefs informels, chômeurs ou inactifs, montrent une plus grande « fragilité », avec une très forte proportion de femmes et un niveau scolaire beaucoup plus faible. Les ménages de la

catégorie *inactif/ chômeur* dirigés par les femmes sont beaucoup plus nombreux à Dakar (41,6 %) qu'à Ouagadougou (21,9 %). On retrouve ici la configuration géographique triangulaire, à savoir, d'une part, Cotonou et Lomé, d'autre part, les deux mégapoles que sont Abidjan et Dakar, et enfin les trois autres villes sahéliennes.

Si les chefs de ménages ont en moyenne 42 ans, cette moyenne cache une forte hétérogénéité entre les différents types et suivant les villes. Avec moins de 40 ans en moyenne à Abidjan et Lomé, ils ont près de 10 ans de moins que leurs homologues dakarois. Les chefs de *ménages formels ou informels* ont en moyenne une dizaine d'années de moins que ceux des *ménages inactifs ou chômeurs*. L'écart atteint même 15 ans à Bamako. Les revenus des chefs de *ménages formels* (publics et privés) sont très supérieurs à ceux des chefs de *ménages informels*. L'écart est presque de un à quatre à Abidjan, alors qu'il est le plus resserré à Bamako.

Tableau 33 : Caractéristiques des chefs de ménages selon leur secteur institutionnel d'activité

% femmes	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	9,1	9,8	12,9	4,7	8,0	10,4	8,3	9,9
Privé formel	9,7	7,0	8,9	1,4	6,7	8,1	7,9	7,9
Privé informel	32,7	12,8	21,8	9,3	15,3	26,9	37,7	23,2
Chômeur, inactif	28,5	21,9	31,4	23,1	29,1	41,6	33,6	31,9
Ensemble	25,8	13,2	19,4	9,8	15,8	26,6	30,0	20,5
Age moyen (années)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	42,7	41,2	41,1	44,3	40,7	45,8	40,1	42,1
Privé formel	39,1	37,9	38,2	39,6	40,0	44,4	37,9	39,2
Privé informel	39,9	41,2	37,3	41,2	43,0	44,8	37,4	39,6
Chômeur, inactif	50,8	49,9	45,3	54,3	50,5	57,5	46,6	50,5
Ensemble	42,0	42,5	39,2	43,8	43,8	48,9	39,3	41,9
Nombre moyen d'années d'étude	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	12,1	10,4	12,4	11,4	10,2	10,9	10,5	11,4
Privé formel	10,6	7,9	8,6	6,6	8,1	7,7	9,7	8,5
Privé informel	5,1	2,2	3,8	2,6	2,3	3,0	5,6	3,7
Chômeur, inactif	7,5	4,1	6,3	4,0	3,9	4,0	7,1	5,4
Ensemble	7,1	4,7	6,2	4,6	4,7	4,9	6,9	5,8
% cadres	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	61,1	56,8	71,6	75,0	61,2	59,0	34,1	62,5
Privé formel	27,2	23,7	25,4	24,8	32,8	25,4	18,0	25,1
Privé informel	0,5	0,6	0,6	1,2	1,6	0,7	0,7	0,8
Chômeur, inactif	-	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	11,6	12,6	13,3	13,9	15,3	10,5	6,4	12,2
Revenu moyen mensuel emploi principal (1.000 FCFA)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	106,3	110,8	241,9	99,1	104,0	172,5	79,1	155,5
Privé formel	77,3	104,8	173,4	128,7	110,1	170,2	61,1	144,5
Privé informel	47,9	36,4	65,8	70,2	46,1	65,6	27,6	55,4
Chômeur, inactif	-	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	61,6	64,1	116,2	85,7	69,0	107,9	39,3	89,7

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Les membres secondaires des ménages réussissent d'autant mieux à s'insérer sur le marché du travail que le chef de ménage est dans une position favorable (niveau d'éducation élevé, revenu plus important, etc.). Ainsi, le niveau de scolarisation des conjoints va décroissant, du plus élevé chez les ménages dont le chef est employé dans le secteur public au plus faible pour les *ménages chômeurs / inactifs* ou *informels* et ce quelle que soit la ville considérée.

Il faut cependant se garder d'une vision trop mécaniste de la réussite professionnelle et de la transmission d'une génération à l'autre, comme en attestent par exemple les taux de chômage élevés des membres secondaires quel que soit le type de ménages. Tous sont touchés par le chômage et l'informalisation de l'économie n'épargne pas les membres secondaires des *ménages publics*. Malgré tout, et dans toutes les villes, la probabilité pour un membre secondaire d'un ménage d'exercer un emploi salarié est toujours supérieure lorsque le chef de ménage appartient au secteur public que lorsque le chef est informel.

Au final, **les membres secondaires des ménages réussissent d'autant mieux à s'insérer sur le marché du travail que le chef de ménage est déjà dans une position favorable**. En moyenne, le revenu moyen des membres secondaires des *ménages informels* est environ deux fois inférieur à celui observé pour les *ménages publics*, quelle que soit l'agglomération observée. Sans chercher à développer ici une interprétation détaillée des mécanismes à l'oeuvre, on peut mentionner comme facteurs explicatifs, l'importance du contexte familial dans l'acquisition des connaissances, de longue date mise en évidence par les sociologues, ainsi que le poids des relations personnelles dans l'obtention d'un emploi sur le marché du travail.

Tableau 34 : Caractéristiques des membres secondaires selon le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage

Nombre d'années d'études du conjoint	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	6,5	6,4	7,1	6,0	5,7	6,7	5,9	6,5
Privé formel	6,3	5,2	4,6	4,1	5,2	4,5	5,8	4,9
Privé informel	3,1	1,9	1,9	1,6	2,1	2,1	3,6	2,2
Chômeur, inactif	3,0	1,6	2,9	2,1	2,5	2,7	3,6	2,6
Ensemble	4,2	3,0	3,5	2,7	3,2	3,4	4,3	3,4
Taux d'activité des membres secondaires	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	39,6	39,0	42,1	31,3	29,5	35,7	45,7	38,4
Privé formel	46,4	47,6	50,7	33,3	33,0	41,8	57,2	46,6
Privé informel	51,9	51,4	58,9	45,0	37,8	51,3	58,4	52,6
Chômeur, inactif	45,4	50,3	55,5	42,4	38,6	46,4	54,7	48,5
Ensemble	48,1	48,6	53,5	40,7	36,2	46,2	55,7	48,4
Taux de chômage des membres secondaires	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	4,3	21,1	21,2	10,0	17,5	16,6	10,1	16,6
Privé formel	8,1	21,1	17,5	13,1	14,1	12,2	8,6	15,2
Privé informel	4,5	17,3	14,9	9,0	14,2	10,7	6,8	11,7
Chômeur, inactif	14,6	22,9	26,2	10,4	25,2	16,5	17,6	19,7
Ensemble	6,6	19,7	18,6	10,0	17,9	13,8	9,7	14,9
Taux de salarisation des membres secondaires	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	27,5	43,2	34,4	40,5	39,8	42,2	17,1	35,1
Privé formel	19,7	33,3	32,5	26,2	33,0	36,1	17,5	30,6
Privé informel	10,3	17,4	20,4	9,5	12,6	28,0	11,1	17,8
Chômeur, inactif	12,3	22,1	36,4	21,2	30,7	35,7	20,3	30,5
Ensemble	14,2	23,7	28,0	18,2	23,1	33,2	14,3	25,0
Revenu mensuel emploi principal des membres secondaires (1 000 Fcfa)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	31,9	39,2	50,3	51,0	40,4	49,0	17,2	45,2
Privé formel	22,8	29,7	42,4	36,5	33,0	52,3	19,1	41,6
Privé informel	16,6	14,7	27,5	22,1	17,5	33,6	11,8	26,9
Chômeur, inactif	18,2	19,5	50,4	28,0	27,5	45,2	18,0	39,9
Ensemble	19,7	20,9	38,1	28,9	24,8	41,7	14,5	31,9

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Les membres secondaires du ménage sont tous ceux qui ne sont pas chefs de ménage. Les domestiques et visiteurs sont exclus du champ.

La typologie proposée permet de discriminer le revenu total des ménages, aussi bien en ce qui concerne son niveau que son origine. Or ces deux dimensions constituent des facteurs déterminants des modes de consommation.

Une fois additionnées toutes les sources de revenus d'activité (emplois du chef de ménage et des membres secondaires), la hiérarchie des montants de revenus mensuels moyens s'égrène logiquement d'un maximum pour les *ménages formels* (*publics* à Cotonou, Ouagadougou, Abidjan et Lomé, *privés* à Bamako, Niamey et Dakar) à un minimum pour les *ménages chômeurs / inactifs*, les *ménages informels* occupant une position intermédiaire. Lorsqu'on tient compte de la taille différentielle des ménages, les revenus sont toujours plus faibles dans les *ménages chômeurs / inactifs*, qu'on la mesure en nombre total d'individus ou en nombre d'unités de consommation, tandis que les écarts entre les *ménages publics* et *privés formels* se réduisent.

Tableau 35 : Revenus d'activité selon le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage (en milliers de FCFA)

Revenu d'activité mensuel par ménage	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	147,4	154,5	330,6	160,3	141,1	246,7	101,1	216,7
Privé formel	110,0	138,7	230,0	162,6	142,8	255,6	84,3	195,5
Privé informel	71,3	57,9	93,5	97,2	64,6	130,9	40,4	83,7
Chômeur, inactif	18,4	29,1	66,8	45,0	29,8	105,5	19,7	58,8
Ensemble	76,0	79,2	144,5	106,1	80,4	155,5	49,0	114,4
Revenu d'activité mensuel par unité de consommation	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	34,2	34,5	63,3	30,7	32,5	43,2	28,0	44,7
Privé formel	28,5	34,7	58,6	37,5	33,9	47,4	25,7	47,5
Privé informel	20,0	13,0	29,8	22,8	15,0	23,7	13,6	22,4
Chômeur, inactif	5,3	6,0	15,9	8,3	5,9	14,6	5,7	11,7
Ensemble	20,6	17,7	39,1	23,0	18,0	25,6	15,5	27,3

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Revenus provenant des activités principales et secondaires. Echelle de consommation : 0,5 pour les individus de moins de 15 ans, 1 pour les autres.

Champ : ensemble de la population sauf domestiques et visiteurs.

La prise en compte de toutes les formes de revenus (y compris pensions, revenus de la propriété, revenus financiers, transferts entre ménages, etc.) ne change pas le diagnostic précédent. Le niveau moyen des revenus augmente dans la mesure où les revenus hors activité représentent plus de 20 % du total des revenus perçus par les ménages. C'est évidemment pour les *ménages chômeurs / inactifs* que la réévaluation est la plus importante : alors que le revenu du travail mensuel moyen de ce type de ménage n'est que de 59.000 FCFA, il double presque lorsqu'on inclut les autres types de revenus (108.000 FCFA). L'écart avec le revenu des *ménages informels* se resserre, mais il lui reste toujours inférieur. In fine, on observe une bi-partition entre les *ménages formels* et les autres catégories de ménages.

Tableau 36 : Revenu total des ménages selon le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage

Revenu total mensuel par ménage (1.000 FCFA)	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	163,6	167,7	382,2	170,6	149,3	262,8	111,9	242,0
Privé formel	125,6	147,2	274,2	170,1	149,4	275,2	120,5	226,0
Privé informel	83,6	62,9	103,1	102,3	75,4	144,3	58,4	94,4
Chômeur, inactif	77,1	53,5	132,1	89,4	56,8	150,9	59,5	107,7
Ensemble	98,2	90,1	175,1	119,4	93,6	180,5	72,1	137,8
Revenu mensuel par U. C. (1.000 FCFA)	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	37,9	37,5	73,2	32,7	34,4	46,1	31,0	50,0
Privé formel	32,5	36,8	69,9	39,3	35,5	51,0	36,8	54,9
Privé informel	23,4	14,1	32,8	24,0	17,4	26,1	19,7	25,2
Chômeur, inactif	22,1	10,9	31,5	16,5	11,3	20,8	17,2	21,4
Ensemble	26,6	20,1	47,4	25,9	21,0	29,7	22,9	32,9

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Revenus provenant des activités principales et secondaires, ainsi que toutes les autres formes de revenus (transferts, revenu du capital, etc.).

Echelle de consommation : 0,5 pour les individus de moins de 15 ans, 1 pour les autres.

Champ : ensemble de la population sauf domestiques et visiteurs.

Le classement par secteur institutionnel révèle une relative homogénéité des sources de revenu du travail des ménages : 48,5 % (Abidjan) à 70 % (Niamey) du revenu total des *ménages publics* proviennent du secteur public. Un résultat similaire peut être observé chez les *ménages privés formels*. Chez ces derniers, plus de la moitié des revenus proviennent du secteur privé formel (52,5 % à Dakar à 65,6 % à Niamey). Mais ce sont les *ménages chômeurs / inactifs* et surtout les *ménages informels* qui apparaissent les plus dépendants du secteur informel pour puiser leurs revenus. Pour ces derniers, la part du secteur informel dans le revenu total n'est jamais inférieure à 92,4 % (à Dakar) ; elle dépasse même 96 % à Cotonou, Bamako et Lomé.

En conclusion, sur l'ensemble des sept agglomérations, le secteur informel génère plus des trois-quarts de la masse des revenus du travail, cette part dépassant 80 % à Lomé et Cotonou. Dans toutes les villes, le secteur privé formel apparaît loin derrière comme deuxième source de revenu avec environ 15 % et enfin, le secteur public ne procure qu'à peine 9 % des revenus. Seule Niamey fait exception à cette hiérarchie, le secteur public générant 15,4 % du total des revenus contre 13,7 % pour le secteur privé formel.

Tableau 37 : Origine des revenus d'activité des ménages

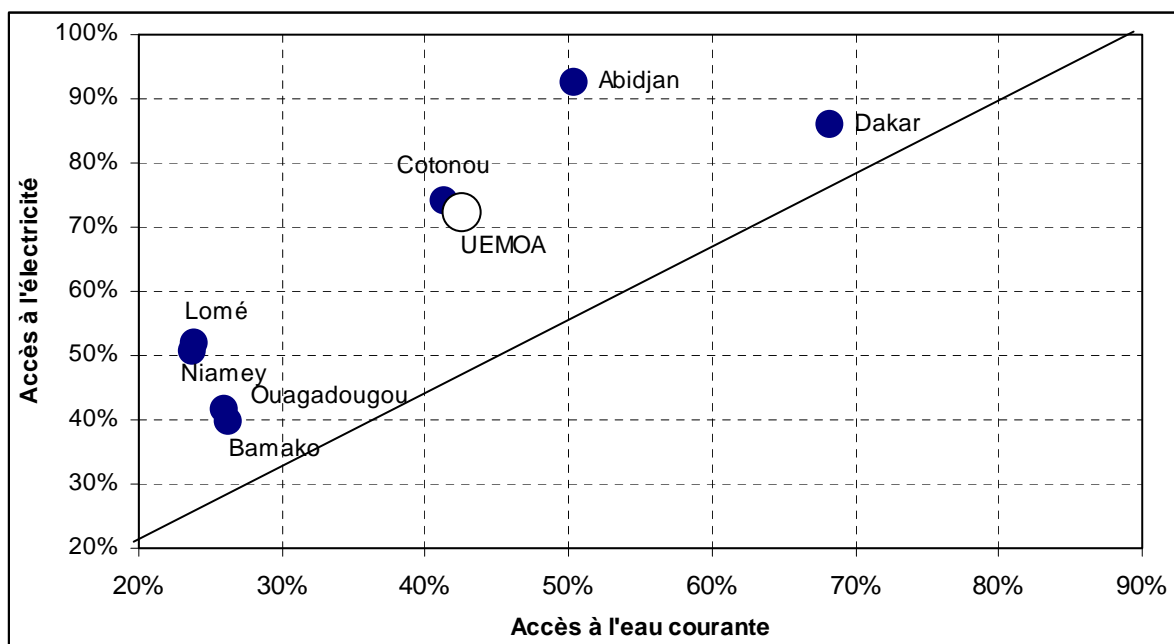
Origine du revenu d'activité par type de ménage (%)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Ménage public								
Secteur public	56,0	62,5	48,5	61,0	70,2	50,4	53,1	54,6
Secteur privé formel	4,4	9,0	8,3	7,0	5,6	11,4	5,2	7,7
Secteur informel	39,6	28,5	43,2	32,0	24,2	38,2	41,7	37,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ménage privé formel								
Secteur public	2,0	5,9	1,7	3,8	5,7	3,2	1,8	2,6
Secteur privé formel	55,3	60,7	57,0	63,0	65,6	52,5	56,5	57,2
Secteur informel	42,7	33,4	41,3	33,2	28,7	44,3	41,7	40,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ménage privé informel								
Secteur public	0,9	2,8	0,3	0,8	1,5	1,3	0,6	0,9
Secteur privé formel	2,3	4,0	3,4	2,8	3,0	6,3	3,3	3,7
Secteur informel	96,8	93,2	96,3	96,4	95,5	92,4	96,1	95,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ménage chômeur / inactif								
Secteur public	2,5	4,9	4,2	5,9	13,3	5,9	5,4	5,5
Secteur privé formel	8,9	10,5	17,7	12,4	15,9	14,2	11,0	14,1
Secteur informel	88,6	84,6	78,1	81,7	70,8	79,9	83,6	80,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble des ménages								
Secteur public	8,7	12,9	6,8	10,4	15,4	7,7	7,6	8,6
Secteur privé formel	11,0	14,2	19,3	12,9	13,7	16,3	11,7	15,8
Secteur informel	80,3	72,9	73,9	76,7	70,9	76,0	80,7	75,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Lecture : à Cotonou, 56,0 % du revenu d'activité des ménages dont le chef travaille dans le secteur public provient du secteur public

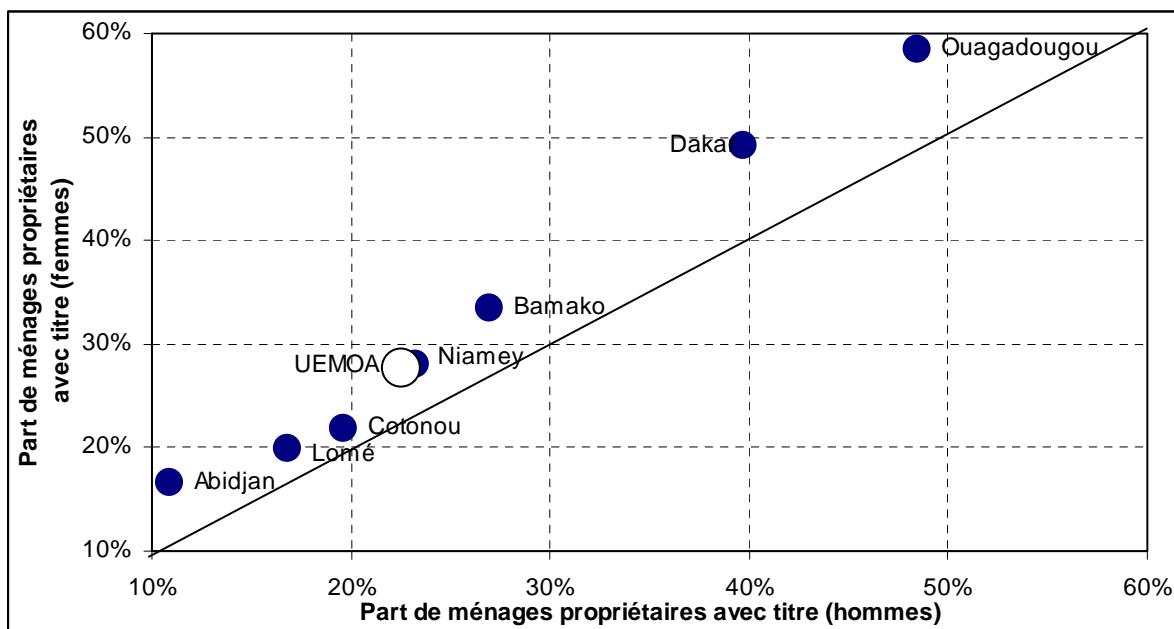
1.7. Habitat, statut d'occupation et équipement DES MENAGES

Graphique 17 : Taux d'accès à l'eau et à l'électricité des ménages



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Graphique 18 : Taux d'accès à la propriété selon le genre



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

L'analyse des caractéristiques de l'habitat, du taux d'accès à certains biens publics et du taux d'équipement des ménages en biens durables revêt de multiples intérêts. D'abord, ces éléments de patrimoine reflètent mieux les caractéristiques structurelles des ménages en termes de richesse ou de revenu permanent que le niveau du revenu courant. Ainsi, une chute temporaire du revenu peut être amortie, voire compensée par la possession d'un logement ou la vente d'actifs détenus sous forme de biens. Ce capital réduit la vulnérabilité des ménages aux chocs subis (perte d'emploi, inflation, etc.). Ces indicateurs présentent aussi l'avantage d'être statistiquement plus fiables que les mesures de

revenu présentées dans les chapitres précédents. Ensuite, ces variables permettent de suivre les résultats de certaines politiques publiques, au niveau de l'Etat central ou, de plus en plus, de la ville, en matière d'investissements en infrastructures, comme le taux d'accès à l'électricité ou à l'eau potable. Enfin, la comparaison des conditions d'habitation suivant la typologie de ménages présentée au chapitre précédent est une occasion d'en tester la validité. Deux types de comparaisons sont présentées : entre villes et entre catégories de ménages.

1.7.1. Un accès à la propriété limité

Sur l'ensemble des sept agglomérations, un peu plus d'un tiers des ménages est propriétaire de son logement. En termes d'accès à la propriété, les Ouagalais sont les mieux lotis puisque près de 70 % des ménages sont propriétaires, tandis qu'à l'autre extrémité, moins de 20 % des Abidjanais possèdent leur logement. Dans cette ville, la location est de loin le mode dominant d'occupation de l'habitation, avec 74 % des ménages. Il convient cependant de noter qu'à la différence des pays développés, la possession de son logement n'est pas toujours un bon indicateur d'aisance financière. Il suffit pour s'en convaincre de constater qu'en général dans les PED, les ruraux bien que plus pauvres en moyenne sont beaucoup plus souvent propriétaires de leur lieu d'habitation que les urbains. En fait, l'importance des locataires est plus un indicateur de développement du marché immobilier. Il faut donc aussi tenir compte de la qualité des logements et de la détention d'un titre de propriété qui constitue *a priori* un gage de sécurité foncière pour ses détenteurs. Pour l'ensemble des sept villes, moins d'un ménage sur quatre déclare détenir un titre de propriété ; en conséquence, pour les sept villes, 203 000 ménages sont dans une situation non-conforme à la législation en vigueur. En matière de sécurité foncière, deux villes se détachent : Ouagadougou où un ménage sur deux est propriétaire avec titre et Dakar (42 %). A Abidjan, par contre, à peine plus d'un ménage sur dix dispose d'un titre de propriété. Cette situation, à la fois liée à la situation démographique (migration, développement des quartiers marginaux) mais aussi aux politiques antérieures en matière de logement en milieu urbain, est un facteur d'instabilité potentielle, qui pourrait être le pendant urbain du conflit foncier en milieu rural.

Tableau 38 : Statut d'occupation des logements selon le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage

Propriétaire (en % de ménages)	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	45,8	61,5	24,0	48,4	36,1	52,3	29,6	39,0
Privé formel	33,6	58,2	16,0	45,6	37,4	40,7	24,4	28,0
Privé informel	35,8	71,8	13,3	41,3	32,6	37,9	27,6	29,6
Chômeur, inactif	56,7	75,7	33,7	61,3	47,4	67,0	50,5	52,9
Ensemble	40,3	69,1	18,2	46,4	37,0	49,5	31,2	35,1
Propriétaire avec titre foncier (en % de ménages)								
Public	25,9	49,2	20,7	28,3	25,0	44,4	18,5	28,7
Privé formel	19,2	42,7	12,2	26,1	26,8	33,5	13,2	20,0
Privé informel	15,7	48,2	6,9	24,1	19,1	29,8	13,7	17,4
Chômeur, inactif	31,9	60,0	22,7	38,1	32,9	60,0	35,0	39,3
Ensemble	20,2	49,8	12,0	27,6	24,1	42,2	17,7	23,6

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

1.7.2. Les conditions d'habitation discriminent les villes et les catégories de ménages.

Sachant que l'accès à l'eau potable et à l'électricité font partie des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), on mesure le chemin qui reste à parcourir, sachant de surcroît que la situation dans les capitales économiques est bien meilleure que celle enregistrée ailleurs, notamment en zone rurale.

Dakar et dans une moindre mesure Abidjan sortent largement du lot. Dans ces deux métropoles, environ neuf ménages sur dix ont accès à l'électricité et entre cinq et sept ménages sur dix disposent d'un robinet d'eau à l'intérieur ou à l'extérieur du logement. Cotonou vient ensuite, avec trois-quarts des ménages béninois raccordés à l'électricité et plus de 40 % à l'eau courante. Enfin, les trois autres villes sahéniennes ainsi que Lomé sont celles où le taux d'accès à l'eau est le plus faible. Un peu plus

d'un ménage sur deux à Niamey et Lomé et environ 40 % à Ouagadougou et Bamako ont accès à l'électricité. Dans chacune des quatre villes, l'accès à l'eau courante concerne seulement un quart des ménages.

La comparaison des conditions d'habitation suivant la typologie de ménages débouche sur un test positif, dans la mesure où des différences significatives apparaissent. Les quatre classes de ménages se regroupent autour de deux pôles, les *ménages publics, privés formels et inactifs chômeurs* d'une part, et les *ménages informels* de l'autre, les premiers étant les mieux pourvus en éléments de confort du logement, et ce, quelle que soit la ville considérée. Plus précisément, l'opposition entre *ménages publics* et *ménages informels* est très marquée. C'est à Ouagadougou et à Niamey que les différences en matière de raccordement à l'électricité sont les plus nettes avec plus de 40 points d'écart entre les deux types de ménages.

Tableau 39 : Accès à l'eau et à l'électricité selon le secteur institutionnel du chef de ménage

Accès à l'électricité (en % de ménages)	Cotonou	Ouaga- dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	88,2	70,0	97,1	63,6	80,0	96,5	63,2	83,6
Privé formel	84,9	55,5	94,0	54,4	71,5	90,6	59,3	82,7
Privé informel	67,3	27,0	91,4	28,3	39,4	79,9	44,9	65,6
Chômeur, inactif	77,7	43,8	91,9	43,0	46,2	87,9	56,6	73,7
Ensemble	74,2	41,6	92,6	39,7	51,9	86,0	50,7	72,2
Accès à l'eau courante (en % de ménages)	Cotonou	Ouaga- dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Public	51,8	47,2	86,7	40,6	40,8	84,1	38,6	63,0
Privé formel	46,2	38,0	56,6	33,2	38,3	73,0	23,3	51,0
Privé informel	36,2	15,3	37,2	18,9	15,7	54,4	19,8	31,5
Chômeur, inactif	45,9	26,2	61,1	28,2	20,1	78,1	28,3	51,2
Ensemble	41,3	26,0	50,4	26,3	23,9	68,2	23,8	42,6

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Note : l'accès à l'eau courante concerne la modalité 1 du questionnaire pour chaque agglomération (robinet intérieur ou extérieur propre au ménage)

1.7.3. Taux d'équipement des ménages

L'examen des différents indicateurs disponibles sur le taux d'équipement des ménages montre une nouvelle fois l'avance des ménages abidjanais et dakarois. Ils sont plus nombreux à posséder un réfrigérateur, une télévision ou un téléphone. Les Dakarois semblent avoir pris le pas sur tous les autres en matières de nouvelles technologies de l'information. Cette avancée s'appuie sur une stratégie de long terme d'investissements et de régulation publics, comme le montre le taux de pénétration des téléphones fixes, confirmant les résultats précédents en matière de politique d'accès à l'eau et à l'électricité, ou encore la possession de titres de propriété. A Abidjan, il semble que le développement se fasse de façon plus anarchique et moins encadré par l'Etat ; l'engouement par exemple pour le téléphone portable venant compenser les défaillances du téléphone fixe. Dans tous les domaines, les habitants de Lomé sont distancés par ceux de Cotonou. Les ménages de Lomé sont même sur certains biens moins bien équipés que leurs homologues des agglomérations sahéliennes. Ils sont les moins biens classés pour la possession d'une voiture, d'une cuisinière ou d'une télévision. Par ailleurs, dans les sept agglomérations, le téléphone portable fait une percée significative en dépassant partout le téléphone fixe sauf à Bamako. De tous les biens considérés, c'est la radio qui enregistre le taux de possession le plus élevé (81,5 % au total pour les sept villes). La radio reste donc et de loin le principal moyen d'accès à l'information, loin devant la télévision (53,4 %) et probablement les journaux, dont les tirages sont limités. Certaines spécificités locales se font jour, comme par exemple le mode de circulation à Bamako, Cotonou et surtout à Ouagadougou, largement dominé par les deux roues. Abidjan est différente de toutes les autres villes : les ménages utilisent peu la voiture ou les deux roues, privilégiant les transports en commun.

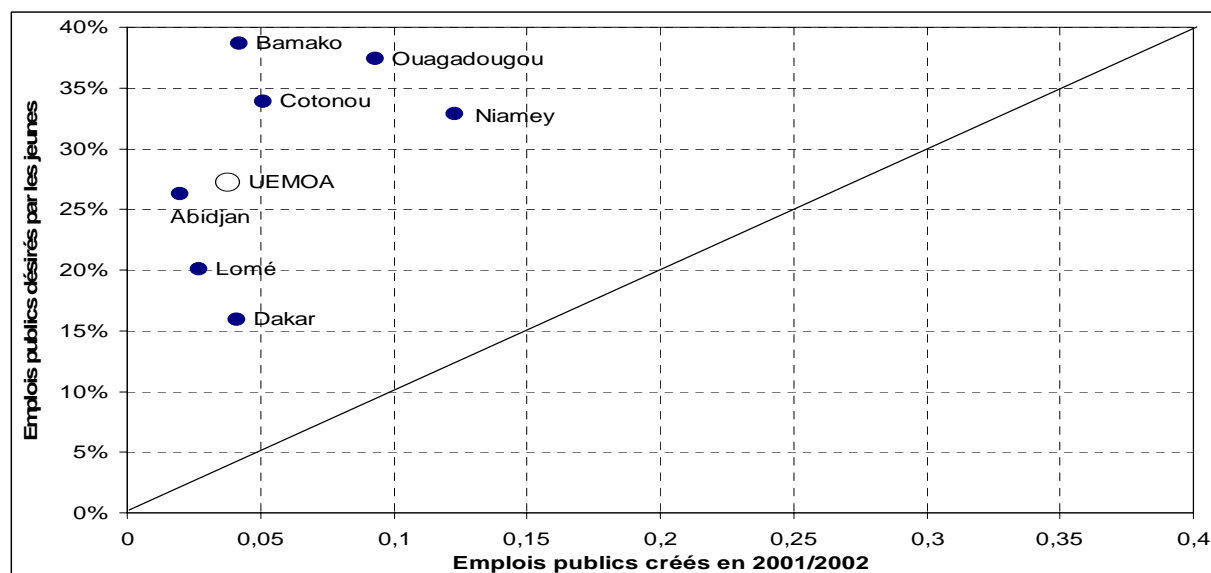
Tableau 40 : Taux d'équipement des ménages en biens durables

% de ménages	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Disposant d'une voiture	14,8	12,4	8,8	15,2	11,6	16,7	7,7	11,6
Disposant d'une moto / mobylette	44,9	60,9	1,8	31,2	14,3	5,0	17,9	17,5
Disposant d'un réfrigérateur	23,8	20,6	34,7	20,3	21,8	44,3	14,2	29,0
Disposant d'une cuisinière (gaz, électricité)	9,1	33,5	45,0	8,7	10,6	12,0	5,6	24,9
Disposant de la télévision	54,1	41,8	62,6	47,5	37,0	59,5	38,5	53,4
Disposant de la radio	88,4	86,4	79,5	83,8	73,5	83,7	77,8	81,5
Disposant d'un téléphone portable	24,6	17,1	40,9	4,6	10,2	43,0	17,1	28,9
Disposant d'un téléphone fixe	13,6	13,8	13,7	8,7	5,5	32,5	9,0	14,8

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

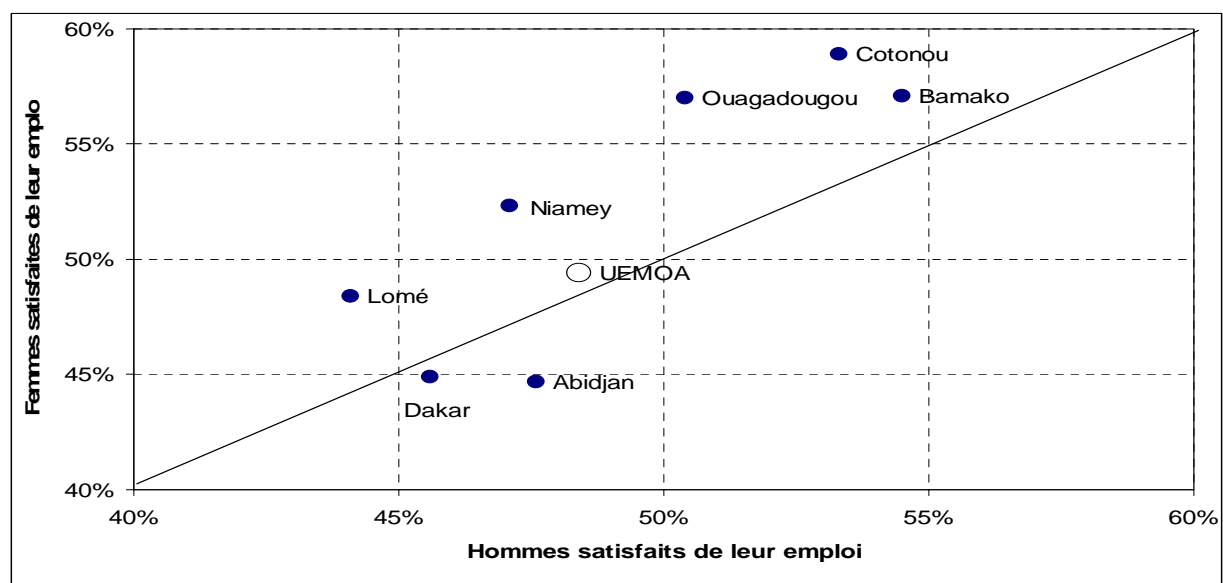
1.8. Trajectoires et perspectives

Graphique 19 : Emplois publics désirés par les jeunes et postes réellement créés



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Graphique 20 : Taux de satisfaction de l'emploi selon le genre



Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

La phase 1 de l'enquête 1-2-3 permet d'aller au-delà de l'identification de la structure actuelle du marché du travail, aussi bien dans un sens rétrospectif que prospectif. En particulier, elle donne des éléments pour quantifier les caractéristiques de la **mobilité sociale inter-générationnelle**, ainsi que le **degré d'adéquation entre emplois exercés et types d'emplois désirés**. Ces deux thématiques, effleurées ici feront l'objet de publications ultérieures plus détaillées, exploitant de façon plus exhaustive les informations de l'enquête.

1.8.1. La mobilité sociale entre générations

La question de la mobilité entre générations se situe au coeur de la problématique économique et sociale, puisque c'est à travers elle que l'on peut juger de l'efficacité réelle d'un des principes fondateurs des sociétés modernes : celui de l'égalité des chances et de la méritocratie. Malheureusement, cette question, qui fait l'objet d'une abondante littérature dans les pays développés, est fort peu documentée dans les pays en développement, où l'analyse des problèmes de court terme prime trop largement.

En interrogeant sur leur père l'ensemble des individus de 15 ans et plus, l'enquête permet de disposer d'éléments de réponse à cette question de la dynamique sociale. Cette question est abordée en traitant de deux points principaux : l'éducation et l'emploi.

- La mobilité scolaire

Dans le chapitre 1, la très forte montée des taux d'éducation au cours du temps a été mise en évidence (voir graphique 1). Le tableau 41 confirme, en élargissant le diagnostic sur une plus longue période puisque certains pères sont nés au début du siècle dernier, l'extraordinaire effort consenti aussi bien par les ménages que par les autorités de la région en matière de scolarisation. Ainsi, les habitants des sept villes jouissent en moyenne de 2,4 années d'éducation de plus que leur père. Ce résultat est plus marqué pour les fils que pour les filles, puisque les premiers comptent 6,6 années d'éducation réussies en moyenne contre seulement 3 pour leurs pères. Si chez les filles, l'avancée est moins spectaculaire (4,4 années contre 3), deux facteurs viennent relativiser ce constat au désavantage des filles. D'une part, la comparaison serait plus flatteuse si l'on mettait en regard la trajectoire scolaire des filles avec celles de leurs mères. D'autre part, les résultats bruts, toutes générations confondues, ne font pas apparaître la résorption progressive du déficit des femmes au cours du temps. Quoi qu'il en soit, les femmes sont dotées d'un bagage scolaire bien supérieur à celui de leurs pères. Ce diagnostic général vaut aussi ville par ville, les progrès les plus spectaculaires étant enregistrés à Ouagadougou et à Niamey : ces deux agglomérations ont atteint maintenant le niveau de Bamako et Dakar.

Ce processus est d'autant plus important qu'on se déplace vers les générations les plus jeunes. Ainsi, si l'on exclut la classe d'âge 15-29 ans, dont une partie fréquente encore l'école, l'écart le plus fort est enregistré pour les 30-44 ans, qui ont effectué 3,3 ans d'études de plus que leur père, et il va en décroissant jusqu'à ceux âgés de 60 ans et plus, où l'écart n'est plus que d'un an et demi.

Tableau 41 : Mobilité scolaire entre générations

Nombre moyen d'années d'études réussies	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Père	4,6	1,8	3,0	2,6	1,8	3,0	4,1	3,0
Fils	8,0	5,7	7,0	5,7	5,5	5,8	8,1	6,6
Père	4,3	1,8	3,1	2,6	1,9	3,0	4,0	3,0
Fille	4,9	4,0	4,6	3,6	4,1	4,1	4,9	4,4
Père	4,4	1,8	3,1	2,6	1,9	3,0	4,0	3,0
Enfant	6,4	4,9	5,8	4,6	4,8	4,9	6,4	5,4

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Le nombre d'années d'études correspond au nombre théorique nécessaire pour atteindre la dernière classe fréquentée.

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus.

- *La mobilité professionnelle*

L'étude de la mobilité sociale consiste à quantifier et à comprendre les mécanismes de transmission du statut social d'une génération à la suivante. Elle se fonde sur l'analyse des tables de mobilité sociale. Mais celle-ci est rendue particulièrement complexe dans les pays en développement par la présence massive d'une main-d'œuvre non salariée très hétérogène. Ce problème se pose avec beaucoup moins d'acuité dans les pays développés, où la hiérarchie sociale recoupe largement la hiérarchie salariale, la composante non salariale y étant très minoritaire (on parle de « *sociétés salariales* »).

Si l'on compare le type de branches dans lesquelles exercent les actifs occupés d'aujourd'hui avec celles où travaillaient leurs pères, on observe une déformation importante de la structure productive, de l'agriculture au profit de l'industrie et marginalement des activités commerciales. Alors que 44,8 % des pères étaient agriculteurs, ils ne sont plus que 2,7 % chez leurs enfants. A l'inverse, la proportion d'emplois commerciaux a plus que doublé, de 16,1 % chez les pères à 33,6 % chez leurs enfants. On observe même un triplement pour les emplois industriels (de 7,9 % à 21,8 %). C'est à Niamey et surtout à Ouagadougou que la montée en puissance des activités industrielles d'une génération à l'autre est la plus notable : elle passe dans cette seconde ville de 2,9 % pour les pères à 22,9 % pour les enfants.

Evidemment, il existe une certaine propension des enfants à exercer dans la même branche que leur père, mais le processus de rétention est globalement assez faible. Ils ne sont que 24,4 % dans ce cas. Encore ce chiffre est-il surestimé dans la mesure où quatre branches (agriculture, industrie, commerce, service) seulement sont distinguées, sans tenir compte des changements possibles à l'intérieur de chacun des quatre secteurs agrégés. Ainsi, un fils de fonctionnaire qui est devenu réparateur de voitures sera classé comme « immobile » (service). Il semble d'ailleurs que la fluidité ait tendance à s'accroître légèrement, le taux « d'immobilité » croissant avec l'âge.

Un enfant de commerçant a environ une fois et demi plus de chance de rester commerçant que ceux dont le père exerçait une activité non commerciale, mais près de 60 % des premiers travaillent en dehors du commerce. Ce phénomène est encore plus marqué chez les enfants d'agriculteurs, qui ont une propension deux fois plus forte que les autres à être employés dans le secteur primaire, mais qui ne sont 3,9 % dans ce cas de figure. Ce résultat tend à prouver qu'il n'existe pas encore dans la région une « culture professionnelle » très prononcée qui amènerait les familles à se spécialiser dans certaines branches, et où les enfants jouiraient d'avantages comparatifs systématiques pour occuper les emplois qui y sont créés.

C'est en fait à un autre niveau que les mécanismes de la reproduction sociale sont mieux caractérisés : celui de la catégorie socio-professionnelle ou du secteur institutionnel. Ainsi, 33,1 % des fils de cadres (supérieurs ou moyens) de plus de 30 ans² sont eux-mêmes des cadres, mais la probabilité pour qu'un fils d'ouvrier ou d'employé non qualifié devienne cadre n'est que de 11,9 %. Seule Lomé se différencie du lot, puisque le rapport de chance de devenir cadre suivant que son père était lui-même cadre ou qu'il était salarié non qualifié est inférieur à 2, contre 4 environ dans les autres villes. A contrario, plus de 20 % des enfants de manœuvres le sont restés, mais seulement 10,6 % des enfants de cadres le sont devenus. Ces grandes tendances sont très similaires d'une ville à l'autre, montrant que les mécanismes de la mobilité sociale s'organisent dans l'ensemble suivant les mêmes mécanismes.

De la même manière, environ un enfant de fonctionnaire sur sept est aussi fonctionnaire, tandis que seulement 5 % de ceux dont le père travaillait dans le secteur privé ont intégré l'administration. C'est à Bamako que la porosité entre dynasties familiales publiques et privées est la plus faible. Un descendant de fonctionnaire a 4,5 fois plus de chances de le devenir lui-même qu'un individu dont le père exerçait dans le secteur privé. De plus, un tiers des fonctionnaires (dont on connaît l'emploi du père) sont issus d'une famille de fonctionnaires.

² La limite de 30 ans est retenue de façon à ce que les actifs occupés aient un âge suffisant pour occuper des postes de responsabilité. Les taux de reproduction sont moins élevés mais restent importants chez les femmes et les plus jeunes.

Tout ceci montre qu'il existe des effets d'hystérésis tendant à reproduire les inégalités sociales, qui ne transitent que partiellement par la transmission du patrimoine scolaire au sein de la famille. Si l'investissement scolaire constitue un facteur central de la réussite sociale et professionnelle, d'autres éléments relevant beaucoup moins de l'égalité des chances (accès à l'information, capital social et économique) viennent pervertir la logique méritocratique.

Tableau 42 : Mobilité professionnelle entre générations

Père : cadre CSP enfant (en %)	Cotonou	Ouaga- dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Cadre	28,3	44,7	39,0	39,8	47,9	21,5	18,1	33,1
Employé, ouvrier qualifié	11,2	12,3	8,2	11,0	10,3	18,6	14,9	11,9
Salarié non qualifié	3,7	11,5	13,3	8,0	15,4	12,2	7,3	10,6
Non salarié	56,8	31,5	39,5	41,2	26,4	47,7	59,7	44,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Père : Employé, ouvrier qualif. CSP enfant (en %)	Cotonou	Ouaga- dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Cadre	12,3	30,0	18,3	15,4	37,7	15,6	6,5	16,3
Employé, ouvrier qualifié	15,1	20,9	17,6	16,0	24,2	16,5	16,6	17,0
Salarié non qualifié	8,7	8,8	23,3	5,5	0,8	15,1	14,1	15,1
Non salarié	63,9	40,3	40,8	63,1	37,3	52,8	62,8	51,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Père : Salarié non qualifié CSP enfant (en %)	Cotonou	Ouaga- dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Cadre	9,4	14,0	12,3	12,9	20,6	9,1	9,8	11,9
Employé, ouvrier qualifié	9,4	13,8	9,2	7,9	8,1	11,0	8,1	9,8
Salarié non qualifié	11,3	19,9	25,1	9,6	24,6	26,6	14,7	21,4
Non salarié	69,9	52,3	53,4	69,6	46,7	53,3	67,4	56,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Père : Nonsalarié CSP enfant (en %)	Cotonou	Ouaga- dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Cadre	8,9	9,9	11,5	10,6	13,5	7,0	5,3	9,9
Employé, ouvrier qualifié	6,4	4,4	7,8	5,6	5,8	12,0	8,4	7,6
Salarié non qualifié	6,7	15,2	23,0	6,8	15,5	15,4	11,1	16,2
Non salarié	78,0	70,5	57,7	77,0	65,2	65,6	75,2	66,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : enquêtes 1-2-3, phase 1 emploi, 2001-2002, sept capitales UEMOA, nos propres calculs.

Champ : Personnes âgées de 30 ans et plus

Lecture : A Cotonou, 28,3 % des enfants de cadres sont cadres.

En conclusion et comme toujours en matière de mobilité sociale, les résultats sont ambigus. D'une part, **les sept villes fournissent l'opportunité d'une mobilité sociale ascendante aux plus défavorisés**, l'école jouant un rôle central dans ce processus. Mais, parallèlement, **tous ne sont pas à armes égales pour acquérir une position sociale valorisante**. Ceux qui sont issus de familles dotées d'un fort capital économique, culturel ou social bénéficient d'une rente de situation qui n'est que très partiellement corrigée par l'effort individuel consenti par les plus dynamiques, que ce soit à l'école ou en dehors. Seule la comparaison dans le temps permettrait de savoir si, en termes relatifs, la mobilité sociale a tendance à s'accroître ou au contraire à baisser ou à se figer.

Les résultats obtenus ici sont d'autant plus difficilement interprétables qu'il existe de manière structurelle une importante composante de la population active exerçant des activités non salariales, dont il est difficile d'apprécier la « valeur sociale », et que les effets conjoncturels et les effets de cycle de vie opèrent simultanément. Il conviendrait de contrôler les résultats de la mobilité professionnelle au cours de la vie active, et de comparer la position des parents à celle des enfants au même âge.

En second lieu, la dynamique de crise du marché du travail depuis le milieu des années 80, caractérisée par le blocage du processus de salarisation (gel des recrutements dans la fonction publique, faiblesse des embauches dans le secteur privé formel), tend à rejeter une part de plus en plus

importante des jeunes entrant sur le marché du travail dans le secteur informel, où seule une petite minorité réussit à obtenir une position sociale plus valorisante que celle de son père.

1.8.2. Satisfaction dans l'emploi et type d'emplois désirés par les jeunes générations

Le degré de satisfaction des actifs occupés par rapport à l'emploi qu'ils exercent ou le type d'emplois recherchés par les inactifs ou les chômeurs qui veulent s'insérer sur le marché du travail méritent une attention particulière, compte tenu de l'importance fondamentale des anticipations des agents sur la dynamique économique globale. Plus spécifiquement, la nature des désajustements entre emplois proposés et emplois désirés donne une mesure des rigidités potentielles sur le marché du travail, pouvant jouer sur le taux d'activité, le chômage ou les rémunérations. Les analyses portent sur les jeunes de 15 à 24 ans, dans la mesure où cette génération constitue l'immense majorité de ceux qui viennent ou vont entrer sur le marché du travail au cours des toutes prochaines années.

L'ensemble des sept villes compte 2.209.000 jeunes de 15 ans à 24 ans, dont 1.097.000 sont inactifs, 938.000 exercent un emploi et 174.000 sont au chômage. Ils sont donc particulièrement vulnérables, puisque leur taux de chômage atteint 15,7 %.

Chez ceux qui ont un emploi, 35 % se déclarent satisfaits du poste qu'ils occupent et ne comptent pas en rechercher un autre dans un avenir proche. Mais en contrepartie, ils sont 51 % à désirer obtenir un nouvel emploi, soit pour la grande majorité en changeant d'entreprise (35 %), soit par des mécanismes de promotion interne, au sein de l'établissement dans lequel ils travaillent.

Le fort niveau d'insatisfaction par rapport à l'emploi exercé décroît avec l'âge, puisqu'il passe de 51 % chez les jeunes à 37 % dans la tranche d'âge 30-39 ans et 16 % pour ceux qui ont 60 ans ou plus. Ces variations seraient encore plus marquées si l'on tenait compte du chômage, qui lui aussi est une fonction décroissante de l'âge. Ce phénomène doit être interprété comme la conjonction de deux facteurs. D'une part, il faut y voir l'effet « normal » du cycle de vie, où l'expérience professionnelle et l'ancienneté dans l'emploi doivent permettre aux jeunes d'accéder à des emplois de meilleure qualité. Mais d'autre part, on ne peut exclure le fait que la conjoncture difficile du marché du travail bloque l'accession des jeunes à des emplois correspondant à leur qualification.

Si le taux de satisfaction des jeunes vis-à-vis de leur emploi actuel dépend du type de poste qu'ils occupent, et des gratifications qu'il procure, les règles de préférence reste à découvrir. En effet, et de façon surprenante, **les jeunes fonctionnaires ne sont pas plus désireux de garder leur emploi que ceux qui exercent dans le secteur informel**, avec respectivement 37 % et 36 % de satisfaits dans leur emploi actuel. En revanche, parmi ceux qui désirent changer d'emploi, les jeunes fonctionnaires sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les jeunes informels à vouloir faire jouer la promotion interne dans l'institution qui les a embauchés. Ceci traduit le fait que les marchés internes du travail ne sont opératoires que sur le marché primaire, et tout spécifiquement dans le secteur public, où la promotion à l'ancienneté est la règle.

Le niveau d'insatisfaction est aussi corrélé négativement avec la rémunération perçue. Ainsi, les jeunes « satisfaits » touchent en moyenne 23.000 FCFA par mois, alors que ceux qui veulent changer ne gagnent que 18.000 FCFA, et ceux qui réclament une promotion se trouvent dans une position intermédiaire avec 19.000 FCFA. Cette hiérarchie naturelle se retrouve quel que soit le secteur institutionnel, la catégorie socio-professionnelle ou la ville considérée.

Lorsqu'on interroge les jeunes sur leurs projets professionnels, on note **un désajustement très élevé entre leurs préférences et les opportunités réelles d'emplois**. Le secteur public (administration et entreprises publiques), qui n'a pratiquement pas créé de postes au cours de l'année écoulée (moins de 4 % des nouveaux emplois), attire encore 27,2 % des souhaits des jeunes. Parallèlement, le secteur informel, principal pourvoyeur d'emplois en 2001/02 avec 81,7 %, n'attire que 48,4 % de ces derniers. Ces résultats sont communs à toutes les agglomérations, même si le degré d'irréalisme des aspirations fluctue sensiblement. De ce point de vue, les jeunes Abidjanais sont ceux qui tiennent le moins compte de la situation en vigueur. Moins de 10.000 postes de fonctionnaires ont été pourvus à Abidjan en 2001-2002, ce qui n'empêchait pourtant pas 140.000 jeunes de rêver d'en obtenir un. Sur ce plan, les

jeunes de Niamey ont un peu plus les pieds sur terre, puisqu'aux 27.000 souhaits d'entrer dans la fonction publique correspondent un peu plus de 5 000 recrutements.

L'analyse en termes de catégories socio-professionnelles confirme « l'irréalisme » des jeunes. Près de 35 % se voient cadres, contre seulement 5 % de postes offerts par le marché. Les emplois de manœuvres, aides familiaux ou apprentis, que les jeunes semblent bouder, puisque seulement 6,6 % les appellent de leurs vœux, constituent pourtant plus de quatre emplois créés sur dix en 2001-2002.

Ces résultats montrent que **les nouvelles générations vont au devant de sévères désillusions**, qui, si elles ne sont pas corrigées, sont **porteuses de tensions sociales** majeures. Ces ajustements doivent prendre deux directions. D'une part, il convient de faire comprendre aux jeunes que le salariat n'est pas l'horizon indépassable d'une trajectoire professionnelle réussie, et que le lien entre formation universitaire et emploi public est définitivement révolu. De ce point de vue, l'école devrait les préparer à envisager l'éventualité de se mettre à leur compte, en orientant plus le cursus vers la formation professionnelle, afin qu'ils puissent le faire dans les meilleures conditions possibles.

D'autre part, il est nécessaire de remettre en question le mode actuel de gestion des emplois formels, plus particulièrement dans le secteur public, dont les jeunes sont injustement exclus par la politique indifférenciée de gel des embauches. Un mode plus équitable de partage de ce type d'emplois doit être promu, en favorisant par exemple les départs volontaires ou les retraites anticipées au profit des jeunes générations plus diplômées et motivées.

Tableau 43 : Type d'emplois désirés par les jeunes

Emplois désirés par les jeunes et emplois créés les deux dernières années (en %)	Cotonou		Ouagadougou		Abidjan		Bamako	
	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés
Administration publique	26,7	3,2	32,8	8,1	22,8	1,8	32,7	3,0
Entreprises publiques	7,2	1,9	4,6	1,2	3,5	0,2	6,0	1,2
Secteur privé formel	18,3	12,8	20,2	15,2	25,8	15,6	15,9	9,7
Secteur privé informel	47,8	82,1	42,4	75,5	47,9	82,4	45,4	86,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Emplois désirés par les jeunes et emplois créés les deux dernières années (en %)	Niamey		Dakar		Lomé		Ensemble	
	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés
Administration publique	28,1	11,3	13,0	2,8	8,7	1,5	22,4	3,0
Entreprises publiques	4,8	1,0	2,9	1,3	11,4	1,2	4,8	0,8
Secteur privé formel	19,8	14,4	33,0	17,1	23,5	10,5	24,4	14,5
Secteur privé informel	47,5	73,3	51,0	78,8	56,4	86,8	48,4	81,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT, nos propres calculs.

Le secteur privé formel regroupe les entreprises privées formelles et associatives. Les « jeunes » sont les personnes âgées de 15 à 24 ans.

Note : pour le calcul des emplois créés et pour tenir compte des différentes dates d'enquête selon les agglomérations, les deux dernières années concernent 2000 et 2001 pour Cotonou, Lomé et Bamako, et les années 2001 et 2002 pour Abidjan, Dakar, Niamey et Ouagadougou

2. METHODOLOGIE DE LA PHASE 1 DE L'ENQUETE 1-2-3 (enquête emploi)

La phase 1 de l'enquête 1-2-3 est une enquête statistique du type enquête-emploi. Elle a deux objectifs :

- fournir les principaux indicateurs pour décrire la situation des individus et des ménages sur le marché du travail. Elle vise à appréhender l'emploi et les activités économiques des ménages, notamment dans le secteur informel ;
- servir d'enquête filtre pour identifier un échantillon représentatif d'unités de production informelles, qui sont ensuite enquêtées en phase 2.

La méthodologie détaillée est décrite dans le document rédigé par AFRISTAT et DIAL et approuvé après amendements par les INS.

2.1. Champ de l'enquête et plan de sondage

L'enquête porte sur chacune des sept agglomérations suivantes (par ordre alphabétique des pays auxquels elles appartiennent) : Cotonou, Ouagadougou, Abidjan, Bamako, Niamey, Dakar et Lomé. Le champ de l'enquête correspond à la ville économique, c'est-à-dire la "ville administrative" et toutes les petites localités qui y sont directement rattachées et avec lesquelles il y a des échanges fréquents.

Le plan de sondage retenu utilise la technique classique des enquêtes aréolaires à deux degrés. Une stratification au premier et/ou au second degré a été réalisée quand cela était possible. Les unités d'échantillonnage lors du premier degré de tirage sont des unités aréolaires de petite taille, les Zones de Dénombrement (ZD), ou Districts de Recensement (DR) ou segments ou encore Sections d'Enumération (SE), suivant les pays. Chaque unité aréolaire compte en moyenne 200 ménages. On dispose en général d'une liste complète de ces unités à partir du dernier recensement de la population. La liste des unités primaires provenait d'un recensement relativement ancien pour le Bénin et le Niger, récent pour le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Mali. Pour le Sénégal, les données de la cartographie du recensement 2002, non encore réalisé au moment de l'enquête, ont été utilisées, tandis que pour le Togo, la liste des ZD provenant d'une enquête récente (Enquête Démographique et de Santé 1998) a été mobilisée.

Après une éventuelle stratification (voir tableau ci-dessous) des unités primaires sur la base de critères socio-économiques, on a procédé au tirage de 125 unités primaires, avec probabilités proportionnelles à leur taille. Un dénombrement exhaustif des ménages des unités primaires tirées a ensuite été effectué. Après une éventuelle stratification (voir tableau ci-dessous) des unités secondaires, 20 ménages (24 au Bénin) ont été tirés à probabilités égales dans chaque unité primaire par un tirage aléatoire systématique. Le tableau ci-dessous présente les plans de sondage pour les différentes agglomérations.

Agglomérations	Base de sondage unités primaires	Tirage des unités primaires échantillon	Tirage des unités secondaires
Cotonou	Segments du RGPH de 1992	9 strates selon le niveau de vie et le degré d'informalité	Sans stratification
Ouagadougou	ZD du RGPH de 1996	5 strates : communes	Sans stratification
Abidjan	ZD du RGPH de 1998	9 strates : communes avec celles du Plateau et de Cocody regroupées	Sans stratification
Bamako	SE du RGPH de 1998	6 strates : communes	Sans stratification
Niamey	ZD du RGPH de 2001	3 strates : communes	Sans stratification
Dakar	DR de la cartographie du RGPH de 2002	8 strates selon les communes et le degré d'informalité	Stratification selon le sexe du chef de ménage
Lomé	ZD de l'EDS de 1998	Sans stratification	Sans stratification

Les échantillons théoriques de ménages prévus étaient de 2.500 dans chacune des sept agglomérations, à l'exception de Cotonou où il a pu être porté à 3.000. Finalement, 17.841 ménages ont effectivement répondu au questionnaire, ce qui correspond à 93.213 individus et 69.565 personnes de 10 ans et plus (soit la population potentiellement active) pour lesquelles un questionnaire individuel a été rempli. Le tableau ci-dessous décrit les échantillons théoriques et réels obtenus pour chaque agglomération.

	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Nombre total d'unités primaires	464	713	2.483	993	368	2.041	129	7.191
Nombre d'unités primaires échantillon	125	125	125	125	125	125	125	875
Nombre initial de ménages échantillon	3.000	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	18.000
Nombre final de ménages échantillon	3.001	2.458	2.494	2.409	2.500	2.479	2.500	17.841
Nombre d'individus de l'échantillon (y. c. visiteurs)	11.574	13.756	11.352	13.002	14.557	19.065	9.907	93.213
Nombre d'individus de 10 ans et plus de l'échantillon	8.967	10.295	8.682	9.061	10.141	14.871	7.548	69.565

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT.

En général, la taille des échantillons est très supérieure à celle observée dans la plupart des enquêtes auprès des ménages réalisées dans chacun des pays, pour l'agglomération concernée. En conséquence, la fiabilité des résultats est, elle aussi, plus grande. La stratégie d'échantillonnage retenue permet de calculer rigoureusement les indicateurs standard de qualité des estimateurs. Les intervalles de confiance présentés ci-dessous pour quelques variables-clefs donnent une mesure quantitative de la précision des estimateurs. Ainsi, on obtient, au seuil 5 %, les intervalles suivant :

	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé
Taux d'activité	59,6 [57,3-61,9]	57,1 [55,7-58,5]	65,1 [63,4-66,9]	52,4 [50,7-54,1]	48,8 [47,5-50,6]	51,1 [48,3-51,9]	67,9 [66,2-69,6]
Taux de salarisation	24,7 [22,6-26,9]	32,9 [29,8-36,1]	40,8 [38,5-43,2]	28,0 [25,1-30,9]	35,0 [32,4-37,7]	37,5 [35,2-39,9]	24,0 [22,4-25,6]
Taux de chômage	5,5 [4,5-6,5]	15,4 [14,0-16,7]	13,5 [12,3-14,8]	7,1 [5,9-8,2]	13,1 [11,8-14,5]	11,7 [10,3-13,0]	8,2 [6,9-9,5]

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT.

2.2. Questionnaires et méthode de collecte

Le questionnaire est constitué de deux formulaires : une *fiche-ménage* où est collecté l'ensemble des caractéristiques socio-démographiques de chaque membre du ménage, les conditions d'habitat et l'équipement en biens durables, et un *questionnaire individuel* pour chaque individu de 10 ans et plus. Le questionnaire individuel est lui-même composé de 6 modules, permettant de caractériser la situation de chacun vis-à-vis du marché du travail. Ils se succèdent dans l'ordre suivant :

- le module *activité* décompose la population en âge de travailler en trois catégories : actif occupé, chômeur, inactif ;
- le module *emploi principal* fournit les principales caractéristiques liées à cet emploi : CSP, branche, ancienneté, horaires, revenus, prestations sociales, mode d'embauche, etc. ;
- le module *emploi secondaire* donne les mêmes informations pour le plus important des emplois exercés simultanément avec l'emploi principal, ainsi que le nombre total d'emplois secondaires et les branches correspondantes ;
- le module *chômage* donne la durée, le type d'emploi recherché et le mode de recherche, les prétentions salariales, etc. ;
- le module *trajectoire et perspectives* décrit le dernier emploi exercé (trajectoire professionnelle), la situation du père de l'enquêté lorsqu'il avait 15 ans (trajectoire sociale) et son désir éventuel de changer d'emploi (raison, type d'emploi désiré) ;
- le module *revenu hors emploi* permet de saisir les revenus de l'individu en dehors des revenus d'activité.

Les questionnaires sont disponibles au niveau de chaque INS ou dans le document « Concepts et Indicateurs du marché du travail et du secteur informel » publié par AFRISTAT en décembre 1999.

Dans chacune des agglomérations, la collecte a été réalisée en un seul passage. Le personnel de collecte était composé de 50 enquêteurs placés sous le contrôle de 10 superviseurs. Les périodes d'enquêtes sont précisées dans le tableau ci-dessous.

	Cotonou	Ouaga	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé
Périodes d'enquête	Octobre 2001	Octobre 2001	Mai-juin 2002	Août à octobre 2001	Septembre 2002	Sept-oct. 02, Février 03	Septembre 2001

Encadré 1 : Concepts et indicateurs

Activité principale : activité qui est déclarée comme telle par l'enquêté.

Aide familial : Personne occupant un emploi à titre indépendant dans une entreprise exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peut pas être considérée comme associée.

Apprenti : Personne admise dans une entreprise pour acquérir une formation professionnelle. Elle peut être rémunérée ou non rémunérée.

Chômeur : Personne n'ayant pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) lors de la semaine précédant l'enquête, ayant recherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête et se déclarant disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours.

Chômeur découragé : Personne sans emploi bien que disponible pour travailler, déclare ne plus rechercher d'emploi parce que la perspective d'y parvenir lui paraît trop faible (situation économique dégradée, manque de qualification, ne sait pas comment rechercher un emploi, attente incertaine d'une démarche d'emploi).

Concession : Terrain, clos ou non, regroupant le plus souvent au tour d'une cour, un ensemble de bâtiments à usage d'habitation ou non.

Coefficient de Gini : indicateur d'inégalité égal au rapport entre S (la superficie comprise entre la diagonale et la courbe de Lorenz) et la moitié de la superficie du carré. La courbe de Lorenz est le graphe de la distribution d'une variable (revenu) au sein d'un effectif).

Elève/étudiant : Personne habituellement inactive, qui fréquente un établissement scolaire, public ou privé, de quelque niveau que ce soit.

Employeur (ou patron) : Individu travaillant pour son propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupant un emploi à titre indépendant, et qui emploie une ou plusieurs personnes salariées pour travailler dans son unité.

Ménage : Ensemble d'une ou plusieurs personnes, ayant un lien de sang, de mariage ou non, vivant dans un ou plusieurs logements de la même concession, mettant en commun leurs ressources, pour subvenir aux dépenses courantes, prenant le plus souvent leur repas en commun, et reconnaissant l'autorité d'une seule personne comme chef de ménage.

Migrant : Personne n'ayant pas toujours vécu dans la ville

Personne au foyer : Individu de sexe masculin ou féminin, habituellement inactif, et qui est engagé dans des travaux ménagers ou l'éducation des enfants.

Personne travaillant pour son propre compte : Personne occupant un emploi à titre indépendant, mais qui n'emploie aucun salarié.

Population active : Chômeurs plus population active occupée.

Population active occupée : Population regroupant l'ensemble des personnes ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine précédant l'enquête, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie, des congés payés, un conflit du travail, une formation. Les personnes ayant trouvé un travail qui commencera ultérieurement (mois suivant l'enquête) sont également compris dans la population active occupée.

Population en âge de travailler : Population de 10 ans et plus.

Population inactive : Ensemble des individus de tous âges qui n'appartiennent pas à la population active (occupée ou non)

Primo-demandeur : Chômeur tentant d'obtenir son premier emploi

Encadré 1 : Concepts et indicateurs (suite)

Retraité / Rentier : Individu de sexe masculin ou féminin, habituellement inactif, et qui perçoit comme revenu une pension (retraite, invalidité, veuvage, orphelinat, etc.), des revenus mobiliers ou immobiliers, des intérêts.

Salaire de réservation : niveau de revenu minimum en deçà duquel le chômeur déclare ne pas vouloir descendre.

Salarié : Individu ayant un emploi rémunéré, et titulaire d'un contrat de travail, explicite ou implicite, avec le même employeur continûment.

Secteur Informel : Ensemble des unités de production qui ne possèdent pas d'identifiant fiscal ou statistique, ou, dans le cas des patrons et des travailleurs à leur propre compte, qui ne tiennent pas de comptabilité.

Taux d'activité : Rapport de la population active à la population en âge de travailler.

Taux de chômage : Rapport du nombre de chômeurs à la population active.

Taux de dépendance : Rapport du nombre de personnes au chômage ou inactives au nombre d'actifs occupés au sein de chaque ménage.

Taux de pluri-activité : Rapport du nombre de personnes exerçant un ou plusieurs emplois secondaires à la population active occupée.

Taux de salarisation : Rapport du nombre de salariés à la population active occupée.

Taux de sous-emploi global : Rapport du nombre de chômeurs, et d'actifs occupés en situation de sous-emploi (visible ou invisible) à la population active.

Taux de sous-emploi invisible : Rapport du nombre d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire à la population active occupée.

Taux de sous-emploi visible : Rapport du nombre d'actifs occupés travaillant involontairement moins de 35 heures par semaine à la population active occupée.

Taux net de scolarisation primaire : rapport du nombre total d'enfants inscrits dans le primaire qui appartiennent au groupe d'âge correspondant à ce niveau d'enseignement sur le nombre total d'enfants appartenant à ce groupe d'âge.

Taux net de scolarisation secondaire premier cycle : rapport du nombre total d'enfants inscrits dans le primaire qui appartiennent au groupe d'âge correspondant à ce niveau d'enseignement sur le nombre total d'enfants appartenant à ce groupe d'âge.

Travailleurs indépendants : Ensemble des patrons et travailleurs à compte propre.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFRISTAT (1999), « Concepts et Indicateurs du marché du travail et du secteur informel ». *Série Méthodes n°2*, Décembre.
- AFRISTAT, DIAL (2001), Méthodologie de réalisation d'une enquête 1-2-3 dans les principales agglomérations des pays de l'UEMOA, Juin.
- DGSCN (2002), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la ville de Lomé en 2001 ». Togo, Novembre.
- DIAL (2001), « L'enquête 1-2-3 : un dispositif original de suivi de la pauvreté ».
- DIAL, DSCN (1994), « L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé ». *Stateco n°78*, Juin.
- DNSI (2002), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la ville de Bamako. Analyse de l'enquête « Emploi et Chômage » 2001 ». Mali, Novembre.
- DPS (2004), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Dakar. Premiers résultats de l'enquête emploi 2002 ». Sénégal, Juin.
- DSCN (2003), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la Communauté Urbaine de Niamey. Enquête 1-2-3 2002 : Premiers résultats ». Niger, Novembre.
- INS (2003), « Enquête 1-2-3 : Premiers résultats de l'enquête emploi (phase 1) ». Côte d'Ivoire, Mai.
- INSAE (2002), « Le marché du travail à Cotonou. L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Cotonou. Premiers résultats de l'enquête Emploi de 2001 ». Bénin, Septembre.
- INSD (2003), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Ouagadougou ». Burkina, Juillet.
- MADIO (1998), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération d'Antananarivo. Premiers résultats de la phase 1 (emploi) de 1998 ». INSTAT Madagascar, Juillet.
- MADIO (2002), « Dynamique du marché du travail dans les sept grandes villes de Madagascar entre 2000 et 2001 ». INSTAT Madagascar, Juin.
- ROUBAUD F. (dir.) (2000), « Le projet Madio à Madagascar : l'information statistique au service du débat démocratique sur la politique économique », *Stateco n°95-96-97*.

ANNEXE

Annexe 1 : Le marché du travail dans la principale agglomération de sept pays de l'UEMOA

	Cotonou 2001	Ouaga- dougou 2001	Abidjan 2002	Bamako 2001	Niamey 2002	Dakar 2002	Lomé 2001	Ensemble
Situation socio-démographique								
Population	809.000	856.000	3.046.000	1.143.000	675.000	1.906.000	784.000	9.219.000
Age médian	20 ans	19 ans	21 ans	17 ans	17 ans	20 ans	21 ans	20 ans
Proportion de migrants	38,0	43,0	51,0	36,0	36,5	27,6	48,2	41,3
Taux net de scolarisation primaire	81,2	79,7	73,2	70,7	70,5	65,9	83,2	73,3
Taux net de scol. secondaire 1 ^{er} cycle	33,8	29,4	23,0	28,2	28,7	19,9	27,5	25,4
% de 10 ans et + parlant français	70,9	60,4	66,4	49,6	57,4	58,4	72,9	62,6
Nombre de ménages	177.000	154.000	673.000	190.000	118.000	256.000	202.000	1.770.000
Taille moyenne des ménages	4,6	5,6	4,5	6,0	5,7	7,4	3,9	5,2
% ménages dirigés par une femme	25,8	13,2	19,4	9,8	15,8	26,6	30,0	20,5
Activité (définition BIT)								
Nombre d'actifs	368.000	368.000	1.517.000	397.000	227.000	745.000	404.000	4.026.000
Taux d'activité (10 ans et +)	59,9	58,0	65,1	52,4	48,8	51,1	67,9	58,7
Taux d'activité (15 ans et +)	68,9	68,1	72,9	62,0	56,8	59,1	76,6	67,3
Taux d'activité des hommes	58,8	66,3	70,1	59,3	63,5	62,1	68,9	65,3
Taux d'activité des femmes	60,9	49,6	60,3	45,6	35,2	41,1	66,9	52,5
Taux d'activité des 10-14 ans	14,1	9,1	16,3	11,2	13,2	9,3	17,2	13,0
Nombre de travailleurs découragés	96.000	112.000	310.000	112.000	94.000	161.000	90.000	976.000
Taux de dépendance	131,9	174,8	132,3	210,2	242,4	189,2	111,1	158,3
Taux de dépendance (>=10 ans)	77,7	106,9	77,5	112,9	138,3	124,6	61,0	94,1
Taux de dépendance (>=15 ans)	54,5	76,5	59,1	81,3	106,1	95,0	42,7	70,0
Chômage (définition BIT)								
Nombre de chômeurs (déf. BIT)	20.400	56.500	205.400	28.000	29.900	87.000	33.300	460.500
Taux de chômage définition (déf. BIT)	5,5	15,4	13,5	7,1	13,1	11,7	8,2	11,4
Taux de chômage au sens large	6,8	22,4	15,8	12,5	23,3	18,9	11,2	15,9
Taux de chômage hommes (déf. BIT)	6,3	14,6	13,1	7,1	12,1	9,9	10,9	11,2
Taux de chômage femmes (déf. BIT)	4,9	16,4	14,0	7,0	15,0	14,1	5,7	11,7
Proportion de primo-demandeurs	40,0	63,2	54,0	57,8	61,1	53,8	50,8	54,9
Durée moyenne du chômage (mois)	32,3	48,6	36,9	33,3	59,5	46,9	32,1	40,7
% de chômeurs de longue durée	55,1	70,1	69,5	62,1	84,2	64,5	53,9	67,4
Salaires réservation (1000 Fcfa)	58,8	39,4	98,8	70,3	44,1	82,4	46,5	77,5
Emploi								
Nombre d'actifs occupés	348.000	311.000	1.332.000	369.000	197.000	658.000	371.000	3.566.000
% d'emplois dans l'adminis. publique	6,3	10,4	5,5	7,5	13,5	5,7	5,2	6,6
% d'emplois dans entreprises pub.	2,2	2,3	1,1	2,5	1,8	1,8	2,3	1,8
% d'emplois secteur privé formel	9,9	11,8	17,6	11,4	11,8	15,0	10,5	14,2
% d'emplois dans secteur informel	80,3	73,4	74,7	77,5	71,1	76,4	81,0	76,2
% d'emplois dans secteur associatif	1,3	2,1	1,1	1,1	1,8	1,1	1,0	1,2
Nombre d'heures ouvrées par semaine	46,5h	50,7h	47,9h	45,6h	47,5h	45,4h	49,7h	47,5h
Taux de salarisation	24,7	33,0	40,8	28,0	35,0	37,5	24,0	34,6
Taux de pluri-activité	9,2	6,2	4,9	7,2	7,7	4,3	6,1	5,9
Revenus (1.000 FCFA) et sous-emploi								
Revenu mens. moyen emploi principal	37,0	37,3	71,1	50,8	45,4	58,2	25,6	54,2
Revenu mens. médian emploi principal	20	15	36	30	29,3	30	15	25
Revenu mens. moyen administration	89,5	94,7	221,0	89,4	90,1	149,7	82,3	139,2
Revenu mens. moyen entreprises pub.	122,2	100,0	255,8	140,2	111,8	134,6	69,2	148,3
Revenu mens. moy. sect. privé formel	65,6	73,5	143,6	92,6	79,4	111,0	47,6	111,4
Revenu mens. moyen sect. informel	26,5	20,4	39,3	37,5	28,8	38,4	17,6	33,1
Taux de sous-emploi visible	13,4	10,6	12,6	17,1	16,0	16,2	17,1	14,3
Taux de sous-emploi invisible	61,1	66,5	53,2	45,4	51,1	57,8	55,8	55,2
Taux de sous-emploi global	69,2	73,0	66,4	58,8	64,4	69,4	68,4	67,1

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1, 2001-2002, sept agglomérations UEMOA, PARSTAT.